

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration provisoire
de l'EPE « Université Bourgogne Europe »

Séance du 11 février 2025

Délibération n° 2025 – 11/02/2025 – 1

Verbatim du conseil d'administration provisoire du 16 décembre 2024 et du 7 janvier 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment l'article 8
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU les administrateurs en exercice du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
- VU les responsables de chaque établissement-composante et associé, ou leurs représentants

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40 Quorum : 21 Membres présents : 21 Membres représentés : 11 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE « Université Bourgogne Europe », **approuve le verbatim du conseil d'administration provisoire du 16 décembre 2024 et du 7 janvier 2025.**

Dijon, le 12 février 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatims des 16 décembre 2024 et 7 janvier 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration provisoire
de l'EPE Université Bourgogne Europe
Séance du 16 décembre 2024

Membres élus de l'université de Bourgogne

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (présente à partir de 12h10),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (présente le matin, procuration à Madame Francine CHOPARD l'après-midi),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS).

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (présent jusqu'à 12h puis procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Monsieur Jean FEVRE (présent à partir de 12h10),
Monsieur Antoine SABATIER (présent jusqu'à 14h),
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent de 10h15 à 11h puis procuration à Monsieur Antoine SABATIER),

Membre absent

Madame Lia GODINHO,
Madame Thaïs MASSON

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente de 9h à 11h30 puis à partir de 13h45),
Madame Francine CHOPARD (présente jusqu'à 15h20),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 12h10 puis procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Laurence KLEIN (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Brice LÉTHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Laetitia MARTINEZ (présente jusqu'à 12h15),
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO).

Membre Excusé

Madame Marilyn VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Représentants des établissements-composantes et associés de l'EPE « Université Bourgogne Europe »

Etablissements-composantes

Membres présents ou représentés

Monsieur Jules DARWICH, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM), (présent jusqu'à 12h30)
Madame Laurence JACQUEMART, École nationale supérieure d'art de Dijon (ENSA).

Etablissements associés

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, ESC Dijon-Bourgogne (présente jusqu'à 12h10),
Madame Laurence MANGENOT, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie Paris, campus de Dijon (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO).

Membres excusés

Monsieur Charles COUTANT, Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL),
Monsieur Jean-Yves HEBRARD, École supérieure d'arts appliqués de Bourgogne (ESAAB),
Monsieur Cyril VALLEE, École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO) campus de Dijon.

Membre absent

Madame Myriam LEMERDY, CESI École d'ingénieurs campus de Dijon.

Invités

Etablissements partenaires de l'EPE Université Bourgogne Europe

Membre présent

Monsieur Jérôme M'RABET, Directeur de site du CROUS Dijon.

Membre excusé

Monsieur Lucas MACEK, Sciences Po Dijon.

Vice-présidents de l'université de Bourgogne

Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président budget, finances et pilotage,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters),
Madame Vanessa VAIZANT, Vice-présidente déléguée handicap, solidarité, inclusion,
Monsieur François WECKERLE, Vice-président délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale.

Autres invités

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne, comptable et budgétaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Éric HUSSON, Directeur par intérim du pôle documentation,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	3
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	6
II - Verbatim du conseil d'administration du 19 novembre 2024	6
III - Missions d'ESR et intelligence artificielle : enjeux et perspectives.....	28
IV - Questions financières.....	6
1. Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2024.....	6
2. Structure budgétaire 2025.....	17
3. Recettes fléchées 2025.....	18
4. Budget initial de l'exercice 2025.....	19
5. Motion.....	26
6. Validation des conventions de mise à disposition des locaux de l'université de Bourgogne, à titre gracieux et onéreux	27
7. Présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne dans le cadre du contrôle interne financier.....	36
V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 11 décembre 2024.....	41
1. Travaux des commissions :	
- Vie étudiante du 12 novembre 2024	
- FSDIE du 12 novembre 2024	
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 14 novembre 2024	
2.1 Offre de formation 2024-2025	
- UMDPCS : Création des diplômes inter-universitaires Intelligence artificielle générative en santé et Stéatohépatite dysmétabolique / MASH	
- UFR Lettres et Philosophie : Modification du diplôme universitaire Sens de la peine et analyse des pratiques	
2.2 Offre de formation 2025-2026	
- UFR DSEP : Création d'un nouveau parcours Master mention Droit des affaires - parcours Droit numérique	
- IUT de Chalon-sur-Saône : Évolution de la licence professionnelle mention maintenance et technologie : systèmes pluritechniques - parcours solutions et innovations en AgroÉquipement	
2.3 Processus d'admission à l'uB - rentrée 2025-2026.....	44
- Accès en 1 ^{er} année de licence DEUST - PASS - DUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramètres Parcoursup	
- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers	
2.4 Partenariat entre l'ESM et l'uB pour l'organisation des enseignements du Diplôme national supérieur professionnel de musicien, valant grade de licence.....	46
VI - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 26 novembre 2024).....	48
1. Création du service universitaire d'action culturelle et artistique.....	50
2. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2025.....	52
3. Prévisions de recrutement BIATSS 2025.....	53
4. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2024 - additif.....	53
5. Schéma directeur du handicap 2024-2027.....	54
6. Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale.....	48
7. Rapport social unique pour l'année 2023.....	59
VII - Travaux de la commission de la recherche du 3 décembre 2024.....	64
1. Validation des demandes de financement portées par l'université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : dispositifs Amorçage, Envergure.....	64
2. Campagne BQR 2024 : attribution des subventions des programmes 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et Programme 3 "Recherche en réseau".....	65
3. Validation des demandes de financement déposées par l'université de Bourgogne au programme de bourses Eiffel, volet doctorat.....	67
4. Éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche - année 2023.....	68

5. Demandes de financement.....	69
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	70
VIII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue des ouvrages des EUD – Sorties d’inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l’université de Bourgogne.....	70
IX - Compte rendu des conventions hors subvention.....	72
<u>Point C</u> : Questions diverses - Motions.....	72

VERBATIM

du conseil d'administration provisoire de l'EPE Université Bourgogne Europe Séance du 16 décembre 2024

*La séance est ouverte à 9h15
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce conseil d'administration un petit peu particulier. Vous aurez quelques explications sur le déroulé de la journée, c'est un peu particulier parce que c'est le premier conseil d'administration après la création de l'EPE Université Bourgogne Europe et en parallèle l'uB continue d'exister jusqu'au 31 décembre donc ça va un peu imprimer sa marque au déroulé de l'ordre du jour notamment pour les questions financières qui relèvent de l'EPE.

C'est le dernier rendez-vous de l'année 2024 pour les instances de l'établissement. C'est une instance dans une forme un peu particulière puisque on accueille notamment un certain nombre de représentants des membres de l'EPE. Je peux leur demander de se présenter rapidement pour que les uns et les autres sachent qui ils sont.

M. M'Rabet.- Bonjour Mesdames, Messieurs, je suis Jérôme M'Rabet, je représente Madame Muriel Baldi, la directrice générale du CROUS. Effectivement, les prémices d'un nouvel établissement, on avait déjà des rapports très étroits et quasi quotidiens. Donc ça s'affirme, ça se précise et on est heureux d'être présents au sein du nouvel établissement.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour, Laurence Attuel-Mendes, je représente l'ESC Dijon Bourgogne, plus connue sous le nom de BSB. Ça fait très longtemps qu'on travaille ensemble dans le cadre du groupement d'établissements, depuis la COMUE, depuis différents établissements. On est très heureux de pouvoir continuer à travailler en bonne intelligence au service de la communauté universitaire, pour nos élèves et nos chercheurs.

Mme Jacquemart.- Bonjour à toutes et à tous, je suis Laurence Jacquemart, je suis la secrétaire générale de l'ENSA, l'Ecole nationale supérieure d'art et je représente ma directrice, Amel Nafti, qui est absente.

Le Président.- Merci. L'ensemble des établissements ne sont pas représentés aujourd'hui parce que on a été un peu surpris par la publication du décret, il avait été annoncé de longue date par le ministère comme devant être publié le 31 décembre, voire un ou deux jours avant le 31 décembre pour une création effective au 1^{er} janvier. Il se trouve que vous connaissez l'actualité politique nationale qui fait que il y

a eu une motion de censure, le Premier ministre a remis la démission du gouvernement au président de la République et il semblerait que les services du ministère ont fait en sorte que le décret soit signé par les ministres en fonction, les démissionnaires aujourd'hui, le plus rapidement possible pour éviter de placer les établissements concernés. On était trois établissements en France, quatre en réalité, mais il y en a un pour qui le projet d'EPE n'a pas abouti à la publication du décret en même temps que les trois autres, ce qui implique d'associer dans ce conseil d'administration un peu hybride entre l'EPE et l'uB, les membres des établissements membres de l'EPE, mais comme les uns et les autres avaient aussi des engagements, ça explique que nous ne sommes pas représentés à douze aujourd'hui mais à trois, quatre, mais ce n'est grave au regard du quorum et de la majorité nécessaire pour statuer ce matin. Ce décret est important bien sûr, parce que il achève de redéfinir le paysage politique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Il aura fallu franchir plusieurs étapes, politiques, techniques, juridiques, qui ont été agrémentées par des complexités administratives. On en a beaucoup parlé au cours des deux dernières années, à la fois en public, à la fois dans les communications diverses et variées à la communauté, on a évoqué aussi le sujet avec les organisations syndicales et on a évoqué bien sûr la question très régulièrement depuis au moins deux ans avec vous en tant que membres du conseil d'administration, mais aussi avec les membres de la CFVU, de la CR avec la conférence des directeurs de composante, la conférence des directeurs de laboratoire, de plateforme. Bref, partout, et je crois que ce projet d'EPE qui repose sur une stratégie ESR a vraiment été concerté à douze établissements, mais aussi avec nos communautés respectives, il était vraiment important d'associer tout le monde. Donc nous entrons dans une nouvelle ère, l'EPE est créé. Techniquement, le décret a été signé le 4 décembre et publié au JO du 5 décembre et les textes publiés au Journal officiel entrent en vigueur un jour franc après leur publication donc l'EPE existe depuis le 6 décembre.

Cet EPE, finalement, consacre l'idée qui avait été lancée par mes prédécesseurs Sophie Béjean et Alain Bonnin puisqu'il adopte quasiment le périmètre de ce qui a été appelé il y a une bonne quinzaine d'années, le Grand campus dijonnais qui rassemblait de manière assez informelle mais tout de même, tous les établissements ou une grande partie des établissements du territoire de Bourgogne. C'étaient des réunions dans lesquelles on échangeait sur nos actualités, sur les stratégies élaborées pour essayer de nous rapprocher. Mais il y a eu l'aventure de la COMUE avec l'ISITE, la création de la COMUE motivée par l'objectif d'obtenir l'ISITE. Nous avons perdu ISITE et donc la reconfiguration du paysage Bourgogne-Franche-Comté en deux sites avec deux EPE aboutit avec la publication à quelques jours d'intervalle, des deux décrets créant les deux EPE.

La création de l'EPE est à la fois une création qui repose sur une constante, c'est-à-dire que l'université de Bourgogne s'appelle Université Bourgogne Europe mais elle demeure dans ses composantes, dans ses laboratoires, dans ses services et ce qui change, c'est finalement le périmètre stratégique dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. C'est un volet très important, la vie étudiante, qui donne lieu à travail sur un chemin directeur de la vie étudiante qui sera bientôt soumis à l'établissement dans un cadre concerté avec le CROUS qui a coordonné l'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante qui concerne l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté et l'idée, c'est évidemment, d'avoir un schéma complémentaire au plan territorial et qui vient décliner où ajouter en complémentarité des dispositifs spécifiques.

Donc il y a des nouveaux défis qui s'ouvrent à nous mais on va continuer à les relever et je sais que les services sont mobilisés pour accompagner cette transition et résoudre les inévitables adaptations qui nous attendent. Cette salle dans laquelle nous sommes aujourd'hui en conseil d'administration provisoire en raison de sa configuration transitoire, c'est un lieu important, je tiens à le souligner, parce que cette semaine a eu lieu, vendredi et samedi, deux événements, vendredi, c'était la commission solidarité étudiante qui a organisé un événement solidarité de Noël, plus de 500 étudiants sont venus pour parfois chercher des habits, de la nourriture, des cadeaux. Il y avait le CROUS, la Banque alimentaire, le Secours populaire, il y avait la Poste, il y avait plein de partenaires et plus de 500 étudiants sont venus fêter Noël un peu par anticipation et ont pu bénéficier des actions de l'équipe des bénévoles animée par Vanessa Vaizant mais aussi celles et ceux qui, dans cette université et au-delà avec les partenaires, usent de leur talent pour rassembler et servir une cause qui, dans ce format-là, n'existe probablement pas ailleurs dans d'autres universités en France. Un certain nombre d'entre nous étaient présents, membres du conseil d'administration et c'était une réussite et une ambiance incroyable, les jeunes étaient contents et c'est vraiment une chose à saluer. Et le lendemain, donc samedi, c'était au tour de l'Amicale qui accueillait ici les enfants des personnels de l'université pour faire un Noël festif, m'a-t-on dit.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques mots maintenant plus institutionnels et un peu plus en lien avec l'actualité de l'établissement, quelques mots sur ce qui s'est passé depuis le 19 novembre, qui est la date de notre dernier conseil d'administration. Avec le vice-président du conseil d'administration, Stéphane Tizio et le directeur général des services, Alain Helleu, nous nous sommes rendus le 6 décembre au matin, au ministère, à la DGESIP, pour discuter du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'établissement. Ce dossier a été adressé début juillet dernier et il faisait état d'une stratégie qui repose principalement sur le passage de l'uB en UB Europe. Le dossier a été dans sa globalité plutôt bien reçu. On va y retravailler un petit peu dans sa forme parce que sur le fond il n'y a pas de difficultés sur les items retenus, développement durable, vie étudiante, recherche, gestion et pilotage de l'établissement, points importants sur lesquels on a fait pas mal d'efforts et de progrès au cours des dernières années. Le ministère était représenté à la fois par la DGESIP et la DGRH donc la DGESIP c'est plutôt enseignement supérieur et la DGRH c'est recherche et innovation. Ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de difficultés, simplement dans la formulation des indicateurs et des moyens, il fallait les rattacher davantage au chapeau stratégique que nous avons écrit en début de document. C'est vrai que dans la formalisation on était resté à la fois entre le COMP et le DSG, le DSG le dialogue stratégique et de gestion, on demandait des moyens très spécifiques, donc c'est un peu comme ça qu'on avait conclu chacune des parties du COMP de notre document et ils nous ont dit qu'il fallait peut-être donner le souffle qu'il y a dans notre volet stratégie. C'est un travail de forme, ce n'est pas un travail de fond et c'est une copie qu'il faut remettre dans la deuxième quinzaine de janvier.

L'autre point d'information, c'était la même semaine, nous avons eu une journée nationale « Budget 2025, l'université en danger ». Nous avons mené des actions en plusieurs étapes, il y a eu auparavant une assemblée générale de France Universités le 21 novembre qui a été animée et une animation très tendue en raison de la fuite d'un courrier qui émanait du ministère, qui n'était pas totalement signé, il

était signé d'un des deux auteurs seulement et qui annonçait qu'au titre de la solidarité entre établissements, les établissements ne percevraient que 99% de leur subvention pour charges de service public. 1%, on peut se dire que ce n'est rien, mais si, ça représente plus de 2 millions chez nous, quelque chose comme 2,2/2,4 millions. A ceci s'ajoute le CAS Pensions, c'est la revalorisation de quatre points de la retraite des fonctionnaires que l'État avait décidée, on ne sait pas ce que ça va donner puisque ça nécessite d'être repris dans le projet de loi de finances pour 2025 et donc est-ce que ça sera maintenu ou pas ? En tout cas le budget qui vous est présenté aujourd'hui tient compte de cette injonction qui a été faite par l'État d'intégrer ces 4 points dans le budget initial pour 2025, ça représente 3 475 000€, donc 3 475 000€ + 2 300 000, 2 400 000, ça fait 6 millions d'euros alors même que le GVT n'est pas compensé depuis 2019 et ça représente 11,4 millions cumulés pour l'université de Bourgogne. La moitié des mesures Guerini ne sont toujours pas compensées et là encore, l'écart se creuse, c'est quelque chose qu'on estime, c'est un ordre de grandeur, ce n'est pas un chiffre exact, entre 2 et 3 millions par an, donc vous allez le voir tout à l'heure, le budget de l'établissement comme le budget de l'ensemble des établissements de France, mais d'autres opérateurs aussi de l'État, tous ces budgets sont en train de diminuer considérablement. Lors de cette AG du 21 novembre, les présidents qui étaient réunis ont décidé de demander audience au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous avons été reçus, j'étais dans la délégation d'une dizaine de présidents, nous avons bien sûr expliqué notre démarche qui n'était pas du tout agressive mais simplement de demander au ministre d'écouter nos préoccupations et de lui suggérer aussi que il y avait sans doute des possibilités pour amortir le choc des mesures qui étaient envisagées. Si l'ensemble des opérateurs de l'État doivent faire des efforts budgétaires parce que le budget de la Nation l'exige, ça on peut le comprendre, on peut aussi comprendre que certains choix puissent être faits de telle sorte que le curseur puisse être placé à un endroit qui permet d'amortir le choc des efforts qu'il faut faire. Et c'est comme ça que nous avons suggéré à notre interlocuteur de porter peut-être un message auprès d'autres ministères, notamment le ministère du Budget et des Finances, peut-être agir sur le crédit impôt recherche, qui parfois porte de réels projets de recherche, mais parfois sert aussi simplement à défiscaliser l'impôt sur les sociétés. Et là, c'est peut-être un détournement de cet objet qui avait pour objectif justement d'être performant pour les projets de recherche. L'autre levier budgétaire possible, c'est peut-être de réduire un petit peu l'enveloppe de France 2030 qui, sur l'ensemble de la période concernée représente 54 milliards d'euros et qui pourrait être, 0,5% de ça c'est déjà beaucoup, qui pourrait être redirigée vers les universités qui sont les plus fragiles budgétairement. Donc ce sont des choses que nous avons proposées qui ne sont pas des choses irréalistes ni irréalisables et qui pourraient amortir le choc induit par la nécessité de faire des économies.

Aujourd'hui, la situation politique est celle que vous connaissez, nous sommes en attente de la constitution d'un nouveau gouvernement. J'ai cru comprendre qu'il y avait à nouveau des discussions menées par le nouveau Premier ministre ce matin avec les différents groupes parlementaires et nous ne savons pas ce qu'il en sortira, ni quand cela sortira. Il faut espérer néanmoins qu'on ait un peu de stabilité pour pouvoir échanger sur l'ensemble de ces sujets avec un gouvernement apte à prendre des décisions. Je rappellerai que ce qui a été dit parfois, que les universités sont assises sur un tas d'or, sous prétexte qu'il y aurait 2,5 milliards d'euros dans les fonds de roulement cumulés des universités, très clairement c'est faux, c'est une erreur d'analyse totale. Cet argent d'abord, ce n'est pas 2,5 milliards, c'est moins, ne

serait-ce qu'en raison justement des prélèvements successifs indirects qui ont été réalisés au cours des dernières années et la plupart de ces sommes sont, soit la réserve de précaution des établissements que l'État impose au titre des règles prudentielles à tous les opérateurs, et ça représente pour les universités 30 jours de fonctionnement, donc ça représente tout de même plus de 20 millions d'euros à notre échelle. Tout ça ce sont des ordres de grandeur, ce ne sont pas des chiffres exacts, je le répète à chaque fois, ne dites pas « on a dit que c'était 20, mais c'est 22 », c'est vraiment des ordres de grandeur. L'année dernière, on avait à peu 60 millions d'euros de fonds de roulement, il y en avait déjà 1/3 qui était consacré à ça. Ensuite, le reste est composé d'argent qui nous vient des financeurs de projets. C'est du FEDER, de l'ANR, de l'Horizon Europe et cet argent, il nous est donné pour mettre en œuvre des projets qui donnent lieu à financement, c'est-à-dire qu'on n'a pas le droit de l'utiliser pour payer de la masse salariale, on n'a pas le droit de l'utiliser pour acheter du matériel informatique avec et on ne peut pas embaucher des gens avec, ce n'est pas possible. C'est de l'argent fléché et nous n'avons pas le droit d'utiliser cet argent à autre chose. Donc ce n'est pas parce que cet argent existe et qu'il est comptabilisé dans notre budget que c'est un tas d'or sur lequel on est assis, ce n'est pas vrai.

A l'époque où on avait un fonds de roulement qui permettait de dégager des disponibilités, on était au maximum à 14 millions d'euros, alors 14 millions d'euros à l'échelle d'un particulier, c'est une somme importante, on est bien d'accord, mais à l'échelle d'un établissement comme le nôtre avec 310 millions d'euros de budget, 35 000 étudiants, 3 000 personnels, 315 000 m² construits, 150 hectares de terrains, de l'électricité, des emplois à payer, etc., je trouve que la comparaison est assez significative, c'est comme un ménage de quatre personnes avec deux enfants qui aurait 3 100€ par mois et qui aurait à la fin du mois, 140€ de disponible, pour nous, 14 millions d'euros par rapport à 310 millions d'euros, c'est à peu près la même chose. Donc si pour ce ménage il faut changer les pneus de la voiture par exemple, les 140€, voilà à quoi ils peuvent servir. Grosso modo, c'est à peu près la même chose, la marge de manœuvre à l'échelle des besoins d'un établissement comme le nôtre, c'est à peu près comparable. En tout cas, on est dans cette situation, vous verrez que ce propos liminaire va se traduire dans le projet de budget et les questions financières qui vont être abordés dans quelques instants.

Peut-être que avant d'entrer dans cet ordre du jour directement, je vais passer la parole au vice-président du conseil d'administration pour qu'il puisse vous expliquer plus en détail, le cheminement de cet ordre du jour.

M. Tizio.- Merci président, Bonjour à toutes et tous.

Alors comme le président vous l'a annoncé précédemment, aujourd'hui nous nous trouvons dans un entre-deux pour ce conseil d'administration puisque certains points de notre ordre du jour concernent d'ores et déjà notre conseil d'administration en formation spécifique EPE Bourgogne Europe, tandis que le reste des points relève du CA de l'établissement université de Bourgogne. En réalité, il ne s'agit pour ces distinctions que des questions financières, c'est d'ailleurs assez logique, les questions budgétaires qui intéressent l'année 2025, à savoir le vote de la structure budgétaire et du budget 2025 seront du ressort du CA provisoire de l'EPE Bourgogne Europe tandis que les autres points, comme le budget rectificatif, les autres points financiers concernent évidemment encore le périmètre de l'établissement université de Bourgogne puisque le budget rectificatif va nous servir à boucler l'année 2024 dans cette formation. Donc, évidemment, ça va nécessiter une

petite gymnastique à savoir qui vote quoi, je vous rappellerai avant les points d'ordre du jour, quels sont les administrateurs qui sont admis à les adopter. Évidemment, à partir du mois de janvier, on repassera cette fois en formation du conseil d'administration provisoire intégrant l'ensemble des administrateurs de l'EPE Bourgogne Europe.

Points A : Points soumis à discussion

II - Verbatim du conseil d'administration du 19 novembre 2024

M. Tizio.- S'il n'y a pas le commentaires, je vous propose l'approbation du verbatim du dernier conseil d'administration, là évidemment seuls les administrateurs du conseil d'administration de l'université de Bourgogne votent. Est-ce que vous avez des remarques sur ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ce verbatim.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Je vous informe d'une modification dans l'ordre des points de l'ordre du jour. Les missions d'ESR et intelligence artificielle, on les a décalées après les questions financières et donc on va pouvoir commencer à aborder les questions financières avec, en premier point, le budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2024. Donc, comme expliqué précédemment, ce point ne concerne que les administrateurs de l'université de Bourgogne. Je laisse la parole à Fabrice Hervé.

IV - Questions financières

1. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2024

M. Hervé.- Je vais vous présenter le budget rectificatif n°2 qui est le budget pour lequel on est censé avoir une prévision d'atterrissage bien meilleure qu'au BR1 avec un certain nombre d'opérations techniques. Alors pour autant, quand bien même on commence à avoir une idée de l'atterrissage, au niveau comptable on n'est jamais sûr parce qu'y a plein d'opérations de fin d'exercice, de régularisation, c'est extrêmement compliqué dans un établissement de notre taille d'avoir une vision à l'euro près sur ces éléments-là. Donc on verra, il y a des indicateurs de résultat comptable qui apparaissent, on peut tomber du bon ou du mauvais côté, enfin de l'ancien bon et de l'ancien mauvais côté puisqu'à partir de janvier, le décret financier est modifié donc le résultat net aura un intérêt moindre pour nous. Vous avez un certain nombre d'éléments de contexte qui apparaissent, il y a des éléments qui reprennent ce qui est dans la note d'ordonnateur avec le solde budgétaire, le résultat comptable, l'insuffisance d'autofinancement et surtout l'évolution des indicateurs en BR sur les trois dernières années et cette année, avec l'ancien critère qui va disparaître, qui est le critère de résultat net, le résultat net doit être positif, c'est ce que nous imposait le décret financier ou plutôt à contrario, dès lors que l'on avait deux exercices déficitaires, on passait en plan de retour à l'équilibre financier, ce qui fut le cas il y a quelques années. Donc là, au regard de ce critère, on est avec des résultats net déficitaires au budget rectificatif cette année et les deux dernières

années. On a eu des résultats bien meilleurs en 22 et 23 en compte financier. On verra ça en BI. On sait qu'on a un décalage de prévision qui se corrige, mais pour autant on voit qu'il y a une tendance persistante à ce qu'on soit sur le fil de la difficulté. Donc si on regarde les trois critères à l'aune desquels on va être évalués en compte financier puisque c'est à partir du compte financier que s'applique le nouveau décret financier. Trois critères, j'ai mis ce que l'on possédait comme chiffres, ce qui était remonté du ministère en juin, je crois. Pour l'instant, les seuils n'ont pas été publiés, ils doivent être publiés par décret prochainement. La trésorerie doit être supérieure à 30 jours de crédit de paiement hors investissement et le fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédit de paiement hors investissement. Crédit de paiement hors investissement, c'est ce que l'on aura en compte financier comme argent qui a été dépensé en masse salariale et en fonctionnement puisque qu'il y a les trois masses, masse salariale, fonctionnement et investissement. C'est le calcul qui nous avait été donné par le ministère. Le taux de rigidité doit être inférieur à 83%, il est calculé comme le rapport masse salariale sur produits encaissables. Et là on est sur du comptable, ce qui est une vraie question, c'est un choix du ministère. Ça n'a pas changé ce mode de calcul, c'est un ratio comptable, ce n'est pas un ratio d'argent puisque dedans on a les produits encaissables et pas les produits encaissés donc il y a un décalage léger avec des opérations comptables qui peuvent intervenir. Et donc là, au regard des trois critères, en BR, on est tout à fait correct. Mais vous allez voir qu'en BI (*suite inaudible*), on y reviendra avec la présentation du budget initial. Donc voilà ces éléments de contexte, ça veut dire qu'on est dans une situation qui se détériore lentement. Là on ne voit pas de difficultés pour le moment, mais la construction du BI est bien plus compliqué.

On a un certain nombre de tableaux qui vont être votés pour ce budget rectificatif n°2. Le tableau 1 avec aucun changement entre le BR1 et le BR2 sur les plafonds qui sont à 2 480 ETPT pour le plafond 1 et 420 ETPT pour le plafond 2. On en vient maintenant aux autres tableaux, tableau 2, tableau 6. Donc autorisations budgétaires, on va avoir les autorisations d'engagement et les crédits de paiement côté dépenses. Et on aura les prévisions de recettes de l'autre côté. Donc on a les masses limitatives financières en autorisation d'engagement et les dépenses réellement payées. La différence entre ce que l'université perçoit comme argent et les crédits de paiement représente le solde budgétaire qui est prélevé sur le fonds de roulement de l'établissement. En dépenses, on a 294,2 millions en autorisations d'engagement et 297,6 millions d'euros en crédits de paiement donc en légère baisse par rapport au BR1 2024. En personnel, on est à 225,4 millions, ça correspond à l'atterrissage à peu près, on doit être relativement proche de la réalisation. En termes de fonctionnement, on est à 50,3 millions, en BR1 on était à 59,6, donc il y a une réduction assez significative, on a une baisse des autorisations d'engagement de 9,4 millions, ce qui est relativement notable, avec les ajustements sur les reprogrammations et les opérations pluriannuelles. Pour finir, on n'est pas très bons en termes de prévisions mais toutes les universités ne sont pas très bonnes quand même, j'insiste sur ce point, quand on regarde les données de BI, je reviendrai sur le communiqué de presse du ministère le 3 décembre, il y avait les trésoreries des établissements, il y avait les BI et les BR qui étaient mesurés. On sait qu'en BI, les établissements ont tendance à être beaucoup moins bons qu'en compte financier en général. Donc on est tous, les opérateurs de l'État que sont les universités, pas très bons en prévision. Alors, est-ce que c'est volontaire, je ne le pense pas, donc on n'est pas très bons, c'est un constat et nous on n'était vraiment pas très bons donc

on essaie de corriger, là, on corrige avec 50 millions, on commence à se rapprocher un peu plus de la cible qui était souhaitée, c'est un peu mieux, ça ne veut pas dire qu'on jugule les dépenses, on commence à mieux prévoir.

Si on revient sur la partie investissements, on a 18,5 millions d'autorisation d'engagement et 21,7 de crédits de paiement donc c'est en baisse de 7,9 millions avec un certain nombre de reprogrammations, de diminution des prélèvements sur réserves et de réduction des enveloppes associées au niveau de l'exécution des crédits en investissement, donc la différence entre les deux tient au fait que si on commence à payer un peu plus que ce qu'on a comme autorisations d'engagement c'est qu'on commence à dépenser ou alors on est en avance de trésorerie.

Concernant les recettes, elles se montent à 286 millions d'euros, une baisse de 13,2 millions par rapport au budget rectificatif, on a une légère baisse de la subvention pour charges de service public avec un point notable qui n'est pas encore éclairci et qui devrait être éclairci dans les prochains jours puisqu'on a reçu un message du département de l'allocation des moyens du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche où en comptabilité, à l'agence comptable, on avait reçu moins que ce qui nous avait été promis, - 500 000€ pour l'uB, pour le versement du trimestre 4. Ce n'est pas que l'uB est ciblé par l'État particulièrement puisque suite à ce décalage, il y a une remontée dans le réseau des VP finances ou tout le monde était dubitatif parce que c'était le cas de tous les établissements, il y avait des décalages entre ce qui était promis et ce qui est versé. C'était très variable, il y avait des décalages à 30, 40 000€, nous 500 000€, Caen 900 000€ je crois, il y avait des montants plus significatifs. On n'a pas complètement d'explications détaillées à ce jour. C'est plutôt pour des crédits fléchés spécifiquement, des mesures en lien avec la formation. Il avait été expliqué aussi que c'était lié à une moindre compensation, ou un calcul plus proche de la réalité des exonérations de droits des étudiants boursiers mais 500 000€ ça fait vraiment beaucoup pour notre établissement. Le mystère va être prochainement résolu quand on verra ce qu'on va percevoir et qu'on nous expliquera pourquoi ça baisse ou ça ne baisse pas, si il y a des crédits de fin de gestion qui arrivent. Globalement, ça reste anecdotique, 500 000€, ça reste anecdotique parce que notre subvention pour charges de service public demeure stable et si on regarde personnel et ce qui est prévu en fonctionnement, ça ne finance pas du tout, en personnel on est à 225,4, si on regarde la subvention pour charges de service public, elle est 217,1 et donc elle est censée couvrir et de la masse salariale et du fonctionnement et elle ne couvre même pas le personnel. Après, ceci s'explique parce qu'on a du personnel contractuel mais ça fait un décalage particulièrement important. Donc ça, c'était pour la subvention pour charges de service public.

Pour les autres financements de l'État, ils sont en légère baisse de 700 000€ pour des questions de déprogrammation notamment, la CVEC est en très légère hausse à hauteur de 100 000€, c'est globalement stable à 2,2 millions d'euros. Les autres financements publics sont en régression de 12 millions d'euros, avec un ajustement sur un certain nombre d'opérations, notamment immobilières et numériques, qui viennent fortement diminuer ces financements. Les recettes propres, demeurent stables à hauteur de 38,1 millions d'euros.

Ce qui fait qu'au final, on a un solde budgétaire déficitaire qui est le décalage entre nos recettes et nos dépenses de 11,6 millions d'euros. Donc il est plus faible qu'en BR1 et plus élevé qu'en budget initial. Il y a des opérations non budgétaires qui interviennent, qui bougent à la marge le prélèvement qui va être mené sur la trésorerie de l'établissement et qui est de l'ordre de 10,9 millions d'euros.

Au niveau du compte de résultat, donc le tableau 6. On passe dans la comptabilité. On observe un déficit comptable de 7,5 millions d'euros donc très légère détérioration par rapport au BR1. Et puis une insuffisance d'autofinancement de -1,6 million d'euros. On est dans le prévisionnel, on sait qu'on se trompe, on a un décalage, on sera probablement un peu plus élevé que cela. Donc ça veut dire qu'on n'aura pas une insuffisance d'autofinancement mais une capacité d'autofinancement, je dis très probablement, mais globalement on devrait finir en positif. C'est un point notable parce que la CAF, c'est la seule ressource qu'on produit nous-mêmes, donc quand on n'a pas de capacité d'autofinancement et qu'on a une insuffisance d'autofinancement, ça veut dire que déjà on est en décalage dans cette dépense et qu'en plus notre équilibre financier n'est pas bon, on est obligé de prélever sur le fonds de roulement et sur la trésorerie de l'établissement pour maintenir l'équilibre. Ce qui va arriver, sans aucun doute dans le BI, on verra, c'est bien plus inquiétant, mais ce qui est arrivé à plein d'établissements, il y a des établissements qui sont à deux jours de fonds de roulement où avec des fonds de roulement négatifs en certains endroits, notamment j'ai identifié Rennes, sur quatre universités, je crois qu'il y en a trois qui étaient vraiment dans la peine, mais vraiment en grande difficulté, et donc parce que ils ont prélevé sur leur fonds de roulement, il n'ont plus de CAF et donc il n'y a plus de possibilité de fonctionner très correctement.

On a, au final, une variation du fonds de roulement à la baisse de 12,7 millions d'euros et une variation du besoin en fonds de roulement de -1,8 millions d'euros, qui amène à un prélèvement de la trésorerie de 10,9 millions d'euros. Donc notre fonds de roulement est de 52 millions d'euros et la trésorerie de 50,6 millions d'euros. Ce qui demeure très correct, les indicateurs ici sont calculés en jour, pour le moment, ça demeure tout à fait correct en BR, en BI il y aura une dégradation.

Voilà les principaux éléments, donc pour l'instant en BR, c'est relativement confortable. Merci beaucoup pour votre attention.

Le Président.- Merci Monsieur le Vice-président finances. Peut-être quelques points saillants à l'issue de cette présentation qui était très complète sur ce budget rectificatif n°2. D'abord, il fait apparaître un solde budgétaire négatif, de -11,6 millions d'euros. C'est important, on aurait préféré que ce soit plus mais le chiffre est meilleur qu'en 2023, ça a été souligné puisqu'en 2023, on était à -46,7 millions d'euros. Ces différences s'expliquent principalement, on n'est pas passé d'un état à l'autre comme ça subitement, c'est qu'en fait la méthode de calcul n'est pas la même que l'année dernière, elle est plus précise. Néanmoins, et ça, on se rejoint avec la situation de l'année dernière, le résultat prévisionnel est à peu près comparable dans son ordre de grandeur. L'année dernière, on était à -6,5 millions d'euros, là, ça se creuse un petit peu, on est à -7,5 millions d'euros, donc on a 1 million d'écart en 2024. Alors, comment interpréter ces chiffres ? En 2023, on était sorti avec un résultat comptable, donc là c'est à la fin, une fois que le résultat est finalisé, c'est au mois de mars, le travail technique est très lourd de savoir ce qu'il nous reste à la fin d'un exercice comptable, donc sur l'exercice 2023, on était sorti en mars 2024 avec un résultat net comptable de +1,138 million d'euros. Si nous projetons cette situation, on a fait à peu près la même chose, le même écart. La projection sur l'année sur l'exercice 2024 devrait sortir en mars 2025 sur un résultat net comptable dans une fourchette comprise entre 1 million d'euros, ça, c'est pour le positif et -2 millions d'euros, ça c'est pour le négatif. Évidemment 3 millions d'euros c'est une différence fondamentale, je suis d'accord, nous sommes strictement dans la prévision parce qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité de faire mieux parce que les

dépenses ont été arrêtées fin novembre et les services sont en train de faire le travail qui va permettre d'évaluer le résultat comptable. Pour l'instant ce n'est pas fait.

Peut-être un deuxième point qui mérite notre attention, c'est notre insuffisance d'autofinancement. Ça a été très bien expliqué par Fabrice Hervé. C'est notre capacité à faire un peu d'argent pour le mettre dans le fonds de roulement et nous permettre de réaliser des investissements par exemple. Notre insuffisance d'autofinancement au budget rectificatif n°2 de l'année 2023 était de -2,1 millions d'euros. Elle n'est plus aujourd'hui pour le BR2 2024, que de -1,6 million d'euros. Donc dans le compte financier pour l'année 2023, la capacité d'autofinancement s'était élevée finalement à +6,4 millions d'euros. Donc on peut espérer, si on fait à peu près le même raisonnement que tout à l'heure, c'est-à-dire si on se projette sur ce qui se passera, ce qu'on pourra constater en mars 2025 pour l'année budgétaire 2024, que on sortira avec une capacité d'autofinancement positive mais les autres indicateurs, les autres chiffres, laissent penser que ce sera diminué par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière. C'est important, il faut essayer de la cultiver cette capacité d'autofinancement parce que sinon on n'aura plus cette marge-là pour fonctionner. Sur le fonds de roulement, on en a parlé déjà tout à l'heure, le fonds de roulement, je vous le rappelle, il sert à payer les budgets qu'on reçoit pour payer les projets, il sert aussi aux investissements, et puis il sert aussi à présenter un budget initial à l'équilibre, c'est-à-dire dire que quand on n'a pas assez d'argent versé par l'État ou par les ressources propres, on prélève sur le fonds de roulement pour compenser l'équilibre budgétaire. Le fonds de roulement est comparable à l'année 2022. On a un fonds de roulement de 52 millions d'euros en BR2 2024 et en 2022 il était de 49,2 millions. En 2023, on avait beaucoup moins et ce n'est pas une année de référence parce qu'on avait réalisé beaucoup d'investissements donc la comparaison est plus à faire avec 2022. Ce qui nous permet de dire qu'à priori le fonds de roulement peut paraître important, mais vous allez vous apercevoir avec le prochain point à l'ordre du jour qui concerne le budget initial, qu'il fond véritablement comme neige au soleil en raison des points que j'évoquais tout à l'heure en introduction de ce conseil d'administration, en raison du désengagement de l'État dans le financement des charges des universités, charges qui augmentent en raison, partiellement, mais pour une grande partie, en raison des décisions prises par l'État lui-même, le glissement vieillesse technicité, les mesures Guerini non compensées intégralement, le CAS Pensions, ce qui ne relève pas de la décision de l'État c'est l'inflation des fluides mais nous la subissons toujours et tout cela finit par creuser, petit à petit le montant du fonds de roulement est diminué. C'est ce qui vous sera présenté tout à l'heure pour le budget initial 2025.

Voilà les points sur lesquels je voulais un petit peu insister mais évidemment, vous avez de la parole pour réagir sur ce document qui est la traduction en comptabilité pour le budget, des décisions politiques qui sont prises pas tellement par nous en réalité, mais plutôt à un échelon supérieur.

Gracian ?

M. Didier.- C'est une précision technique par rapport à l'intervention de Fabrice. L'arrêté des seuils de soutenabilité est sorti le 5 décembre et en fait, ça ne change rien, on reste à 83%, il y avait une interrogation sur le taux de rigidité qui peut-être allait être déverrouillé légèrement mais ce n'est pas le cas.

Le Président.- Merci pour cette précision. Je l'ai vu passer effectivement ce week-end dans les news avec les arrêtés qui fixaient les seuils.

Elsa ?

Mme Lang Ripert.- L'État se désengage, on se désengage aussi de notre mission, on accueille moins d'étudiants, on réduit la voilure, qu'est-ce qu'on fait ?

Le Président.- Je ne l'ai pas encore annoncé, mais certains membres du conseil d'administration nous ont soumis une motion. On envisagera de voter cette motion en fin de CA au titre des questions diverses. Qu'est-ce qu'on fait ? Alors à France Universités, on a essayé de se mobiliser, on fait des choses. Aujourd'hui, on n'a pas d'interlocuteur qui pourrait acter éventuellement d'une prise de décision à l'issue d'un dialogue. Donc moi je pense qu'il faut continuer à agir, il faut continuer à protester, je crois que là où nous avons un travail important à faire, c'est de convaincre la population, les électeurs, qu'on ne peut pas sacrifier les universités parce que leurs enfants passent par chez nous, c'est la recherche qui donne lieu à l'innovation et qui alimente le tissu économique, c'est aussi participer à la création d'emplois, et tout ça, j'ai le sentiment que nos contemporains n'en ont pas vraiment conscience, et que rogner sur les universités alors que c'est probablement un des leviers les plus importants de l'avenir de notre pays... Mais il est assez saisissant de voir que ce qui a été mené au plan national par les universités, finalement, a eu très peu d'écho à la fois dans la presse, alors il y a eu un problème de calendrier parce que les journées du 3 et du 5 décembre encadraient la journée du 4 et le 4 c'était le vote de la censure. Donc en réalité, nos actions ont été noyées dans cette actualité politique qui était encore plus importante. Il reste que, à plusieurs reprises, j'ai écrit aux représentants de la nation, aux députés, aux sénateurs, j'ai eu des réponses de l'ensemble des élus de Bourgogne. Et puis, lorsque nous avons agi le 3 décembre et que nous avons interpellé via France Universités, l'ensemble de la représentation nationale, il n'y a qu'un seul député qui a adressé un courrier à l'ensemble des présidents et des présidentes des universités de France, un seul sur 577, si on y ajoute les 350 sénateurs, ça montre l'écho que nous avons dans la représentation nationale. Et ça, c'est peut-être ce qui m'inquiète le plus parce que derrière, il ne faut pas oublier qu'il y a une loi de finances portée par le gouvernement. Le gouvernement présente à la nation un budget qui répond à des aspirations politiques, mais là où je suis inquiet c'est que les universités n'apparaissent pas comme étant prioritaires. Ça me chagrine. C'est pour ça que j'ai évoqué la communication qu'il faut faire à l'égard de nos concitoyens parce qu'ils votent et que leurs préoccupations sont en principe relayées par leurs représentants. Si la préoccupation de l'université n'est pas celle de la population, j'ai peur que ce ne soit pas celle non plus des représentants. Je n'ai pas dit qu'on est abandonné par les représentants politiques, je vois ici des représentants du monde politique qui sont des fidèles, qui sont des compagnons de l'université. Donc je les remercie vraiment très sincèrement pour tout ce qu'ils font et ce qu'elles font. Il reste que il y a encore pas mal de travail pour que les universités et la situation des universités deviennent une préoccupation pour nos contemporains et pour leurs représentants au Parlement.

Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Juste pour rebondir sur ce que tu dis, on est quand même des communicants, peut-être qu'au niveau national, au niveau des universités, on pourrait avoir des actions sur la base de ce que tu dis. Plus communiquer auprès du grand public. C'est vrai qu'on communique souvent à travers des journées portes ouvertes, à travers la Fête de la science, sur ce qu'on fait mais peut-être pas sur l'importance de ce que l'on fait pour la société, peut-être qu'il faudrait avoir des

actions plus régulières et plus massives, nationalement avoir peut-être une décision au niveau des universités que les chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs aillent vraiment démarcher et expliquer ce que l'on fait d'important pour la société.

Le Président.- Ces actions existent, elles ne sont sans doute pas suffisantes, mais elles existent. France Universités et les présidents d'université communiquent pas mal sur l'université elle-même, sur les réseaux sociaux qui sont quand même des acteurs importants maintenant pour toucher le plus grand nombre. Nous avons tous fait des communiqués de presse le 3 décembre, des conférences de presse, l'écho dans la presse a été extrêmement faible. Un étudiant demandait l'autre jour à la CFVU, pourquoi on n'a pas fermé l'université le 3 décembre, deux seules universités ont fermé, Lille et Rennes 2. Je lui ai dit « quel a été le résultat ? », rien, on n'en a même pas parlé, c'est-à-dire seuls les gens vraiment un peu attentifs et informés se sont aperçus que Lille et Rennes avaient fermées. Mais ça n'a servi à rien. Comment penser une communication ? Je pense que si on a une communication de réaction à des problèmes, ça ne va pas, c'est-à-dire que je pense qu'il faut s'installer durablement dans une communication qui a pour objectif de dire que l'université c'est formidable, c'est vrai, je le pense, on fait énormément de choses, on forme deux millions de jeunes par an et des professionnels, on fait de la recherche, on apporte notre contribution au fonctionnement de la société, mais pour ça, il faut avoir une communication positive permanente pour que l'image de l'université change et je peux vous garantir que ce que l'on pense des universités à Bercy, ce n'est pas favorable du tout, mais alors pas du tout. J'ai entendu des termes qui étaient quand même assez désagréables, on nous considère un peu comme des punks à chien, je l'ai entendu. Donc évidemment, c'était sur le ton de l'humour mais n'empêche que c'est une réalité. Et moi j'ai répondu à mes interlocuteurs, « je suis vraiment désolé que ce soit l'image que nous ayons auprès des grands argentiers nationaux » parce que on les invite à venir voir ce qu'on fait, ils ne viennent jamais nous voir. C'est le dialogue qu'on a eu au ministère, pourquoi quand on invite les gens de Bercy ils ne viennent pas voir ce qu'on fait de l'argent de l'État ? Regardez le campus, regardez ce qu'on arrive à faire au service des étudiants, du sport gratuit, on a un niveau de logements, on a un niveau de prise en charge pour l'alimentation, des infrastructures incroyables, on a des services de documentation. Bien sûr il y a des choses à faire partout, c'est évident, rien n'est parfait, je ne décris pas un tableau idyllique mais n'empêche que le niveau de service public rendu à nos usagers est d'une incroyable qualité et alors même qu'on a des difficultés, on fait des choses de qualité et quand il y a des problèmes, on essaye de tout faire pour surmonter et régler ces difficultés. De ce point de vue-là l'université de Bourgogne est exemplaire depuis des décennies mais il n'y a pas que nous, il y a beaucoup d'universités absolument remarquables dans ce pays. Et ça il faut le montrer, il faut le montrer aux gens qui nous entourent, aux parents de nos étudiants, à nos voisins, au monde politique, il faut le montrer aussi aux grandes administrations de l'État qui ne nous font pas confiance parce que quand elles nous disent (*suite inaudible*), elles n'ont pas confiance dans notre capacité à gérer. Alors c'est faux, on sait que nous, globalement l'impact par exemple de la politique RH de l'établissement depuis 2020, depuis qu'on a été élus, on est entre 1 et 2 millions d'euros (*suite inaudible*) notre résultat comptable, on voit bien que les difficultés budgétaires dans lesquelles on est ne viennent pas de prises de décisions totalement délirantes et pas maîtrisées. On essaye de maîtriser les choses parce qu'on a bien conscience que si on ne maîtrise pas on va droit dans le mur, on ne fera plus rien, et la situation dans laquelle on est

n'est pas liée à notre incapacité de gérer et là je rends hommage à la direction générale des services et aux services de l'université, qu'ils soient budgétaires, comptables et autres, les gens sont raisonnables, ça vient du fait qu'il y a des choix politiques au sens noble du terme qui sont pris par la France et dans lesquels l'université, en tout cas la forme d'enseignement supérieur que nous représentons, n'est pas prioritaire. J'aimerais qu'on ait le même budget qu'à (*mot inaudible*) ou à Henri IV, ou même dans des classes prépa dijonnaises pour nos étudiants. Ce n'est pas le cas.

Laetitia ?

Mme Martinez.- Extrêmement rapidement, je te rejoins sur les propos qui sont tenus et sur l'inquiétude qui concerne effectivement l'ensemble des universités et c'est un propos qui a été relayé, j'ai été auditionnée pour Régions de France à l'occasion d'une mission qui examinait le budget, alors c'était un peu cocasse, qui examinait le budget, les missions de l'enseignement supérieur par les parlementaires, avant la sortie du PLF. C'est un peu particulier, n'empêche que ça a été l'occasion de défendre la place et l'importance du budget des universités, d'ailleurs du CROUS aussi, c'est des sujets qui ont été évoqués, mais ça, c'est juste une parenthèse.

Je partage complètement le fait qu'il faille parler au grand public de ce qui se passe ici en Bourgogne-Franche-Comté, dans nos universités, dans nos laboratoires de recherche, c'est d'ailleurs un des objectifs du futur DRESRI, la question de la visibilité. Je suis en mandat sur l'enseignement supérieur et la recherche depuis trois ans et, à chaque fois, je suis surprise en poussant les portes des laboratoires, de voir ce qui se passe en termes de recherche, en termes de potentiel pour l'avenir, aux quatre coins du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. C'est un objet de fierté pour nos habitants, c'est un objet d'attractivité pour le territoire. Moi, je suis prête à ce qu'on puisse travailler et c'est plutôt comme ça qu'on l'imagine les uns les autres, pour valoriser les actions et ce qui se passe sur notre territoire et ici dans cette université, je pense qu'on peut aussi s'appuyer sur les territoires, notamment nos antennes territoriales qui ont un attachement fort à l'université de manière générale parce que ce n'est pas nécessairement une évidence d'avoir dans les villes moyennes une antenne universitaire, c'est pas le cas partout en France et sur ces territoires-là, continuer à développer cet attachement-là.

Le Président.- Lionel ?

M. Crognier.- Pour mettre en œuvre des actions positives, est-ce que justement, la mise en place de l'EPE n'est pas l'occasion de partir sur des éléments positifs pour mettre en œuvre aussi une culture commune, parce qu'avec les partenaires qui sont autour de la table, il va falloir se connaître, partager et je pense que là, après la COMUE, c'est fondamental sur l'année qui vient, de pouvoir mettre en place une ou deux actions collectives, ne serait-ce que de connaissance de ce qui est produit et fait en termes d'insertion professionnelle, en termes de recherche, en termes de formation, en termes de développement du territoire, en termes de R&D. Je fais souvent un constat, on nous voit à l'université comme ceux qui forment des profs d'EPS alors que ça fait 50 ans que ce n'est plus le cas et on est encore sur cet a priori. Donc la communication, c'est un travail qui n'en finit jamais. Et étant donné qu'on est toujours en évolution nous-mêmes, il faut qu'on arrive à partager davantage, faire venir aussi des décideurs, des industriels, pour faire connaître ce

qu'on fait, et aussi entre nous, puisque dans les laboratoires ou les différentes composantes, on connaît assez mal ce qui est fait. Donc je pense que là, il y a une réflexion à avoir pour mieux partager et pour surtout mieux nous faire connaître sur un territoire qui sera peut-être réduit dans un premier temps, la Bourgogne c'est déjà pas mal et de façon à avancer sur des éléments positifs parce que là, sur l'année qui vient, la mise en œuvre de l'EPE, c'est un élément majeur qui peut être un levier.

Le Président.- La communication, elle existe, elle est un peu dispersée, on a un vrai problème stratégique à être à la fois porteur de ce que nous sommes collectivement, dans le respect des identités des composantes. On est vraiment entre ces deux points-là et ça va évoluer évidemment avec la création de l'EPE, ça c'est certain, mais je pense qu'on a des moyens pour communiquer parce que (*suite inaudible*) à l'échelle de l'établissement c'est gigantesque et l'impact en communication n'est pas à la hauteur de ça. Donc il y a sans doute un travail à mener dans ce domaine-là. De toute façon, ce travail-là est nécessairement de longue haleine pour que l'image des universités change. Cette image change aussi auprès de nos collègues du secondaire, par exemple grâce à des actions qui sont menées par la gouvernance, c'était Sophie Morlaix et Karen Fiorentino qui avaient lancé ça, c'est continué par Carine Michel et Sandrine Rousseaux, ce sont des journées au cours desquelles on accueille, avec les doyens, avec les responsables pédagogiques de l'établissement, les différentes composantes, des collègues de lycées, des chefs d'établissement, des proviseurs, des proviseurs adjoints, des collègues qui ont des responsabilités pédagogiques dans ces établissements. C'est deux jours par an et on leur montre ce qu'est l'université, comment on accueille les étudiants, les parcours, l'orientation, etc. C'est un travail du quotidien et ça passe par plein de petites actions.

Denis ?

M. Hameau.- Moi je voulais m'associer à Lionel sur le fait qu'il faut être dans une dynamique positive avec l'EPE qui arrive, c'est un élément important. Pour autant, il faut reconnaître qu'il y a des contradictions c'est-à-dire qu'on demande aux établissements d'avoir des ambitions, d'avoir une politique internationale, de rayonner un minimum à l'échelle européenne, et pour autant, quand il y a un rendez-vous à Bercy (*suite inaudible*), c'est quand même un peu paradoxal. En même temps, ça dit des choses, je trouve qu'on est un peu dans un moment de confusion où à la fois on décrète et on a envie de faire un nouvel acte de l'autonomie des universités, c'est très bien les déclarations mais il n'y a zéro vision stratégique autour de cette autonomie des universités puisque ça se traduit dans le budget, plus on avance dans les différents budgets, plus les marges de manœuvre de l'université se restreignent, je veux bien qu'on décrète l'autonomie des universités mais un des éléments d'autonomie c'est quand même les finances, j'essaie de voir les choses telles qu'elles sont et ne pas être dans l'illusion. Donc en fait on est un petit peu dans ce pays, dans cette espèce de schizophrénie qui est (*suite inaudible*) centralisation des collectivités mais plus ça va, moins elles ont les moyens, on dit qu'elles créent le déficit, c'est faux. Plus on parle d'autonomie, moins elle existe pour les universités. La loi de finances, on s'aperçoit que les gens ne sont pas contents, les mesures Guerini, très bien, mais à quel moment il a mesuré l'impact des mesures qu'il a prises puisque finalement il fait payer ses décisions avec la carte bleue des autres. Et puis ce qui me frappe aussi, c'est que les gens de Bercy, ils ont le droit de penser ce qu'ils veulent mais ce serait bien qu'ils sortent un peu pour voir ce que font les

gens. Ils financent des choses mais ce serait utile qu'ils viennent voir la réalité de ce qui se passe. C'est-à-dire que on est dans des a priori, pourtant ce sont des gens à priori intelligents puisqu'ils ont des postes importants. Je suis frappé de ça, on est dans des certitudes même à ce niveau-là, c'est très embêtant et puis quand on fait de la politique, je pense que la question de l'éducation est centrale pour l'avenir d'un pays, ce n'est pas quelque chose qu'on vient de découvrir et donc ça doit se traduire dans une logique de choix économique. Aujourd'hui, on est dans des logiques de gestion, mais c'est un moyen au service d'une finalité et la finalité pour moi c'est l'avenir de ce pays, comment on est capable d'avoir une logique d'apprentissage et comment on met les moyens de l'ambition. Par exemple l'EPE, à l'échelle de cet établissement-là, il va bien falloir aller chercher des moyens, pousser la recherche, et je suis assez frappé de ça, de cette cécité centrale parce que sur les territoires je pense qu'on le voit.

Le Président.- Elsa ?

Mme Lang Ripert.- Très rapidement, à mon avis il y a deux communications. Il y a une communication auprès des décideurs, de valorisation, de montrer ce qu'on fait bien, ça, c'est une chose et si on parle du grand public, c'est qui le grand public ? Le grand public c'est les parents de nos étudiants, on va dire ça de manière très schématique. Moi je ne suis pas sûre que montrer tout ce qu'on fait bien dans les laboratoires, aux parents de nos étudiants, c'est ça qui va faire qu'ils vont peut-être réagir à la situation de notre université. Me semble-t-il, notre université n'a pas de problème d'attractivité, on a de plus en plus d'étudiants ces dernières années, donc je crois qu'on n'a pas à prouver localement que notre université est une université de qualité. Elle accueille de nouveaux étudiants et forme de manière assez remarquable. La question c'est, le jour où on va dire aux parents qu'on ne peut plus accueillir les étudiants, qu'on va fermer les filières, à mon avis, c'est la seule chose qui va parler à ce qu'on appelle le grand public.

Le Président.- Ça me permet de souligner qu'on augmente à peu près de 5% le nombre d'inscriptions en première année dans notre université. Après deux années de tassement, on reprend, c'est plutôt un signe encourageant, ça veut dire que on est attractif auprès des jeunes alors même qu'il y a une diminution démographique. Donc ça, c'est encourageant. Ça signifie que les jeunes nous font confiance et pour la première fois depuis un moment, on a aussi augmenté le nombre de bacheliers qui ne sont pas de l'académie, début octobre c'était +14%. Je n'ai pas les chiffres d'aujourd'hui, les chiffres ne sont peut-être plus les mêmes mais en tout cas on avait ces deux signaux-là qui montrent que l'université de Bourgogne est attractive.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- Depuis plusieurs années, la FSU ne cesse de dénoncer et d'alerter, comme vous, sur l'insuffisance des budgets alloués par le ministère, sur la situation financière des établissements. Alors que l'année qui vient de se dérouler a amené au plus bas les fonds de roulement, comme vous l'avez dit tout à l'heure, certaines universités ont à peine quelques jours de fonctionnement devant elles, ce qui devrait les conduire à se retrouver sous l'emprise rectorale et faire l'objet de coupes drastiques. L'État doit se réengager de toute urgence dans l'enseignement supérieur et la recherche. On en parlait tout à l'heure, les universités de Rennes, de

Lorraine, de Franche-Comté, de Bordeaux, de Créteil, entre autres, ont annoncé la possibilité de fermer des sites entiers, de réduire les capacités d'accueil, de fermer les BU, ou encore de réduire l'offre de formation dès le deuxième semestre. La FSU continue d'exiger une revalorisation du point d'indice, des postes doivent être créés pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels et les études de tous les étudiants, la rénovation énergétique des bâtiments délabrés doit être engagée rapidement et massivement. Nous suivrons de près l'élaboration du budget de l'État qui conditionne les moyens pour la rentrée 2025. Localement, nous avons voté plusieurs fois contre le budget pour dénoncer le manque de moyens alloués à notre université. Donc il nous manque, comme vous avez souligné à plusieurs reprises une centaine de postes à l'université de Bourgogne, la politique gouvernementale depuis quelques années n'a, non seulement, pas résorbé les manques originels de notre établissement, mais nous a lancés dans une course aux projets structurants qui épuisent la communauté, la détournent de ses missions fondamentales. En parallèle, le gouvernement organise le déficit ainsi que celui de toutes les universités pour pousser à la recherche de ressources propres. L'utilisation de l'austérité est organisée pour avancer sur une politique dogmatique que nous combattons depuis toujours à savoir la destruction et la privatisation du service public de l'ESR. Au-delà de l'aspect budgétaire, cette politique vise, in fine, et sous couvert d'économies, la mise au pas du monde universitaire dont les personnels sont attaqués sans cesse et pour toutes sortes de prétextes depuis quelques années. A l'uB, nous connaissons les effets sur le long terme d'un plan de retour à l'équilibre. Nous en mesurons encore les effets aujourd'hui. La nouvelle saignée qui s'avance est sans commune mesure avec ce que nous avons vécu et arrive dans un contexte où les collègues sont fatigués, où le nombre des fonctionnaires diminue, où le taux de contractuels est élevé. Face à ce qui arrive, le risque que les portes de l'université se ferment pour les étudiants et que les frais d'inscription augmentent sont grands. Ce cocktail explosif pour la société dépasse largement le cadre de notre université mais il est accentué par le contexte. Donc pour notre part, nous voterons contre ce budget initial, nous nous abstiendrons sur le budget rectificatif. Le budget initial ne me nous donne pas les moyens dont nous avons besoin pour mener correctement une mission de service public toutes filières confondues. Comme vous l'aurez compris, c'est un vote contre le sous-financement qui s'inscrit dans un mouvement de vote contre les budgets par notre organisation syndicale dans les autres universités, ce n'est pas un vote contre la proposition de l'équipe de présidence qui est faite sur le budget initial.

Le Président.- Merci Peggy pour cette explication de vote que je comprends.

M. Hameau.- Une dernière chose, normalement les 8 et 9 octobre de l'année prochaine, l'association des villes universitaires de France se réunira à Dijon. Je suis allé à Poitiers pour échanger avec le président sur notre candidature, qui l'a acceptée. Je pense que ça pourrait être l'occasion justement d'un débat un peu approfondi, un peu sérieux, d'une communication à cette occasion. A la fois, l'idée c'est de regarder ces nouveaux objets que sont les EPE, qu'est-ce que ça dit, on aura plusieurs tables rondes et je pense que le sujet stratégique de l'université, en quoi elle est majeure pour le pays, je pense que ce serait important aussi de l'évoquer.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres réactions concernant ce budget rectificatif, le vote de ce budget rectificatif ne concerne que les administrateurs de l'université de Bourgogne. Je vais lire la délibération.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 480 ETPT sous plafond et 420 ETPT hors plafond
- 294 173 758,00 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 225 364 096,00 € personnel
 - 50 277 841,00 € fonctionnement
 - 18 531 821,00 € investissement
- 297 589 002,00 € de crédits de paiement
 - 225 364 096,00 € personnel
 - 50 567 539,00 € fonctionnement
 - 21 657 367,00 € investissement

- 285 969 308,00 € de prévisions de recettes
- 11 619 694,00 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 10 884 022,00 € de variation négative de trésorerie
- 7 511 327,00 € de résultat patrimonial déficitaire
- 1 574 914,00 € d'insuffisance d'autofinancement
- 12 709 480,00 € de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? 4. Qui vote contre ?

23 voix pour, 4 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous allons pouvoir entamer les points qui, cette fois, intéressent l'ensemble des administrateurs de l'Université Bourgogne Europe que sont d'une part la structure budgétaire 2025, les recettes fléchées 2025 et enfin le budget de l'exercice 2025. Fabrice, je te laisse la parole.

2. Structure budgétaire 2025

M. Hervé.- Merci Stéphane. Donc on commence par la structure budgétaire, on a réduit notre structure budgétaire très légèrement pour corriger un peu la qualité de prévision, on passe de 46 à 37, on a fusionné des sites, c'est des petites mesures, ce ne sont pas des mesures qui nous permettraient d'avoir une gestion par grandes enveloppes de notre établissement ce qui serait un gros changement. Donc c'est une mesure essentiellement technique, elle n'est vraiment pas de nature très politique et ça nous permet d'avoir des réductions du nombre de budgets à gérer, ça nous permet de tenter d'améliorer la qualité de notre prévision. Si vous avez des questions techniques, Valérie Borde, directrice du pôle finances, ici présente, se fera une joie d'y répondre.

M. Tizio.- Effectivement la nouvelle structure budgétaire est une structure facilitant les travaux des finances dans l'Université Bourgogne Europe, puisque avec la multiplication des lignes, on multiplie à la fois le risque de mauvaises prévisions et puis, évidemment, on multiplie le risque d'erreurs donc toutes les mesures qui peuvent conduire à simplifier une structure budgétaire sont les mesures qui sont de nature à améliorer notre travail et notre prévision budgétaire.

S'il n'y a pas de questions particulières sur cette rationalisation de la structure budgétaire, je vous propose de l'adopter.

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE Université Bourgogne Europe approuve la structure budgétaire pour l'année 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Le point suivant est également un point annexe à la construction du budget initial pour l'Université Bourgogne Europe pour 2025 puisqu'il concerne les recettes fléchées pour l'année 2025.

3. Recettes fléchées 2025

M. Helleu.- Bonjour à tous les membres du conseil d'administration. Les recettes fléchées c'est obligatoire de les inscrire, mais ne sont proposées comme recettes fléchées que les recettes liées aux opérations immobilières à partir du montant d'un million d'euros et à ce stade, on n'a pas connaissance des futures opérations immobilières à venir, puisque il faut que le schéma prévisionnel de stratégie immobilière soit adopté et ensuite signé et les questions se posent sur les recettes liées au CPER compte tenu des recettes de l'État. Donc pour l'instant on n'a pas, mais c'est un point qu'on doit présenter.

M. Tizio.- Peggy ?

Mme Cénac.- C'est juste pour essayer de comprendre pourquoi c'est obligatoire cette année de flécher alors que les autres années, on n'a pas fléché et pourquoi ce choix de fléchage ?

M. Helleu.- On aurait dû le faire. Comme on a moins de crédit disponible, on aura moins d'opérations. On ne peut pas présenter à ce stade, tant qu'on n'a pas de schéma, on ne peut pas avancer sur ce terrain-là. Les recettes fléchées ça permet de mettre de l'argent de côté et de le débloquer pour le déroulement d'opérations pluriannuelles. On le faisait déjà puisqu'on avait déjà un pilotage pluriannuel des opérations puisqu'on a quand même beaucoup investi, c'est quand même caractéristique de cette université. D'un point de vue très positif, on en parlera tout à l'heure, c'est que le fonds de roulement a baissé mais il ne s'est pas évaporé comme ça, c'est aussi le fruit d'une politique d'investissement très importante, qui a été menée depuis 3-4 ans. On aurait dû avoir des recettes fléchées, mais on n'a pas fléché parce que c'est lourd techniquement à suivre, il faut suivre chaque année, c'est compliqué, mais cela dit on l'a quand même pratiqué dans les faits chaque fois qu'on a adopté (*mot inaudible*), on a adopté les dépenses pluriannuelles.

M. Tizio.- En réalité, comme je le soulignais, il s'agit d'un point technique, mais qui dès lors que notre schéma immobilier sera finalisé, va nous permettre justement de bien suivre l'évolution de notre fonds de roulement, fonds de roulement qui commençait à être un peu en délicatesse, et donc ça nous permettra en fléchant certaines ressources sur investissement d'éviter qu'il continue à s'évaporer. Donc, en réalité, davantage que les recettes fléchées, il s'agit simplement d'adopter le principe du fléchage de ces recettes fléchées.

Donc le conseil d'administration provisoire de l'Université Bourgogne Europe approuve le principe concernant les recettes fléchées. Seront considérées à partir du 1^{er} janvier 2025 comme recettes fléchées, les recettes liées aux opérations immobilières à partir d'un montant d'un million d'euros ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et dont la justification financière est demandée.

Compte tenu de ces principes, qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Nous allons maintenant passer au budget initial de l'exercice 2025 qui, là encore, concerne l'ensemble des administrateurs de l'EPE Université Bourgogne Europe.

4. Budget initial de l'exercice 2025

M. Hervé.- Quelques éléments de contexte. Nous avons évoqué en ce lieu, c'était le budget de l'uB, le déséquilibre qui existait au stade des orientations budgétaires, on n'avait pas les ressources propres agrégées, consolidées au sein du budget. Donc on avait un décalage de 13,5 millions cette année, celui d'avant était un peu plus élevé, 16,3 millions. Donc on voit qu'on a un déséquilibre depuis un certain nombre d'années, notamment on sait que le GVT n'est plus compensé depuis 2019, plus ça va, plus on a un déséquilibre, ça y participe lourdement, c'est toujours la même litanie depuis des années. J'ai remis quelques indicateurs qui président à la décision du plan de retour financier qui sont évoqués précédemment avec l'arrêté qui a été publié, qui ne change pas les chiffres pour l'année. On a des indicateurs de comptes financiers qui vous sont présentés, 21, 22, 23 et puis les indicateurs de budgets initiaux. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas une surprise, on est quand même avec un décalage entre les prévisions et les réalisations. Si vous regardez 21, le résultat était de 11,3 millions en atterrissage réel comptable compte financier quand la prévision était à -3 millions, donc on sait que la qualité des prévisions n'était pas la meilleure qui soit. Pour autant, on a quelque chose qui commence à se resserrer, l'an passé au budget initial 2024, on aurait pu nous qualifier d'optimistes, à raison, on devait être un des rares établissements à prévoir un résultat net positif, avec Caen. On voit ici que pour le budget initial 2025, on a des indicateurs qui ne sont pas extrêmement bons. Il y a celui du taux de rigidité qui est compliqué à mesurer. On a un double phénomène d'augmentation de la masse salariale, de diminution des recettes et notamment des autres financements publics comme on va le voir, ce qui fait augmenter mécaniquement le ratio. Il y a des choses qui sont bien souvent hors de notre contrôle. Il y a le CAS Pensions qui est intégré pour 4,75 millions d'euros, si ma mémoire est bonne, il en va de même pour les

mesures Guerini qui sont compensées à hauteur de 50%, on ne peut pas y faire grand-chose. Mais on voit qu'on a des indicateurs en BI qui ne sont jamais très très bons. La situation sera probablement un entre deux entre ce qu'on a eu en réalisation 23, ce qu'on a en BI 25, on sera sur un entre deux. On va être en difficulté probablement sur le taux de rigidité mais à voir pour l'atterrissage 2024. C'est le premier jalon qu'on aura, on l'aura en mars. Donc à voir si on passe ou pas les trois critères. Là on en passe un seul sur les trois. En qualité de prévision, ce n'est pas bien formidable mais c'est quand même un peu mieux. Et c'est surtout l'idée que on a des ajustements à la baisse qui sont réalisés entre le BR2 et le BR1. Ajustement masse salariale BR2, on se rapproche de notre atterrissage, en revanche, on n'a pas de grosses variations sur le fonctionnement qu'on n'arrivait pas à juguler. Il y a toujours une course à l'inflation, course au mieux-disant depuis quelques années sur notre fonctionnement qui fait qu'on avait une décorrélation entre le niveau de fonctionnement prévu et le niveau réel. En compte financier, vous avez (mot inaudible) de prévision qui apparaît sur la masse salariale, donc qui est à 2,5% en 2023. Ce qui est hors des clous de ce que demande l'État qui doit être 1% me semble-t-il mais il y a des choses en plus qui sont compliqués à maîtriser, notamment au niveau des composantes, on le verra, comme toujours les taux d'exécution des composantes ne sont pas au niveau de la masse salariale, en local ils sont moins bons qu'en global parce qu'il y a beaucoup de choses prévues qui sont difficilement contrôlables probablement mais le taux s'améliore légèrement et sur le fonctionnement on était sur les erreurs de prévision extrêmement importantes. En BI on essaie d'améliorer ça, autant que faire se peut. On avait mis en place un mécanisme visant à limiter les dépenses mécaniquement à hauteur de 10%. On n'y est presque. Tout ça fait qu'on est dans le contexte suivant, on a un équilibre budgétaire qui se fragilise couplé à la volonté de l'amélioration de la prévision, une fois de plus on est dans ce paradoxe, c'est mieux de prévoir les difficultés qu'on sait certaines, c'est ça qui est terrible, c'est que normalement quand on prévoit (suite inaudible), là on sait avec certitude que ça finira par mal se passer parce que comme on est opérateur de l'État, on a une SCSP par étudiant de 6 800 je crois par étudiant, on sait que les universités qui ont moins, elles sont dans le mur. On sait qu'on y va aussi et celles qui sont un peu plus financées que nous, elles iront un peu plus tard dans le mur. C'est juste mécanique. Il y a des petits bateaux qui arrivent sur la plage, nous on voit la plage mais on n'y est pas encore sauf que ce n'est pas une plage, c'est des difficultés financières. Donc nous serons très contents de mieux prévoir le fait que ça va mal se passer, mais on sait que ça va mal se passer. C'est toujours intéressant comme exercice à mener mais ça nous permettra probablement ensuite de mieux piloter notre établissement quand bien même que ce n'est pas si simple que ça tant qu'on n'aura pas changé notre structure budgétaire. On est dans la moyenne des établissements si on regarde par étudiant. On peut regarder par personnel, par étudiant, on peut regarder plein d'indicateurs, il y a un travail qui avait été fait par le SNESUP il y a quelques années sur les données CNESER. Globalement, ça permet de nous situer à peu près. Donc on sait qu'on est dans la moyenne. On n'est pas encore en difficulté financière et quand vous prenez Rennes 2 par exemple, ils sont moins dans la moyenne que nous et ils sont en difficulté financière.

Le GVT cumulé 2024 est de l'ordre de 14,5 millions d'euros, plus les mesures non compensées depuis quelques années, ce sont 14,4 donc vous voyez on est presque à 30 millions d'euros. Après, une question essentiellement de nature politique, par exemple l'État doit-il compenser les fluides ? Les fluides ont beaucoup

augmenté, nous dire « débrouillez-vous, même si ça coûte plus cher », c'est toujours un raisonnement délicat. Manifestement, les politiques se préoccupent des Français puisque l'on veut absolument réviser le barème de l'impôt sur le revenu pour éviter que les gens paient trop d'impôt. Ce n'est pas exactement comparable, mais c'est exactement la même idée, est-ce qu'on nous laisse ou pas une charge supplémentaire alors qu'on a aucune maîtrise sur les coûts de l'énergie ? On a subi des (*mot inaudible*) sur les travaux aussi comme tous les établissements, avec des gros volumes de travaux, couplé à l'inflation, couplé à des contextes d'incertitude associé à des éléments macros, que ce soit la crise sanitaire ou la guerre en Ukraine. Donc on est avec des déséquilibres puissants qui sont bien compliqués à juguler. Sur les agrégats, les différents indicateurs qu'on peut regarder, on a un solde budgétaire déficitaire de 31 millions, un résultat comptable déficitaire de 18,8 millions, une insuffisance d'autofinancement de -12,7, un fonds de roulement qui passe à 21 millions, une trésorerie à à peine 20 millions. Le budget est moins optimiste que l'an passé, on est dans le budget, on n'est pas dans la réalisation, on est dans la prévision. Donc on a eu un changement de méthode de travail pour le tableau pluriannuel et puis pour l'évaluation des recettes. Et puis on va être en phase d'avance de trésorerie cette année, il y a des projets, il y a des FEDER qui courent jusqu'à 2027 autour de 13,3 millions d'euros, on aura l'argent en 27, donc il faut bien qu'entre temps, on dépense et on mobilise des crédits pour pouvoir acheter des très gros équipements à plusieurs millions d'euros. Donc ça vient mobiliser mécaniquement notre trésorerie donc on a une réduction nette de la marge de manœuvre de l'établissement.

Le rappel des tableaux à voter. Le tableau des emplois tout d'abord, on est à 2 496 ETPT en plafond 1, 427 en plafond 2. Ce qui conditionne évidemment notre (*mot inaudible*) c'est la limite budgétaire, ce n'est pas le nombre des emplois qui sont insaturés. Le tableau 2, c'est le tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, vous avez les dépenses qui sont évaluées à hauteur de 316,5 millions d'autorisations d'engagement et 318,5 en crédits de paiement avec 237,5 de personnel, donc y a des augmentations, mais on n'augmente pas tant que ça, on était à 225 tout à l'heure en prévision, on sera probablement dans ces eaux-là. Ça fait une augmentation sensible, on sait qu'on se trompe et encore une fois, non pas pour pointer du doigt les composantes, on sait que c'est une question de structure et de peur de manquer, mais quand on voit les exécutions, en central l'exécution est très importante, en 23 on était à 99,8% des crédits, en composantes on était à 4/5^e, on sait que ça, ça nous mobilise de la marge de manœuvre, ça amène à surestimer le budget. Mais tant qu'on n'a pas une structure budgétaire adaptée avec des centres de responsabilité budgétaire qui permettraient de globaliser un peu tout ça, on sait qu'on aura mécaniquement des cumuls d'erreurs qui font des grosses erreurs à la fin. Donc sur le personnel, le GVT n'est pas financé depuis des années, c'est 1,6 million cette année, on a un CAS Pensions, l'État ayant reconduit le budget 2024 pour le moment, on n'a pas eu d'axe de la part de l'État là-dessus. C'est une mesure qu'on n'aura pas pour le moment, on l'a inscrite au moment de la construction du budget, c'était préconisé, maintenant reste à voir ce qui sera décidé en 2025 par le gouvernement. Les mesures LPR nous coûtent 810 000€, la campagne d'emploi 1,1 million d'euros et puis globalement, on a une légère augmentation du nombre d'heures consommées par l'établissement, il passe à 500 000h ETD avec des heures qui sont passées (*suite inaudible*) et budget composante à parts égales.

Donc ça, c'est pour les dépenses de personnel, pour les dépenses de fonctionnement on est en autorisation d'engagement, crédit de paiement 48,5

millions. On avait une cible brute à 45,8 millions. C'était +10% par rapport à 23 exécution compte financier, donc on la dépasse. Il y a une modification technique sur la (*suite inaudible*) à hauteur de 1 million d'euro. Donc on n'est pas encore à la cible, mais on a un peu maîtrisé par rapport aux 60 millions qu'on pouvait avoir dans le passé. Donc c'est déjà ça, ça évitera des sur-dépenses puisque quand les crédits ne sont pas ouverts, ils ne peuvent pas être dépensés alors qu'avant on les ouvrait donc ils pouvaient potentiellement être dépensés. Les investissements sont à hauteur de 30,5 en autorisation et 32,5 en crédit de paiement, hors recherche 21 millions et en recherche 11 millions avec des fonds FEDER et tout un tas de moyens nouveaux avec (*suite inaudible*) santé notamment et un gros prélèvement sur le fonds de roulement qui nous impacte.

Côté recettes on est à 287 millions d'euros avec la mise en place de recettes fléchées, il y a eu un gros effort qui a été mené dans la reprogrammation des recettes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Notre subvention pour charges de service public est de 218,29 millions d'euros, en hausse légère. On est stable sur le fonctionnement, il y a eu intégration de nouvelles mesures à montant identique, la hausse tient à l'intégration du COMP évoqué tout à l'heure par Vincent, on est autour de 2,5 millions d'euros pour 25 et le (*mot inaudible*) on l'a évalué à 5 millions d'euros. On n'a pas le montant encore (*suite inaudible*) (de subvention pour charges de service public ce qui fait 1,7 par an x 3 ça fait 5,1 millions et qui, divisé par 2, nous donne 2,5 millions et donc après on aura de la libération progressive (*suite inaudible*), ça veut dire que les COMP, ça a été observé dans tous les établissements, les COMP viennent un peu renforcer la structure budgétaire temporairement donc on a une hausse de notre subvention pour charges qui tient uniquement à la hausse du COMP alors même qu'il y a de la LPR.

Les autres financements de l'État se montent à 5,5 millions avec une grosse part de fonctionnement, une petite part d'investissement, la CVEC est en légère hausse par rapport au budget précédent de 100 000€. En revanche, les autres financements publics sont en nette baisse parce qu'on est en phase d'avance de trésorerie principalement et parce que on a estimé au plus juste, les recettes sont mieux lissées de manière pluriannuelle.

Les recettes propres sont en légère baisse aussi à hauteur de 34,8 millions d'euros et sont inscrites à 99,6% en fonctionnement avec une grosse partie, presque la moitié qui relève de l'apprentissage, ce n'est pas nouveau, c'est ainsi depuis des années avec les droits nationaux. On n'a pas de gros changements, on a juste une très légère baisse de nos recettes propres, elles sont essentielles pour notre établissement. Tout ça nous amène à un solde budgétaire déficitaire de 31,4 millions d'euros. Très légère compensation avec les opérations non budgétaires qui fait qu'on a uniquement un prélèvement de 30,7 millions d'euros sur la trésorerie qui, in fine, se monte à, à peine 20 millions d'euros.

On arrive au tableau 6 où là on a la partie comptable qui est présentée avec un déficit comptable de l'ordre de 18,8 millions d'euros et une CAF négative donc une insuffisance d'autofinancement, ce qui amène à un gros prélèvement sur le fonds de roulement, un fonds de roulement qui se monte à 21 millions d'euros.

On voit un glissement avec des fondamentaux dégradés. On sera probablement sur quelque chose de moins dégradé que cela en réalisation, puisque on est toujours avec un peu de sur-prévision côté dépenses et une sous-prévision côté recettes probablement, mais on sait que la situation est en train de glisser mais ce n'est pas une surprise, ça dure depuis des années. Quand on voit que la non-compensation du GVT est à 14,4 millions ce n'est pas très compliqué de se dire que

plus ça va aller, pire ça va être. Un petit peu d'humour, j'ai trouvé de la part du ministère, c'est assez surprenant de méconnaissance quand on a des présidents qui viennent manifester devant le ministère ce n'est quand même pas courant qu'on ait des manifestations de présidents, ils sont reçus par les ministres et après il y a un communiqué de presse qui est prévu en disant, finalement vous avez de l'argent, débrouillez-vous, quand on réévalue bien, c'est 5,7 milliards que vous avez sous la main, vous allez bien vous en sortir, mais il y a déjà des établissements qui n'ont plus un centime et il y a des établissements effectivement très riches. Si vous regardez les données data ESR, il y a quelques établissements extrêmement particuliers qui ont plein de fonds de roulement et qui sont des cas spéciaux, au final. Du point de vue de l'État, c'est relativement raisonnable de se dire on ne va pas donner d'argent à cet endroit-là parce que ils vont bien se débrouiller, il va y avoir moins d'étudiants, la pyramide des âges va être favorable aux établissements, il va y avoir des départs en retraite, dans quelques années le problème se réglera tout seul. Le problème là, c'est que pour nous uB, je ne connais pas la pyramide des âges pour les autres établissements, mais pour l'uB elle est connue, ce n'est pas dans trois ans que les problèmes seront résolus, c'est dans six, sept ans qu'on va avoir des diminutions, donc il va y avoir des années probablement difficiles à venir. Est-ce que ce sera en 25 ? Est-ce que ce sera le 26 ? On ne sait pas à ce jour le dire complètement, parce que les critères, notamment les plans de retour à l'équilibre ont changé et qu'on ne sait pas ce qui va se passer en compte financier, ça peut bouger. C'est notre taux de rigidité qui nous inquiète, si il est à 82,9, on est OK avec le critère, si il est à 83,1 on n'est plus bon et on est bien incapable de faire de la prévision comptable à ce niveau-là parce que, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, il y a des opérations de régularisation en fin d'exercice qui peuvent impacter nos comptes assez significativement et faire du passage de 83 à 82.

Le Président.- Merci pour ces précisions, deux mots de commentaire. On voit que suite aux orientations budgétaires votées par le conseil d'administration en septembre et avec l'agrégation des ressources propres, on arrive à un déséquilibre budgétaire de -31,4 millions d'euro. Le déséquilibre comprend le déficit qui a été voté en septembre sur les grandes masses, à l'époque c'était -13,5 millions, avec l'agrégation des différentes dépenses et recettes on perd encore 17,9 millions, donc au total ce qu'il faut compenser, c'est 31,4 millions de déséquilibre en prélèvement sur le fonds de roulement. Donc c'est autant d'argent qui disparaît dans le fonds de roulement. Les éléments d'explication, je les ai déjà donnés tout à l'heure, c'est les mêmes. D'abord, il y a la politique d'emploi qu'on mène depuis quelques années, on l'évalue à plus d'1 million d'euros. En revanche, les mesures prises par l'État et qui ne sont pas compensés, réalisent la majeure partie de ce déséquilibre budgétaire, GVT -14 millions depuis 2019, le CAS Pensions presque 3,5 millions, 50% des mesures Guerini, donc au total, tout ça finit par produire son effet et c'est ce qui vient de nous être présenté par Fabrice Hervé. L'autre point, c'est que il y a quand même un point d'interrogation sur notre capacité d'autofinancement. On l'a évoqué tout à l'heure avec le BR2, celle-ci s'effondre et donc elle ne permettra pas de recharger le fonds de roulement qui lui-même ne pourra plus, dès l'année prochaine, palier les conséquences budgétaires des mesures prises par l'État. Je pense que c'est probablement en 2026 qu'on aura les conséquences majeures de ce glissement. Donc très clairement c'est les mesures État qui nous plongent dans cette situation, lui-même étant dans une situation difficile, je ne le nie pas, je sais que les difficultés sont là et je sais que ce n'est pas si simple que ça. Néanmoins, je réitère mes propos

de tout à l'heure de dire que le crédit d'impôt recherche et France 2030 pourraient être mobilisés, ne serait-ce que pour passer ce cap difficile sans remettre en cause ces dispositifs dans leur globalité.

Je réitère les choses, on gère l'établissement, avec les services que je remercie, de manière sérieuse. Nous en sommes à présenter ce budget en déséquilibre. Néanmoins, il a fait l'objet d'un contrôle préalable de la part de notre autorité de tutelle et donc il peut vous être présenté, si bien que les mesures qu'on a votées sur la politique RH pour 2025 seront assurées bien qu'il y ait un déséquilibre parce que le fonds de roulement qu'on a, est finalement utile pour maintenir ces dispositifs sur lesquels nous avons déjà délibéré.

Peggy ?

Mme Cénac.- Une question sur le taux de rigidité, pourquoi il augmente de 75 à 86 ? C'est le GVT qui explique ça ou il y a aussi une diminution des recettes qui fait que ça augmente autant ?

Le Président.- Les deux, plus les mesures de nature salariale que l'État met à notre charge et qui viennent augmenter la charge salariale alors même que ce n'est pas plus d'emplois, c'est juste plus cher. Et quand tu as 3,5 millions de plus, tu gagnes un point, etc. Mais je peux passer la parole au DGS, il aura sans doute des éléments plus techniques que moi.

M. Helleu.- Alors y a deux éléments puisque on est sur un taux de rigidité, c'est une valeur relative et comme on a diminué les dépenses de fonctionnement et on a l'augmentation de masse salariale, on a les deux effets, augmentation de la masse salariale et effet baisse des autres dépenses. Le taux de rigidité c'est la masse salariale rapportée à l'ensemble des produits encaissables. Mais comme on a travaillé sur la réduction des prévisions budgétaires qui étaient beaucoup trop élevées par rapport à l'exécuté donc on arrive (*suite inaudible*). Réduisant les dépenses, réduisant les recettes, augmentant la masse salariale, on a un effet spectaculaire à peu près 86,2 sachant qu'on est sur un taux de rigidité prévisionnel, le réalisé sera plus faible, on sera sans doute à 83, j'espère qu'il ne sera pas tellement au-dessus de 83.

Le Président. – Arnaud Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Je voulais connaître les conséquences pour l'université puisque sur les indicateurs, il y en a deux sur trois qui ne sont pas bons, ça aura quelle conséquence pour l'autonomie, pour l'université.

M. Helleu.- Là on est sur du prévisionnel, alors on est sauvé parce qu'on a un fonds de roulement qui est à 20 jours au lieu de 15, la trésorerie, on est un peu en dessous, ou est à 25 jours au lieu de 30, le taux de rigidité on est au-dessus donc effectivement il y en a deux sur trois qui ne sont pas bons mais on est sur du prévisionnel donc on suivra attentivement. Le nouveau décret met en place une procédure de PREF (*suite inaudible*) approuvée par le rectorat. On est très vigilant, cela dit, il y a déjà des universités qui ne remplissent pas les trois critères, nous pour l'instant on en a un qui est bon sur les trois et qui nous sauve du PREF. Comme l'a expliqué Vincent, en 2025 ça passe, en 2026 (*suite inaudible*). On va attendre les notifications de l'État, parce que si on a une notification de l'État comme on en a eu

une il n'y a pas longtemps, qui vient modifier le déséquilibre, on verra. Mais pour l'instant on regarde la situation avec sérieux, elle est globale dans toutes les universités, il ne faut pas non plus céder à la panique totale. On a un fonds de roulement qui a bien baissé, c'est normal, on a fait beaucoup de choses. On nous reprochait un fonds de roulement élevé, on a beaucoup investi, des travaux ont été faits et ça se voit parce que c'est quand même de très belles réalisations. Donc sur l'année 2025, ça passe sans problème, sur 2026, il faudra être attentif, on verra les fonds État. Cela dit, c'est un mouvement global des universités, on est plutôt bien préservé comme le ministère nous l'a rappelé. Quand on est allé les voir pour le COMP, ils ont dit, les fondamentaux sont solides sur une situation nationale qui se dégrade, dont acte. Mais oui, vous avez raison, il y a deux critères sur trois qui ne sont pas bons Ce qui est étonnant c'est que les décrets financiers sont sortis au moment où les universités sont en difficulté, ça sort aujourd'hui alors qu'on a un maximum d'universités qui ne remplissent pas les critères, pas forcément les trois mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'universités qui soient préservées de cette analyse.

M. Hervé.- Juste pour compléter ce que vient de dire Alain, je suis moins optimiste que le DGS sur le fait que ça passe sans problème. Je n'en sais rien, ça va dépendre comment les textes seront interprétés mais je reste moins optimiste parce que il y a un point qui a changé un peu me semble-t-il dans le décret ou la tutelle peut prendre la main dès lors qu'un des critères n'est pas respecté et que les instances académiques jugent que le budget n'est pas soutenable, c'est peu. Alors à savoir quelle interprétation sera faite, premier élément, deuxième élément est-ce qu'on est au-dessus des 83, si on n'est pas au-dessus, c'est parfait, tout va bien, si on est au-dessus, il y a un premier jalon qui est l'interprétation rectorale, dialogue avec l'État je suppose, on verra.

Le Président.- Je vous propose de procéder au vote de ce budget initial sans lequel on ne pourra pas fonctionner au 1^{er} janvier. Et puis, j'y ai fait allusion tout à l'heure, nous avons reçu une motion du SNESUP pour protester contre les conditions budgétaires qui nous sont faites. Elle a été finalisée entre-temps avec des ajouts purement techniques. Je vous propose de vous la soumettre après le vote du budget 2025. En réalité, ce qu'il y a dedans, c'est exactement ce qu'on dit. Je veux dire par là qu'il n'y a rien de surprenant dans cette motion, tout à l'heure on parlait de qu'est-ce qu'on fait au niveau de la communication ? On peut aussi faire ça si vous le souhaitez. Je vais passer la parole à Stéphane Tizio pour qu'il puisse vous lire la délibération et ensuite, on reviendra sur la motion.

M. Tizio.- Comme précédemment, je vais lire in extenso la délibération budgétaire. Le conseil d'administration provisoire de l'EPE « Université Bourgogne Europe », après en avoir délibéré, approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 496 ETPT sous plafond et 427 ETPT hors plafond
- 316 538 446,00 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 237 513 432,00 € personnel
 - 48 539 423,00 € fonctionnement
 - 30 485 591,00 € investissement
- 318 512 446,00 € de crédits de paiement

- 237 513 432,00 € personnel
- 48 539 423,00 € fonctionnement
- 32 459 591,00 € investissement
- 287 074 447,00 € de prévisions de recettes
- 31 437 999,00 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 30 717 232,00 € de variation négative de trésorerie
- 18 767 997,00 € de résultat patrimonial déficitaire
- 12 670 253,00 € d'insuffisance d'autofinancement
- 30 991 042,00 € de variation négative du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 4. Vote contre ? 3.

24 voix pour, 4 abstentions, 3 voix contre

5. Motion

Le Président.- Je vous remercie. Et donc pour faire suite à mon intervention à l'instant, le texte de la motion vous a été adressé par Jean-Marc Bourgeon, on l'affiche pour que tout le monde puisse la lire au cas où.

Discussions sur le texte de la motion

Le Président.- Après cette discussion, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter cette motion.

Réunis ce jour, les membres du conseil d'administration provisoire de l'Université Bourgogne Europe ont pris connaissance des éléments du budget initial 2025. Celui-ci révèle une situation totalement inédite pour notre université, comme pour l'ensemble des universités françaises qui, si l'État confirme les orientations budgétaires annoncées, vont toutes se trouver en déficit très marqué en 2025.

Pour ce qui concerne notre université, le déficit 2025 est évalué, selon le compte de résultat prévisionnel, à 18,8M € et le fonds de roulement chuterait à 20,9M €. Cette perspective n'est pas acceptable car elle conduirait automatiquement à la mise en œuvre d'une politique de réduction drastique des missions de l'université (diminution voire fermeture de formations, réduction des capacités d'accueil, fermeture de sites, fin de contrat pour les personnels contractuels, mise en cause de programmes pour la rénovation bâtiminaire, d'appui à l'innovation et à la recherche mais aussi en matière d'investissements pédagogiques...).

Ce projet de budget est la conséquence directe du choix de faire peser sur les universités un grand nombre de dépenses décidées par l'État sans compensation : mesures dites « Guerini », le CAS Pensions, qui pèsent à hauteur de plus de 4M € sur le budget de notre établissement, sans compter le GVT+ dont le coût annuel est de 1,6M € et qui se cumule depuis plusieurs années.

Il s'agit donc d'une responsabilité directe de l'État qui a fait le choix de se désengager massivement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ne représente plus que 3,2% du budget de l'État, alors qu'il était de 4% en 2019, avec des conséquences dramatiques pour la formation de la jeunesse sur l'ensemble du territoire national.

Pourtant, d'autres choix sont possibles comme la réaffectation de tout ou partie des dépenses du crédit Impôt recherche, qui n'a pas fait la preuve de son efficacité (près de 8Mds €) ou encore par un prélèvement sur les crédits France 2030 au profit du budget de l'enseignement supérieur et la recherche. D'autres mesures sont envisageables et doivent impérativement être étudiées plutôt que les coupes claires annoncées dans le budget des universités.

Le conseil d'administration provisoire de l'Université Bourgogne Europe alerte solennellement les parlementaires et tient à informer nos concitoyens sur les conséquences que portent ces orientations budgétaires sur le fonctionnement à court terme de notre établissement.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

30 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vous remercie, on va pouvoir continuer et boucler les derniers points sur les questions budgétaires.

M. Tizio.- Pour ces deux derniers points nous retrouvons le périmètre de l'université de Bourgogne.

6. Validation des conventions de mise à disposition des locaux de l'université de Bourgogne, à titre gracieux et onéreux

M. Tizio.- Pour ce qui concerne le point annoncé comme la validation des conventions de mise à disposition des locaux de l'université à titre gratuit et onéreux, ce n'est pas vraiment la validation des conventions, c'est plutôt de leur principe. Je vais vous exposer rapidement ce dont il s'agit. Vous savez que il arrive assez fréquemment que l'université mette à disposition ses locaux dits tertiaires, c'est-à-dire les salles, les amphis, etc. pour des manifestations diverses et variées et que cette mise à disposition de locaux tertiaires peut intervenir à titre onéreux et donc il s'agit de voter les tarifs minimaux de mise à disposition à titre onéreux, tarifs qui feront foi dans l'ensemble des conventions passées avec les partenaires qui veulent organiser des manifestations. Cette délibération concerne la location de salles hors salle Multiplex qui elle fera l'objet d'une délibération spécifique en cas de besoin. Donc pour les bâtiments de type tertiaire, la location ne pourra pas être inférieure à 0,41€ du m² pour 4h d'utilisation, 25€ par demi-journée pour la mise à disposition d'un vidéoprojecteur et 25€ par demi-journée pour du matériel audiovisuel, visio-conférence. Donc, tant que les tarifs qui seront appliqués respectent scrupuleusement ces tarifs, il n'y a pas besoin de soumettre de nouveaux tarifs au CA. En revanche, pour toute autre demande, une délibération devra être prise. Alors évidemment, ce principe souffre certaines exceptions, d'abord pour les espaces extérieurs, les espaces sportifs et autres, là, cette fois, un devis devra être établi et donc à nouveau voté. Il y a des cas particuliers pour lesquels la mise à disposition des locaux se fait non pas à titre onéreux, mais au contraire à titre gratuit. Ça concerne un certain nombre de structures qui bénéficient de la gratuité, il s'agit donc

des associations étudiantes qui sont labellisées par l'université, des associations de personnels, des services du rectorat, de l'université pour tous, que ce soit de Dijon ou des sites territoriaux, il peut s'agir aussi des personnels, par exemple les conférences qui peuvent être organisées par les collègues et les étudiants qui peuvent aussi demander une mise à disposition de locaux à partir du moment où il s'agit de missions qui sont réalisées dans le cadre de l'université. Certaines structures qui ont déjà une convention-cadre générale avec l'université de Bourgogne, je pense notamment aux ONR comme le CNRS, l'INSERM, ça peut concerner le DUC, le Dijon Université Club qui ont des conventions et donc évidemment, dans le cadre de leur convention, cette convention primera sur ce qu'on vient de voter en termes de tarifs. Et puis enfin, le SEFCA et le centre de langues et des cultures pour tous bénéficient de la gratuité pour les formations diplômantes, mais pas pour les formations non diplômantes. Bien entendu, outre la location des salles et des éventuels dispositifs de visio, de vidéo dont je vous ai parlé précédemment, y a d'autres frais spécifiques qui peuvent émerger, comme le gardiennage, éventuellement du ménage, etc. Et là, même dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit, ces prestations additionnelles pourront être facturées au bénéficiaire de la location ou réglées directement par celui-ci au prestataire. Donc voilà les principes qui vont guider le conventionnement de la mise à disposition de nos locaux tertiaires pour l'année 2025. Si vous avez des questions particulières sur ces principes des conventions de mise à disposition ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ces principes de location, donc je vous rappelle 0,41€ du m2 par tranche de 4h sachant que la location est établie par tranche minimale de 4h non proratisables, c'est notre base de calcul.

Qui refuse de participer au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

III - Missions d'ESR et intelligence artificielle : enjeux et perspectives

Le Président.- Petit décalage dans l'ordre du jour. L'idée de la venue de Pierre Bordais, maître de conférences en droit privé dans notre université, c'était de montrer aux membres du conseil d'administration ce qu'on peut faire dans le domaine des sciences sociales et du droit avec l'intelligence artificielle, parce que on parle énormément d'intelligence artificielle, tout le monde a une idée probablement préconçue, parfois juste, pour ceux qui ont l'habitude de l'utiliser, mais ce qui est tout à fait impressionnant, c'est la manière dont l'intelligence artificielle peut être utilisée, pas seulement dans les sciences expérimentales mais aussi dans la construction du raisonnement et l'exploitation de sources fiables, pour en débattre un petit peu ensemble après. Donc je te donne la parole, je te remercie pour ta présence et d'avoir accepté de nous présenter cela. C'est un peu une respiration intellectuelle dans ces objets plus techniques que sont les points de ce jour au conseil d'administration.

M. Bordais.- Merci beaucoup. Bonjour à tous, merci de me recevoir. Je suis là pour parler d'intelligence artificielle. Je vais essayer d'être très bref dans la présentation. L'idée, c'est de vous proposer un retour d'expérience notamment parce

que, donc je suis maître de conférences au CID, je suis spécialisé en droit du numérique et je travaille notamment depuis pas mal de temps maintenant sur l'intelligence artificielle et surtout j'utilise des outils génératifs depuis un moment, et depuis septembre de cette année, voyant toutes les potentialités de l'outil, tout ce que je pouvais faire avec et surtout tout ce que les étudiants pouvaient faire avec aussi, je me suis dit que ce serait une bonne chose de pouvoir former les collègues sur ces questions-là. Donc, depuis septembre 2024, j'ai enchaîné pas mal de formations, des formations de format très court, d'une heure, à destination des collègues. D'abord, les collègues juristes. Pourquoi ? Tout simplement parce que je suis juriste et que les cas d'usage sont liés au droit, je ne prétendais pas pouvoir les étendre au début aux autres disciplines. J'ai élargi cette formation il y a maintenant un mois et demi à tout l'UFR DSEP. L'idée c'est que les collègues puissent prendre conscience des potentialités de ces outils, comprendre les cas d'usage, comprendre ce qu'ils peuvent en faire. Et évidemment, derrière, comprendre aussi ce que leurs étudiants peuvent faire avec ces outils puisque ça va impliquer un changement dans la manière d'enseigner, ça va impliquer un changement dans la manière dont on demande certains types de devoirs. Ça va peut-être supprimer certains exercices ou nous obliger à une certaine adaptation. Sur cette formation, quatre outils étaient présentés. Peut-être que certains connaissent déjà certains de ces outils, ChatGPT évidemment, Cloud, (*suite inaudible*). Pourquoi ces quatre outils-là ? Parce que c'est ceux qui étaient les plus utiles pour les cas d'usage. Pour vous en faire une vision très succincte, l'idée, c'est que toute production de contenu que je qualifierai sans réelle valeur ajoutée, c'est-à-dire par exemple, il s'agit de faire une synthèse de quelque chose, il s'agit d'aller trouver une information, c'est-à-dire on n'est pas sur une démarche de réflexion, une démarche sur le prospectif, on est vraiment sur une analyse très basique d'une recherche d'informations comme on ferait sur l'ordinateur une recherche par mots clés, ce sont des opérations qui peuvent être réalisées quasi instantanément par les outils d'intelligence artificielle et sur un corpus de milliers de pages, je peux en moins de 10 secondes trouver une information qui m'intéresse. Je peux, un rapport de 300 pages, le résumer en 10 secondes également et avoir une fiche qui résume parfaitement tout ce qui s'y trouve. Donc ça crée quand même une potentialité. J'y reviendrai tout à l'heure mais évidemment ça crée un impact sur l'enseignement. Donc je montrais pas mal de cas d'usage sur ces outils de telle manière à ce que les collègues puissent appréhender ces cas d'usage et surtout choisir ceux qui les intéressent le plus dans leur discipline. Alors chez les juristes, c'était d'autant plus facile mais j'ai eu d'autres collègues dans d'autres disciplines qui me demandaient « est-ce que tu peux me générer des graphiques ? Est-ce que tu peux me générer ça ? » Et à chaque fois, on peut le faire. Donc l'idée c'est de faire en sorte que notre travail soit facilité quelle que soit notre profession au demeurant, de mieux comprendre les pratiques de nos étudiants évidemment et derrière, cerner aussi les dangers de l'utilisation. Alors, je n'ai mis qu'un exemple, ici, c'est les données personnelles. Pourquoi j'en parle ? Tout simplement parce que évidemment, ces outils-là, ils sont en grande partie des outils qui sont développés par des sociétés américaines, vous n'êtes pas sans savoir que quand vous mettez vos données dans une IA qui appartient à une société américaine, il y a des risques, des risques qui peuvent être limités de plein de manières. Je ne vais pas les développer ici, ce n'est pas le sujet, mais en tout cas c'est des choses dont il faut avoir conscience et, que ce soit un professionnel ou un étudiant, il faut avoir conscience que mettre ses données personnelles dans ces outils-là, ce n'est pas

sans risque. Il faut pouvoir justement faire prendre conscience de ces risques-là à tous.

Ce que j'ai constaté, c'est que après les formations, le niveau d'adoption était quand même assez élevé, il n'y a que très peu de collègues qui n'ont pas, par la suite, décidé d'utiliser cet outil, qui se sont rendu compte que, concrètement, ça leur faisait gagner un temps considérable. La plupart des tâches du quotidien, que ce soit répondre à un message, que ce soit générer un contenu à faible valeur ajoutée, une synthèse d'un document, résumer en trois lignes un document de 10 pages, ça évidemment, si on peut le générer en 10 secondes au lieu que ça nous prenne 30 minutes, forcément c'est un avantage. J'ai mis quelques exemples concrets aussi de cas d'usage à la fois des collègues et de moi-même où maintenant, en à peine quelques minutes, on va pouvoir générer potentiellement des sujets d'examen, on va pouvoir générer des fiches synthétiques, on va pouvoir mettre à jour son cours quasi automatiquement, on va pouvoir effectivement faire de la génération de documents pédagogiques, une fiche de travaux dirigés pour les enseignants-chercheurs ou tout simplement des documents, des exercices, tout ça peut être généré quasi instantanément, de l'aide à la recherche scientifique et aussi puisqu'il y a la partie recherche qui est impactée, en tant que chercheur, la partie recherche d'information pour le préalable à la rédaction d'un article, je pense à cet exemple-là, et le gain de temps est évidemment important, de l'analyse documentaire, il y a évidemment des centaines de cas d'usage possible. Il faut comprendre que 90% du temps qu'on passait sur chacune de ces tâches-là est purement et simplement supprimé. Donc il y a un gain de temps évidemment assez substantiel là-dessus. Je n'ai pas spécifiquement prévu en soi de démonstration, mais si vous souhaitez en avoir une, nous pouvons tout à fait le faire.

J'en profite également, alors c'est mon opinion, c'est la manière dont je fonctionne et c'est ce que je pense être la bonne solution, je ne suis pas pour une interdiction des outils, je suis pour un encadrement de ceux-ci et au contraire, même, pour leur utilisation. Et donc quand je fais des formations intelligence artificielle à mes étudiants, les étudiants de master, je le précise, pas de licence, on pourra en parler, je précise que je prends toujours un temps pour leur montrer les outils, leur expliquer les dangers, mais aussi leur expliquer comment bien les utiliser puisqu'on a, je pense, ici, beaucoup reçu déjà des contenus générés par intelligence artificielle, peu importe l'émetteur et on l'a vite détecté parce que c'est mal fait, parce que c'est mal utilisé. L'exemple type, c'est l'exemple du mail, comme envoient certains étudiants où il manque des mots ou des choses pas complétées. Je préfère un mail bien rédigé, parfaitement rédigé sans faute, même si c'est fait par ChatGPT plutôt qu'un mail effectivement mal rédigé, que je ne comprends pas. Moi je n'ai pas de problème avec l'utilisation de l'outil, au contraire je sais qu'il va être utilisé alors autant qu'il soit bien utilisé. Mais ça implique bien sûr un changement drastique de certaines de nos organisations parce que, à un moment donné, on sait bien, que ce soit pour les examens, pour l'apprentissage, l'utilisation de ces outils peut être dangereux. Des études qui sont sorties sur le fait que si on ne modère pas l'utilisation et si on n'accompagne pas les étudiants dans l'utilisation de ces outils d'intelligence générative, une fois que les outils sont enlevés, la capacité de rétention des informations est quasi nulle, on retourne quasiment à zéro dans la formation donc il faut faire attention. Donc l'objectif, quand je forme des étudiants, c'est la sensibilisation aux risques, aussi les aider à apprendre plus vite parce que l'idée des outils que je leur présente est aussi d'optimiser la préparation des concours, optimiser la préparation des révisions dans le respect des données personnelles et

aussi la propriété intellectuelle. Et aussi anticiper, et ça c'est très important pour moi, anticiper les futures pratiques professionnelles, pourquoi ? Parce que des retours que j'ai eus, c'est qu'en fait beaucoup de mes étudiants utilisent déjà les outils IA dans leur métier, dans leur pratique métier. Alors ce sont des outils dédiés souvent mais au-delà des outils dédiés, beaucoup utilisent déjà ChatGPT dans leur travail, alors certaines organisations interdisent ChatGPT, bloquent l'accès de ChatGPT sur les ordinateurs professionnels mais si c'était suffisant, ça se saurait. Et de toute façon, ces outils IA ont vocation à être utilisés dans pas mal de professions donc ce serait quelque peu délicat de les empêcher d'avoir accès à ces outils-là à l'université, si par la suite ils vont devoir les utiliser, acquérir des compétences spécifiques sur ces outils métiers plus tard.

L'idée par contre, c'est que d'une filière à l'autre, on a une disproportion totale des utilisations. J'ai quelque chose de très schématique et pas statistique à vous donner, c'est juste un retour d'expérience. Je sais que certaines filières, notamment sur les filières peut-être plus littéraires, font une utilisation moindre de l'outil à l'inverse d'une filière plutôt économique où là j'ai une proportion de 99% d'utilisation des outils par les étudiants. Dans la filière juridique, ça va dépendre aussi des formations. J'avais des groupes de master où tous les étudiants utilisaient les outils, souvent ceux qui les utilisent dans leur milieu professionnel. À l'inverse d'autres formations de master en droit où j'avais une personne qui utilisait l'outil, pas de raison de me mentir là-dessus, sachant que je suis plutôt sur l'utilisation de l'outil, sachant que je leur présente les outils. Pourquoi ils ne les utilisaient pas beaucoup ? Tout simplement parce qu'ils ont fait des tests comme beaucoup d'entre nous j'imagine, ils ont demandé quelque chose à l'IA et l'IA leur a sorti n'importe quoi donc ils se sont dit que l'IA ne sert à rien, je ne vais pas l'utiliser. Or, quand on l'utilise correctement, le résultat est quand même extrêmement satisfaisant à plein d'égards.

Par contre l'utilisation à la faculté va être très basique, on n'a pas accès à des outils métiers pour des tâches spécifiques, donc ça va être toujours la même chose. Ça va être de la génération de contenu, de la génération de plans, si on demande une dissertation aujourd'hui, elle va être rédigée par ChatGPT, etc. L'impact sur l'enseignement, concrètement, beaucoup de collègues vous compris j'imagine, se posent des questions sur l'évaluation, comment on fait pour évaluer un étudiant, un devoir maison est-ce que c'est toujours très pertinent de lui demander à partir du moment où on sait très bien que une grosse partie du devoir est générée par l'IA, est-ce que c'est toujours utile ? Alors je prends l'exemple du mémoire de fin d'études, là où le mémoire prenait cinq à six mois de travail, aujourd'hui il faut être honnête, il peut être fait en trois semaines sans difficulté avec une IA générative. Je ne parle pas de la qualité du travail mais il peut être généré en trois semaines. Donc se pose la question de savoir quelle est la pertinence de l'exercice demandé et comment on l'évalue ? Pour donner un ordre d'idée dans la réflexion, ici la phase orale est extrêmement importante puisque à partir du moment où on évalue à l'oral l'étudiant et on lui demande concrètement de nous expliquer son travail, même s'il a été généré par l'IA, on peut voir tout de suite si l'étudiant a fait, ou pas, un travail de réflexion sur son sujet, ou en tout cas s'il a compris ce qui est marqué dans le document. c'est juste une piste de réflexion, mais c'est pour montrer qu'il y a des solutions, on n'est pas obligé de supprimer l'exercice, on peut juste simplement adapter l'évaluation et ne plus noter, par exemple, la phase purement descriptive qui a été générée en intégralité par l'IA générative. En revanche, on va avoir un risque de dépendance aussi, constaté, et ça, ça marche pour tout le monde, si vous utilisez un outil dès le début sans avoir appris à effectuer la tâche par vous-même.

L'exemple que je prends souvent c'est l'exemple du calcul mental, si vous n'avez jamais appris vos tables de multiplication, vous êtes tout de suite passé à la calculatrice, vous avez des compétences en moins, si vous n'êtes pas capable de faire 2+2 il y a un problème fondamental dans la formation. De la même manière, si vous ne savez pas lire un document et le résumer par vous-mêmes même si plus tard, vous ne le ferez faire que par l'IA, vous avez une compétence en moins, vous avez un développement intellectuel en moins, vous avez un problème ici qu'il faut résoudre en amont. Il faut faire très attention pour que les étudiants, en un sens, continuent à comprendre l'intérêt de faire l'exercice par soi-même avant d'utiliser l'IA générative et ça, c'est un exercice de pédagogie.

Des retours que j'ai eu de certains collègues enseignants-chercheurs, c'était parfois le sentiment d'être un peu dépassé par ça parce que ils vont avoir des centaines de devoirs en partie rédigés par l'IA générative et ils se demandent comment faire. Sur une table ronde sur l'intelligence artificielle que j'ai organisée y a trois semaines, une des questions, c'était la sanction, on sait très bien qu'on ne peut pas prouver que ça a été fait par l'IA générative, donc la question de la sanction, elle est un peu illusoire, c'était la conclusion de la table ronde. Si on sanctionne, donc ça veut dire que on n'a pas ce moyen-là, donc il faut qu'on parte sur d'autres termes.

De manière un peu plus dramatique, mais c'est quand même le retour que j'ai eu de certaines personnes et ça c'est peut-être assez récurrent d'ailleurs, c'est la peur de la perte d'emploi, mais ça, c'est dans tous les secteurs d'activité. Se dire concrètement, si ça me remplace sur 90% de mes tâches ou si je peux faire mes tâches 90% plus vite, qu'est-ce que ça change pour mon travail ? C'est une réflexion évidemment générale à avoir.

Sur les recommandations, je me permets d'en donner deux, je conclurai avec ça, il vaut mieux une utilisation raisonnée de l'outil plutôt que son interdiction parce que l'interdiction me semble assez illusoire, sincèrement. En revanche, je suis pour l'intégration dans la formation des étudiants, formation initiale, formation continue, toutes les formations possibles. Il vaut mieux apprendre à utiliser l'outil correctement et comprendre sa logique plutôt que mettre la tête dans le sable. L'idée, c'est aussi de former, à mon avis, tous les membres du personnel de l'université à ces outils-là. Il faut que tout le monde ait conscience de comment ça fonctionne, peut-être aussi comprendre la pleine potentialité mais sans aller forcément aussi financer l'IA américaine. Et enfin une dernière intervention sur les pratiques éthiques de l'intelligence artificielle, donc c'est en partie les travaux que je mène, l'idée c'est vraiment de se poser toutes les questions en amont, est-ce que ce que c'est bien d'utiliser ces outils, comment bien les utiliser ? Je rappellerai simplement que, en matière de cas d'usage, ils sont quasiment illimités aujourd'hui, par contre, et ça c'est positif, un outil d'IA générative ne peut pas être utilisé correctement à partir du moment où on n'a pas une véritable expertise métier parce que les IA génératives, elles se trompent, elles font des erreurs et il faut savoir les détecter. C'est pour ça aussi que c'est risqué pour certains étudiants de les utiliser car ils ne sont pas en mesure de détecter les erreurs alors qu'un spécialiste dans son domaine va pouvoir systématiquement voir l'erreur de l'IA générative, la corriger et obtenir un résultat satisfaisant.

J'ai essayé d'être très bref, je vous remercie de votre attention et si vous avez des questions, si vous voulez qu'on discute de certains points, on peut le faire.

Le Président.- Merci beaucoup Pierre pour cette présentation synthétique. J'ai suivi la formation de Pierre et j'ai vu ce qu'on pouvait faire en droit, c'est-à-dire si

on nourrit correctement l'intelligence artificielle et qu'on sait l'utiliser, c'est la même chose qu'utiliser une calculette scientifique, savoir rentrer la bonne fonction dedans et sortir le bon résultat. Donc il faut savoir, y a une technicité. Une fois que la technicité est maîtrisée, un fascicule juridique du type répertoire Dalloz qu'on met dans la machine, on demande à l'intelligence artificielle « fais-moi un cas pratique avec quatre questions sur ce cas-là, en 10 secondes vous avez un cas pratique avec quatre questions, précise cette question-là ou développe-là, il le fait, ventile le nombre de points en fonction de la difficulté d'une question, il le fait, je voudrais la solution, il le fait également. C'est extraordinairement dérangeant. Parce que il le fait à une vitesse folle et mieux que ce que j'aurais fait en premier jet et moi, il m'aurait fallu des heures pour arriver à faire quelque chose de comparable. L'exploitation des documents est absolument inouïe. D'autres usages, par exemple on a toujours des rapports européens en anglais qui peuvent faire plusieurs centaines de pages et qu'on cherche à utiliser pour faire de l'économie, du droit, de l'analyse sur le tissu industriel européen, enfin, n'importe quoi, eh bien l'intelligence artificielle est capable de synthétiser en 10 pages, 20 pages, avec des références, des renvois à des pages, et sans se tromper, c'est-à-dire que le contenu est tout à fait pertinent. Donc il me semble que nous ne pouvons pas, aujourd'hui, faire l'économie, et c'est le but de l'invitation de Pierre, d'essayer de vous convaincre qu'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion à l'échelle de l'établissement, au minimum, de ce que nous devons faire de cela. Parce que moi, ce qui m'avait particulièrement interpellé, c'est lorsque Sciences Po a été le premier à réagir, il y a deux ans je dirais, en disant on interdit l'intelligence artificielle, mais est-ce qu'on va interdire la route parce que les voitures polluent ? C'est exactement la même question pour moi, c'est-à-dire que est-ce qu'on va interdire les téléphones portables parce que les étudiants peuvent (*mot inaudible*) avec. Ça n'a aucun sens pour moi. C'est-à-dire qu'on ne peut pas renoncer à l'existence de cette technologie, elle existe, on ne peut pas renoncer à l'utilisation de cette technologie. Maintenant, la question est de savoir, c'est les questions qui sont posées par Pierre, qu'en faisons-nous ?

Elsa et Denis ?

Mme Lang Ripert. Merci de cette présentation, j'élargis un peu le débat au-delà de l'enseignement et de la formation. Je pense qu'il faut aussi qu'on se pose la question des données qu'on fournit à l'IA dans des tâches qui sont laborieuses et qui sont facilitées. Je vais donner un exemple, je fais un recrutement, je dois donner des réponses à chaque candidat, je serais peut-être très tentée de mettre leur dossier de candidature sans les rendre anonymes dans l'IA et j'aurais des choses assez parfaites sauf que j'ai donné des données personnelles. Ça peut être aussi les données économiques de l'université, si des personnes rendent des tableaux entiers de données, là où il faut quatre jours à vérifier les données parce qu'il y a des erreurs dans les tableaux Excel, là vous pouvez vérifier très rapidement mais on a donné encore à l'IA des données sensibles ou personnelles ou économiques de notre université. Donc dans les conseils que vous donnez, je pense qu'il faut vraiment qu'on se pose la question de qu'est-ce que nous, université de Bourgogne, qu'est-ce qu'on se donne comme autorisation à mettre dans l'IA et qu'est-ce qu'on ne met pas, ou de quelle manière on le met ?

M. Bordais.- Il y a deux idées, soit contractuellement on va prendre un abonnement avec une société américaine, enfin le mieux c'est d'avoir une IA européenne, mais si on contracte une société américaine, on peut contractuellement

protéger nos données et l'autre solution, c'est tout simplement d'héberger le modem sur son ordinateur parce qu'on peut télécharger le modem intelligence artificielle, avoir un hébergement local et il n'y a pas de partage, de transfert de données avec quiconque, on reste responsable du traitement. Je rappelle qu'on ne fait pas n'importe quoi avec les données personnelles, mais en tout cas sur la question du transfert des données personnelles aux États-Unis, on peut résoudre le problème assez facilement.

Le Président.- C'est une question tout à fait pertinente qui apporte une réponse qui existe.

Denis ?

M. Hameau.- Je pense que c'est un sujet très important qui est déjà largement déployé dans les usages des jeunes et moins jeunes, donc il ne faut pas masquer le fait que c'est déjà répandu et que c'est en train de se répandre à une vitesse fulgurante. La deuxième chose c'est les limites, c'est-à-dire que la question de l'éthique est centrale et il faut absolument éviter ce qu'on a vu lors de la crise du COVID, c'est-à-dire on a vu un révélateur des fractures numériques qui existaient déjà et ça, si on n'y prend garde, ça va accentuer donc il faut vraiment qu'on permette à toute la communauté universitaire, aux étudiants, à l'ensemble des personnels en fonction de leur métier, leurs responsabilités, d'être en capacité d'utiliser à bon escient cette technologie. Cette limite éthique est fondamentale, il y a aussi une limite c'est que là, on va nourrir un monstre énergétique aussi. On a une crise écologique et climatique, on voit ce qui se passe à Mayotte et donc il faut aussi qu'on ait conscience qu'il va falloir des capacités de production gigantesques, qu'il va falloir des capacités énergétiques aussi gigantesques, il faut être conscient de ça et il va falloir qu'on trouve l'équilibre au milieu de ce schéma-là et je pense que c'est bien que l'université s'empare du sujet, le mette sur la table, ça permet à la communauté d'être à l'aise avec cette technologie.

Le Président.- Laurence ?

Mme Jacquemart .- Je voudrais juste rebondir sur ce qui a été dit dans cette présentation. Je suis enseignante et je m'interroge tous les jours sur l'utilisation de l'IA, ça sort beaucoup de bêtises si on ne filtre pas et dans une école de management, on a aussi des difficultés par rapport à nos étudiants qui sont plus économiques et très utilisateurs de ce genre de chose. Je voudrais juste souligner deux difficultés, au-delà de la protection des données, il y a la protection intellectuelle aussi parce que l'exemple que tu prends Vincent, de prendre un fascicule, le mettre dans la machine, moi, ça me gêne un petit peu, c'est un détournement d'utilisation potentiel. Moi je ne veux pas mettre mon cours dans l'intelligence artificielle, mais ça pose ce sujet-là et après comment protéger la mauvaise utilisation des données dans l'IA ? Moi, j'aurais tendance à rattacher ça à la charte informatique, c'est ce qu'on a fait, c'est-à-dire qu'on a intégré dans la charte informatique qui s'impose à tous les collaborateurs et à tous les étudiants, d'avoir une utilisation raisonnée de l'IA, raisonnée ça veut tout dire et rien dire, mais concrètement, interdiction de mettre des données confidentielles d'une entreprise, sauf si elle est publique. Ça paraît évident, mais ce que je veux dire, c'est que ça permet, c'est ce que disait Elsa, que concrètement plutôt que de mettre toutes les informations de l'uB ou de BSB dans l'intelligence artificielle pour produire quelque chose, justement interdire ça au niveau

de la charte informatique. Donc pour un salarié c'est une violation de l'obligation de loyauté, pour un étudiant c'est quelque chose qui est passible de sanction disciplinaire. C'est-à-dire que concrètement, après c'est compliqué de vérifier mais au moins ça explique, attention, vous avez le droit de l'utiliser mais par contre ne l'utilisez pas n'importe comment parce que les données que vous mettez dedans, c'est tout l'intérêt justement pour les entreprises, les plateformes qui vont récupérer la donnée. Typiquement j'ai ces deux points de vigilance, on peut berner quand même l'utilisation de l'IA. Merci pour la présentation, c'était très intéressant.

M. Bordais.- Je suis tout à fait d'accord, il faut vraiment expliquer ce qu'on a le droit de faire et ce qu'on n'a pas le droit de faire. Après le transfert des données sur l'IA, on peut le voir de plein de manières différentes. Mais typiquement, ce n'est pas forcément une violation de propriété intellectuelle, ce que je veux dire par là c'est que si j'ai un espace de travail IA, que je mets le document dessus, ça revient à peu près au même que mettre des documents sur One Drive sur Google Drive, après il faut juste s'assurer qu'informatiquement et contractuellement je n'ai pas de fuite de données. Et c'est ce que je dis à mes étudiants qui utilisent l'IA, les données du cabinet d'avocat, les données d'une entreprise, vous ne les mettez pas dessus, vous n'avez pas le droit de le faire et accessoirement quand c'est des données financières.

Le Président.- Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Merci pour cette présentation intéressante et sur les données un peu sensibles, il est vrai que même dans la construction parfois de projets de recherche, dans la reformulation ou le résumé de certains projets de recherche, certains commencent aussi à être tentés d'utiliser l'IA. Et il est vrai que peut-être avoir des recommandations sur les bonnes pratiques pour que ces idées originales n'alimentent pas ces IA notamment américaines, pourrait être une idée. Il y a eu une recommandation à un moment donné justement de l'EU vis-à-vis de la rédaction de projet R&D, et notamment d'utiliser par exemple des IA sous contrat pour éviter cette fuite d'idées qui peut être très problématique.

Le Président.- Lionel ?

M. Crognier.- J'ai dû lire que il y avait un bornage sur les mémoires, on mettait un pourcentage dans certaines universités, d'usage, x % possible. Est-ce que c'est un élément de réflexion, est-ce qu'on accepte l'IA mais qu'on la contrôle et que l'étudiant la contrôle aussi et puisse se dire j'utilise à hauteur de x % le support de l'IA et dans ce cas-là c'est un vrai assistant de travail, parce que c'est comme ça que ça va être positif, je crois si j'ai bien compris, une sorte d'accompagnateur, de coach, c'est un coach l'IA mais pas à 99%. Est-ce que ça c'est des idées que tu as eues ?

M. Bordais.- Je sais qu'au Canada justement, ils ont cette démarche-là, c'est de demander aux étudiants de déclarer quelle IA ils ont utilisée, quel prompt ils ont utilisé, dans leur travail de mémoire, en annexe, le prompt qu'ils ont utilisé, je précise que le prompt c'est la suite d'instructions données à l'intelligence artificielle qui peut être plus ou moins longue, à titre personnel pour obtenir des résultats très satisfaisants, je vais souvent prompter sur 30 lignes, 30 lignes d'instructions bien précises et ensuite réajuster. Et donc on va demander à l'étudiant le prompt et c'est

une recherche participative, parce que si on a tous les prompts de tous étudiants avec tous les résultats associés, on peut savoir aussi quels résultats on peut obtenir de manière satisfaisante avec ça. C'est la première étape à mon sens, en sachant que, et c'est pour ça qu'ils le font eux, c'est parce que de ce que j'en sais, on ne peut pas déterminer le réel pourcentage de génération par l'intelligence artificielle, un logiciel qui dirait quel pourcentage, c'est illusoire. Et la charge de la preuve de toute façon, reposerait toujours sur l'université et serait quasiment impossible.

M. Crognier.- Est-ce que utiliser l'IA, c'est plagier ?

M. Bordais.- Non utiliser l'IA ne correspond pas à la définition juridique du plagiat. Le plagiat n'existe pas de toute façon en droit, il serait défini dans les chartes, mais utiliser l'IA n'est pas du plagiat. Par contre, ça peut relever d'un procédé de triche, si on décide que ça en est un, c'est nous qui décidons si c'est de la triche ou pas.

M. Crognier.- Donc on va faire chou blanc si on a un conseil de discipline relatif à cet objet. .

Mme Lang Ripert.- Je te le confirme, je l'ai déjà vécu.

Le Président.- Je crois qu'on a eu toutes les questions intéressantes que pose la présentation de Pierre. Je voulais te remercier infiniment, c'était extrêmement limpide, tu as tendu les bonnes perches aux administrateurs. On a un problème de formation des personnels, de formation des étudiants, un problème de normalisation d'utilisation de cette intelligence artificielle avec, derrière, un problème d'effectivité de cette normalisation, qu'est-ce qu'on fait quand quelqu'un ne respecte plus la norme, avec un problème de preuve qui concerne 95% des contentieux, la preuve.

En tout cas, merci beaucoup, ce n'est que la première pierre à la réflexion à l'échelle de l'établissement sur l'intelligence artificielle mais c'est un vrai sujet auquel il faudra répondre dans un temps rapide parce que l'intelligence artificielle qu'on connaît aujourd'hui, elle sera très différente dans quelques mois, dans un an, dans deux ans. Il va falloir être à la page en permanence, c'est un chantier qui s'ouvre, il est déjà ouvert mais pour lequel on n'a pas les outils très pertinents.

Je passe la parole à Stéphane Tizio pour reprendre le fil de notre ordre du jour.

M. Tizio.- Merci Vincent, merci Pierre également pour cette respiration au milieu d'un conseil d'administration fleuve. On va reprendre le triste cours de nos considérations financières avec la présentation annuelle des cartographies, des risques et des plans d'action des processus financiers de l'université dans le cadre du contrôle interne financier. Je vais donner la parole à Sandrine Bocquet-Roustan.

7. Présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne dans le cadre du contrôle interne financier

Mme Bocquet-Roustan.- Merci, bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter le point annuel sur les cartographies et les plans d'action. Pour rappel, le contrôle interne financier a pour objectif de faire en sorte que les données financières soient fiables et de qualité tant au niveau budgétaire que comptable. Ce contrôle

interne financier s'appuie sur un réseau de pilotes et d'experts dans les services, les composantes et laboratoires. Et aujourd'hui je vous présente deux outils du contrôle interne que sont les cartographies des risques et les plans d'action. Vous avez été destinataires d'une cartographie détaillée et des synthèses que je vous projette ce jour. Ces synthèses ont été validées par le comité de pilotage du contrôle interne qui se réunit deux fois par an. Ce que je vous propose aujourd'hui c'est un tour d'horizon rapide sur les différents processus financiers de l'établissement et ce qui vous est présenté ce jour a été présenté au ministère et à la tutelle rectorale.

Nous avons 284 risques recensés pour l'établissement, avec une focalisation sur une centaine de risques qui sont forts ou prioritaires. Les processus rémunération et recettes sont les processus qui comportent le plus de risques prioritaires et rémunération et parc immobilier/investissement qui comportent le plus de risques tout court, (*suite inaudible*), 53 actions correctives sont en cours. Certains des risques sont exogènes et on en a parlé ce matin au niveau du budget, donc ils ne dépendent pas de nous.

Le premier processus qui nous intéresse, le processus budget, donc nous avons 13 risques sur ce processus dont 11 significatifs. Nous avons fait une répartition par étape, 55% de risques significatifs concernent l'élaboration budgétaire, 36% le pilotage budgétaire et 9% la soutenabilité budgétaire. Ce processus est en évolution et il fait l'objet d'un comité de pilotage depuis 2021 et une restructuration des techniques budgétaires a été mise en place cette année, comme cela a pu être présenté lors de la présentation de la structure budgétaire. Des mesures sont prises aussi pour un pilotage financier resserré au niveau du pôle finances, donc ça, c'est une trame que l'on suit attentivement, par ailleurs ce processus est aussi impacté par les évolutions des systèmes d'information, la mise en place d'INFINOE donc ça c'est pour la remontée des données à la DGESIP et le passage à SIFAC+ ce qui va beaucoup nous concerner les uns les autres, pas que les services financiers. Nous sommes là dans une phase préparatoire et mise en place en janvier 2026. Sur ce processus, nous avons 4 risques prioritaires, 4 risques critiques et 5 actions mises en place. Les difficultés concernent essentiellement la projection des opérations pluriannuelles immobilières, la projection des agrégats financiers et des difficultés liées au pilotage financier. L'ensemble des actions mises en place tendent vers une rationalisation, la limitation de la fragmentation budgétaire et l'optimisation budgétaire. Donc nous travaillons beaucoup sur l'amélioration des prévisions budgétaires et du suivi de l'exécution budgétaire. Pour cela, des formations individualisées ont été mises en place par le pôle finances. Des outils de suivi ont été élaborés concernant le fonctionnement et l'investissement, mais aussi la masse salariale et les recettes. Ce sont des outils qui sont en cours de déploiement. Les composantes sont accompagnées et reçoivent un suivi mensuel par le pôle finances. Un certain nombre de risques sont exogènes comme je le disais et dépendent de la politique nationale mise en place au niveau budgétaire, ce qui a été dit également ce matin.

Le processus suivant est celui de la dépense/commande publique, sur ce processus, mais nous avons 15 risques critiques, 33% concernent le sous-processus commande/engagement et 27% le sous-processus réception de commandes. Sur ce processus 3 risques prioritaires ont été identifiés et des actions ont été mises en place pour maîtriser notamment le risque lié à l'absence d'optimisation des dépenses liées aux missions et dernièrement, le service achats/marchés a mis en place un contrôle interne sur le cahier des charges lié au marché Travel Planet. Nous avons également, sur ce processus, procédé à un contrôle ponctuel de la chaîne de la

dépense. C'est un contrôle mis en place sur toutes les composantes et laboratoires, par l'agence comptable et la cellule maîtrise des risques dont je fais partie. Lors du dernier contrôle, nous avons contrôlé 280 factures et nous avons identifié +14% de bons de commande qui n'étaient pas accompagnés des pièces nécessaires pour justifier les services faits ou la livraison. On met en place un prochain contrôle en janvier 2025.

Le processus contrat de recherche, c'est 13 risques spécifiques, 39% concernent le sous-processus suivi des conventions de recherche. Nous avons 2 risques prioritaires identifiés lors de la mise à jour de la cartographie des risques. Ils portent sur la commande publique et en particulier sur le cadre réglementaire relatif aux achats ainsi qu'aux engagements pris hors des marchés existants. Donc le développement lié aux nouveaux marchés est la priorité sur ce processus. Un travail collaboratif a été mis en place entre le pôle recherche et le service achats/marchés pour les achats produits chimiques et biologiques. Dans le même temps, un marché a été ouvert par l'UGAP sur ces produits et donc actuellement les services s'attendent à faire un rapprochement entre le marché mis en place par l'UGAP et nos besoins pour ensuite aboutir à la mise en place de marchés. Il y avait également un risque qui concernait le fait de ne pas réaliser et de ne pas anticiper les contrôles hygiène et sécurité dans les laboratoires, donc le service prévention, sécurité, QVT réalise une fiche pratique à insérer dans le guide des bonnes pratiques dans les laboratoires, en lien avec le pôle recherche. Et enfin, le risque lié à la non élaboration de rapports intermédiaires financiers en lien avec la justification financière des conventions. Donc, nous attirons l'attention sur la volumétrie croissante des conventions de recherche et les difficultés de recrutement et de maintien des moyens humains dans les services des laboratoires. Par contre le déploiement d'OSCAR qui est l'outil de suivi des conventions de recherche est important, il permet l'amélioration importante sur ce processus.

Concernant le processus rémunération, il comporte 51 risques, dont 14 moyens et prioritaires, il porte sur les étapes qui sont la prise en charge administrative, la gestion administrative, l'inventaire comptable. 8 actions sont en cours. C'est un processus complexe qui implique de nombreux acteurs dont le service RH, le pôle financier, le pôle pilotage. Le spectre est large, il va du recrutement à la paie des agents. La gestion de la paie n'est pas totalement centralisée à l'uB puisque l'UFR de santé gère les hospito-universitaires donc la gestion des risques a été scindée en ce qui concerne les services centraux et l'UFR de santé. Nous développons au niveau des sciences de santé le contrôle interne et nous avons mis un plan d'action en place suite à un contrôle de la paie. Autre risque qui concerne les recrutements BIATSS. Actuellement, nous avons la mise en place d'un outil spécifique qui s'appelle Beetween et qui va permettre de gérer les recrutements contractuels et titulaires au fil de l'eau. Pour information, en 2023 nous avons eu 3 200 candidatures. Les agents vont postuler sur un site qui s'appelle Carrières et il y aura dans cet outil une gestion de la CVTech. Afin de palier au risque lié à un recrutement contractuel en l'absence de demande d'autorisation de recrutement, le pôle pilotage en lien avec la direction du numérique met en place la gestion de l'outil des demandes d'autorisation de recrutement à l'ensemble des recrutements contractuels. Nous avons aussi un certain nombre de risques qui sont liés à la gestion administrative des congés payés, au suivi du télétravail, l'impact sur la qualité comptable des congés payés. Ce risque nécessiterait la mise en place d'un outil dédié qui permettrait l'harmonisation des pratiques, une systématisation des données, des remontées. Donc à ce niveau-là, les services RH ont pris contact avec

l'université de Strasbourg. Enfin, nous avons identifié cette année, quelques cas de recrutement sans autorisation préalable donc ça fait prendre un risque pour l'établissement et nous appelons à la vigilance des services, des composantes et des laboratoires.

Sur le processus parc immobilier et investissement, nous avons 27 risques critiques et 22% de risques concernent le processus inventaire/suivi du patrimoine immobilier. Nous avons identifié 2 risques prioritaires, le premier est lié à la définition du périmètre d'intervention du service sur le processus. Donc une réorganisation du pôle patrimoine est en cours ainsi que l'élaboration du schéma pluriannuel immobilier. Le second risque est lié à la volumétrie des opérations en cours, donc le pôle patrimoine met en place une procédure avec un guichet unique de demande d'aménagement et de travaux. Il s'agit également contenir le risque de dérive budgétaire.

Le processus recettes comporte 38 risques dont 9 sont significatifs. On a 5 risques prioritaires et l'un des risques prioritaires porte sur la non exhaustivité de la recette, c'est-à-dire que le pôle finances a pu constater que nous avons parfois des informations tardives sur des recettes potentielles et bien après la prestation ce qui nous fait penser que nous avons des recettes disponibles ni encaissées ni enregistrées. Donc ça peut avoir des causes multiples et c'est un risque important pour l'établissement. Par exemple on a des conventions qui ne sont jamais signées, des facturations décalées dans le temps. Nous avons mis en place une procédure concernant les conventions de recherche et hors recherche sachant que pour les conventions liées à la recherche on aura moins de risques parce qu'elles sont suivies par le logiciel OSCAR. Pour les conventions hors recherche, nous avons mis en place un suivi en lien avec la cellule des risques, le PAJI, le SEFCA, le CFVU et le pôle finances. Mais les conventions sont nombreuses et nous avons différents types de problématiques, en tout cas la réalisation du processus contractuel est engagé. Enfin troisième risque prioritaire c'est en lien avec les titres de recettes ou les factures émises hors délai. Plus le temps passe, plus le risque s'accroît puisque nous avons le risque de faire face à des sociétés qui font faillite et ensuite on a du mal à recouvrer la recette et une facturation tardive joue sur l'équilibre budgétaire. À noter tout de même une amélioration concernant les risques liés à la facturation en double, on en n'a quasiment plus, et aux recettes à classer c'est-à-dire les recettes dont le rattachement est à identifier.

Le processus comptable, c'est l'avant-dernier de nos processus financiers, nous avons 22 risques sur ce processus, dont 9 sont significatifs, 2 risques prioritaires. Ce processus est relativement stable et encadré par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification du compte financier et beaucoup de nos financeurs demandent la certification de nos comptes. Les 2 risques identifiés sont relatifs aux produits à recevoir en formation professionnelle, qui sont relativement nombreux, sur lesquels le SEFCA travaille et le second risque important porte sur les opérations relatives aux RH et particulièrement la charge à payer pour les congés payés. C'est vraiment des risques qui sont liés à la soutenabilité comptable.

Au niveau de la trésorerie, nous avons relativement peu de risques identifiés, deux risques critiques dont un sur un processus qui est relativement maîtrisé. Il reste la mise en place d'un nouveau moyen d'encaissement et, pour la régie, une nouvelle action a été mise en place pour rationaliser le nombre de régies, donc chaque nouveau régisseur est formé au contrôle de caisse par l'agence comptable. La

trésorerie va aussi faire l'objet d'une l'attention très attentive avec les difficultés financières que nous avons identifiées auparavant.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Tizio.- Merci Sandrine, est-ce qu'il y a des questions sur cette cartographie des risques et des plans d'action. C'est assez technique, mais c'est redoutablement important pour la constructions budgétaire et pour l'exécution de l'ensemble du processus financier dans l'établissement. Je remercie d'ailleurs les services qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Est-ce qu'il y a des questions ? Peggy ?

Mme Cénac.- Je souhaite juste revenir sur un des points où l'indicateur est à 0%, un point sur lequel on a échangé en intersyndicale plusieurs fois. Donc dans la partie processus rémunération, en qui concerne les vacataires enseignants, le déploiement d'un outil de gestion des vacances administratives sur le modèle de SAGHE pour les vacances d'enseignement, fin des fiches de rémunération papier, je voudrais savoir quelles sont les perspectives et les solutions envisagées par l'uB pour améliorer fortement la situation ?

Mme Bocquet-Roustan.- En fait, nous avons deux fonctionnements différents, donc nous avons les vacances d'enseignement qui sont très encadrées par SAGHE et qui apportent des points positifs dans le sens où c'est dématérialisé, nous avons un suivi qui est fiabilisé et nous avons par ailleurs des vacances administratives où là on n'a pas encore d'outils. Donc l'idée ça serait effectivement qu'on puisse s'inspirer de SAGHE, éventuellement pouvoir entrer dans le système SAGHE pour qu'on n'ait plus ces envois de documents de rémunération par la voie papier qui peuvent induire des erreurs, des doublons, qui impliquent un contrôle interne mais on pourrait largement fluidifier les choses par ce biais-là.

M. Tizio.- D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la cartographie des risques et les plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne pour l'année 2024.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. On va enchaîner sur les travaux de la CFVU du 11 décembre et puis à l'issue, une fera une pause pour déjeuner avant de nous retrouver pour aborder les points relatifs aux ressources humaines et à la commission de la recherche. Donc je laisse la parole à Carine Michel, vice-présidente de la CFVU, qui va donc nous présenter dans un premier temps les travaux des diverses commissions.

V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 11 décembre 2024

1. Travaux des commissions :

- Vie étudiante du 12 novembre 2024
- FSDIE du 12 novembre 2024

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 14 novembre 2024

Offre de formation 2024-2025

- UMDPCS : Création des diplômes inter-universitaires Intelligence artificielle générative en santé et Stéatohépatite dysmétabolique / MASH
- UFR Lettres et Philosophie : Modification du diplôme universitaire Sens de la peine et analyse des pratiques

Offre de formation 2025-2026

- UFR DSEP : Création d'un nouveau parcours Master mention Droit des affaires - parcours Droit numérique
- IUT de Chalon-sur-Saône : Évolution de la licence professionnelle mention maintenance et technologie : systèmes pluritechniques - parcours solutions et innovations en agroéquipement

Mme Michel.- Merci Stéphane, Bonjour à toutes et à tous. Je suis bien désolée d'arriver si tardivement alors que votre niveau d'attention doit être déjà bien épuisé.

Nous allons aborder les travaux des commissions vie étudiante et FSDIE, et les travaux de la commission de la pédagogie.

Concernant les travaux des commissions vie étudiante et FSDIE, je vais me faire l'écho de la voix de Maxence Roulliat qui devait vous faire cette présentation mais qui a dû s'absenter. La première demande est une demande de l'association QAPS qui est une association en lien avec le diplôme de master assurance qualité des produits de santé de l'UFR des Sciences de santé. Cette association a pour objectif de soutenir les initiatives, de soutenir les projets, de permettre de constituer un réseau d'étudiants avec les partenaires professionnels et les anciens étudiants. Cette association existe depuis longtemps, mais n'avait pas encore demandé de labellisation. Et à l'occasion des 30 ans, c'est le cas de franchir le pas. Cette demande de labellisation a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la commission vie étudiante et a également obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Concernant la commission FSDIE. La première demande concerne l'association ESN InsDijon qui est en fait l'association du réseau des étudiants Erasmus qui a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants internationaux et également de leur apporter l'aide et les conseils dont ils ont besoin au quotidien. La demande concerne un week-end de formation pour les membres de l'association, à l'ordre du jour de ce week-end, il y a le fait de pouvoir informer les membres concernés sur l'environnement dans lequel évolue l'association, les conseiller sur la façon d'organiser les événements. La demande est de 750€ pour l'organisation de ce week-end contenant essentiellement des frais d'hébergement, de restauration. Un avis favorable a été donné.

La deuxième demande concerne l'association De taille et d'estoc qui est l'association bourguignonne recherche et développement des arts martiaux historiques européens. L'événement concerné ici, c'est l'organisation des 22^e rencontres internationales des arts martiaux européens qui auront lieu du 29 mai au 1^{er} juin sur le campus. Au programme, des ateliers d'initiation au maniement des

armes et techniques de combats, du Moyen Âge à la Renaissance, démonstration de combats de chevaliers en armures, tournois en partenariat avec la Fédération française et internationale des arts martiaux historiques et intervention de nombreuses personnes d'Angleterre, d'Espagne, de Grèce, des États-Unis, de Singapour. Les personnels, les étudiants, les scolaires seront également conviés à ces journées. Le budget total est de 51 046,24 € et le montant demandé au FSDIE est de 5 500€. La commission s'est prononcée en suggérant un conseil à cette association sur le fait de mener une réflexion pour diversifier les ressources mais également a décidé de diminuer le budget dédiée à la consommation d'alcool pour arriver à deux verres de consommation sur l'ensemble des quatre jours. Donc c'est pour ça que ce n'est pas 5 500€ qui sont accordés, mais 5 200€. Au total la subvention FSDIE est de 5 950€. Avis favorable de la commission et avis favorable également de la CFVU.

Je vais enchaîner avec les travaux de la commission de la pédagogie, en commençant par l'offre de formation 2024-2025 et notamment deux propositions de diplômes interuniversitaires, en commençant par l'UMDPCS, unité mixte de développement professionnel continu. Un premier DIU Intelligence artificielle générative en santé et en second DIU Stéatohépatite dysmétabolique MASH. Ces deux DIU ont reçu un avis favorable du conseil de composante. Concernant le diplôme Intelligence artificielle en santé, dans leur quotidien, les médecins intègrent de plus en plus l'intelligence artificielle et il s'avère nécessaire de développer des compétences adaptées à cette évolution rapide. Ce DIU vise à fournir des connaissances théoriques et pratiques requises pour permettre de développer et d'implémenter des solutions d'intelligence artificielle générative innovantes dans les pratiques des professionnels de santé. Actuellement, il n'y a aucun DU ou DIU d'IA générative. Ce DIU est présenté en collaboration avec l'université de Nantes, de Caen, de Paris Cité, de façon à toucher un grand nombre de praticiens, mais également de façon à mutualiser les intervenants. Parmi les objectifs, comprendre les concepts de l'IA générative, comprendre l'impact de l'IA générative en santé, développer et savoir utiliser l'IA générative. Je ne vais pas tout détailler, vous avez ces documents également, mais appréhender les aspects organisationnels, réglementaires, économiques et éthiques liés à l'introduction de l'IA générative dans la pratique. Ce DU est proposé pour les professionnels de santé, les enseignants-chercheurs, les doctorants également pour un total de 80h et la participation au datathon sur un week-end. Ce diplôme est porté par le professeur Patrick Callier qui est venu faire la présentation en CFVU, des frais pédagogiques de 1 950€ et un tarif particulier pour les étudiants de 500€.

Le deuxième diplôme est le DIU Stéatohépatite dysmétabolique qui est une pathologie qui se caractérise par l'accumulation de graisse dans le foie, dans un contexte d'obésité et d'insulino-résistance. Cet excès de graisse provoque une inflammation responsable de l'accumulation de fibrose dans le parenchyme avec l'évolution jusqu'à la cirrhose et le cancer du foie. Les objectifs de cette formation sont de proposer une formation globale sur cette pathologie pour une meilleure prise en charge, connaître l'épidémiologie, les facteurs de risque, l'histoire de cette pathologie, savoir dépister, diagnostiquer puisque ce qu'on nous explique c'est que dans ce domaine les connaissances sont encore en cours d'évolution, qu'il y a énormément de recherches dédiées à cette pathologie et l'objectif c'est de pouvoir les transmettre de façon efficace et rapide aux praticiens. Cela concerne les étudiants en 3^{ème} cycle d'études médicales, les spécialistes, hépato-gastro-entérologues, endocrinologues, également les médecins généralistes pour un total

de 104 h d'enseignement, avec un parcours plus restreint pour les généralistes. Les droits pédagogiques sont de 1 055€, et pour les médecins généralistes avec ce parcours plus restreint de 530€ et de 500€ pour les internes. Cette formation est portée par le docteur Thomas Mouillot qui est venu faire la présentation en CFVU et également co-porté pour Angers par le professeur Boursier qui est spécialiste de cette pathologie. La CFVU a donné un avis favorable pour ces deux DU.

J'enchaîne avec des modifications de DU Sens de la peine et analyse de pratiques, ce DU est proposé en complément de la formation dispensée par l'école nationale d'administration pénitentiaire pour la formation des agents permettant une meilleure analyse critique de la pratique professionnelle pour une meilleure prise en charge des personnes en situation carcérale. C'est un DU qui existe depuis 2022, il y a 12 inscrits cette année. Les modifications proposées sont des modifications mineures par rapport au volume d'enseignement et d'intitulé des contenus. Ces modifications ont reçu un avis favorable de la CFVU.

Je vous propose maintenant de vous intéresser à deux créations concernant l'offre de formation 2025-2026. Premièrement le parcours Droit du numérique qui s'inscrit dans la mention Droit des affaires de master. C'est une présentation qui est faite par Pierre Bordais. Les objectifs de cette formation, c'est de pouvoir former des juristes capables de répondre aux exigences techniques, juridiques et éthiques dans le domaine du numérique avec une spécialisation en droit des données cybersécurité et régulation des technologies pour permettre les étudiants de pouvoir aborder les enjeux juridiques liés à la transformation numérique. Il est proposé d'ajouter à un master déjà existant, master Droit des affaires, deux cours spécifiques, un à chaque semestre, au premier semestre ajouter le droit commercial, le droit du commerce électronique et du numérique pour 15h TD et au second semestre, droit de la donnée pour 33h CM et 15h TD. En master 2, il y aura la création de 10 nouveaux cours, droit des données à caractère non personnel, techniques contractuelles appliquées au numérique, contrats informatiques, droit du commerce électronique et des plateformes, droit de la consommation, droit de la concurrence appliqué au numérique, etc. C'est un master qui sera ouvert en formation continue, en alternance, en formation initiale avec un rythme d'une semaine de cours suivie de deux semaines en entreprise et une demi-journée qui sera dédiée à la certification, aux fonctions de DPE. Les diplômés peuvent envisager une carrière dans les services juridiques d'entreprises, banques et assurances, juristes spécialisés en droit du numérique, administration publique et régulateur, service de conseil en régulation numérique. Cette nouvelle formation a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le point suivant concerne une évolution de l'offre de formation. Il s'agit de la licence professionnelle mention Maintenance et technologie, systèmes pluritechniques, parcours Solutions et innovation en agroéquipement. Une licence pour trois ans. Jusqu'à présent cette licence existe, c'est une licence suspendue avec un parcours GTEA, gestion technique et économique des agroéquipements et ARE automatisme et robotisation en élevage, c'est une licence qui existe depuis 2005 et qui a évolué notamment avec différents partenaires. Les cours sont dispensés à la fois à l'IUT de Chalon et à l'IAD et le pôle de formation de Vesoul Agro campus. Les recrutements concernent principalement les BTS agricoles et les BUT et l'objet de l'évolution de cette formation c'est de pouvoir, en tenant compte de l'évolution des référentiels des nouveaux BTS et BTS agricoles où il y a une évolution de l'offre de formation concernant les techniques et technologies en agroéquipement l'objectif, de faire monter les étudiants en compétences, notamment

dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. Ce qui est proposé en concertation avec l'ensemble des partenaires du CMQ et des collègues impliqués dans la formation, c'est de proposer une licence en trois ans. Ce qui nécessite de supprimer les deux parcours actuels, de proposer un parcours plus adapté qui est le parcours Solutions et innovations en Agroéquipement avec une L1 de 555h, une L2 de 679h et une L3 de 510h en commençant pour l'année 2025 avec 15 étudiants et en proposant également de poursuivre le parcours actuel pour la rentrée (*suite inaudible*). Les plus, cela va permettre de proposer un stage obligatoire de 12 semaines à l'étranger, Italie, Irlande, un voyage de fin d'études d'une semaine à l'étranger, l'habitation électrique B1VL et B2VL, le test Toeic en fin de cycle, de proposer également aux étudiants le passage du permis poids lourd, les tarifs sont négociés à Chalon et également d'avoir des liens étroits avec la profession. Cette nouvelle formation est financée par l'AMI CMA, projet Evofia avec l'ensemble des partenaires du CMQ Agroéquipement, pour notamment une récupération de 3 millions d'euros et un fléchage pour la formation de 120 000€. Cette nouvelle formation a obtenu l'avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Merci. Karine. Est-ce que sur ces compte rendu des différentes commissions vous avez des questions ou des remarques ?

Mme Baudoux.- Ce n'est pas une question sur le contenu en lui-même, c'est pour savoir s'il serait possible de désolidariser les votes pour la partie processus d'admission à l'UB.

M. Tizio.- C'est déjà prévu, pour l'instant on ne l'a pas abordée.

Donc s'il n'y a pas de question, je vous propose d'adopter la délibération suivante. Le conseil d'administration approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 11 décembre 2024, donc travaux des commissions vie étudiante, FSDIE, l'offre de formation 2024-2025 avec la création des DIU UMDPCS Intelligence artificielle et Stéatohépatite dysmétabolique, la modification du diplôme universitaire Sens de la peine et analyse des pratiques proposé par UFR Lettres et philosophie et au titre de l'offre de formation 2025-2026, la création du nouveau parcours de master mention Droit des affaires, parcours Droit numérique pour l'UFR DSEP et pour l'IUT de Chalon-sur-Saône, l'évolution de la licence professionnelle mention Maintenance et technologie.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Carine tu peux enchaîner.

Processus d'admission à l'uB - rentrée 2025-2026

- **Accès en 1^e année de licence DEUST - PASS - DUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramètres Parcoursup**
- **Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers**

Mme Michel.- Nous enchaînons avec les processus d'admission à l'uB, l'accès en première année et l'accès en master. Les admissions se font via

Parcoursup la première année. Les éléments portés à votre connaissance encadrent réglementairement le processus concernant notamment les capacités d'accueil, les critères d'examen sur Parcoursup et des dossiers sur Mon master et d'autres paramètres également sont présents sur Parcoursup, comme la sectorisation et la remédiation, la remédiation ça correspond au système Agil qui est proposé à l'université. Concernant la première année, les modifications apportées concernent le certificat de capacité d'orthoptiste qui a été évoqué lors du CA du 9 juillet, proposé par l'UFR Santé avec un regroupement sur Parcoursup dans un portail commun avec les universités de Strasbourg et de Franche-Comté, un nombre de places de 12 et des frais de candidature de 80€. Vous venez de donner votre accord pour la licence professionnelle mention Maintenance et technologie, système pluritechniques, parcours solutions et innovations en agroéquipement pour l'ouverture de 15 places à la rentrée. D'autres modifications principales concernent les ajustements des capacités notamment concernant la licence LEA en anglais avec le parcours associé concernant l'italien, avec 10 places de plus pour le parcours débutant et 10 places de moins pour le parcours initié en tenant compte des inscriptions effectives de cette année. Également, le DEUST AGAPSC Animation du football. Il va garder la même capacité globale, mais va réduire à 25 places les places ouvertes sur (*suite inaudible*). Les remédiations, on a modifié en AES avec une proposition de un an, là où auparavant on avait un système sur deux ans.

Voici une synthèse des capacités sur Parcoursup, Université de Bourgogne, hors IUT, 5 657 places, IUT de Dijon, Auxerre, Nevers, 979 places, IUT de Chalon 251 places, IUT du Creusot, 356 places, pour un total de 7 243 avec un différentiel positif de 22 places. Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Concernant l'accès en M1, il y a notamment ce nouveau parcours qui vient de vous être présenté, mention Droit des affaires, parcours Droit du numérique avec une capacité de 15 places et l'ouverture du M1 qui se fait tous les deux ans donc cette année le M2 ne sera pas ouvert, concernant les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, accompagnement et analyse des pratiques professionnelles pour une capacité de 15 places. Il y a eu également des ajustements, par exemple des réductions des capacités qui sont en adéquation avec le nombre d'inscrits cette année. C'est ce que les composantes ont fait remonter comme information, des réorganisations des capacités d'accueil globales entre la proportion de ce qui est proposé sur nos masters et la proportion des places hors Mon master. Il y a également des adaptations des critères d'examen des dossiers. Cette année nous avons une capacité totale de 2 807 places dont 2 274 pour Mon master et les autres capacités avec un delta positif de 72 places. La CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. Tizio.- Merci Carine, y a-t-il à ce stade des questions ?

Mme Baudoux.- J'ai une question sur l'ajustement des capacités en M1 en italien, le fait qu'il y ait 10 places en moins pour le parcours initié, ça répond à quel besoin ?

Mme Michel.- C'est ce qu'a fait remonter la composante en disant que il n'y avait pas d'inscrit, ce qui a été fait c'était pour être en adéquation avec le fonctionnement actuel de la formation. Il y a un besoin plus important d'offrir un

nombre de places plus conséquent pour les débutants et à un nombre de places moins conséquent pour les initiés puisqu'il n'y a pas de demande.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante. Le conseil d'administration approuve le processus d'admission à l'université de Bourgogne pour la rentrée 2025-2026, d'une part l'accès en première année de licence, DEUST, PASS, DUT et d'autre part l'accès en master 1, avec les capacités d'accueil, modalités, etc.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ? 4.

23 voix pour, 4 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

Partenariat entre l'ESM et l'uB pour l'organisation des enseignements du Diplôme national supérieur professionnel de musicien, valant grade de licence

Mme Michel.- On enchaîne avec le partenariat entre l'école supérieure de musique et l'université de Bourgogne pour l'organisation des enseignements du diplôme national supérieur professionnel de musiciens DNSPM, valant grade de licence. Je parle sous le contrôle de Jules Darwich, je ne sais pas si il est encore présent, qui est conseiller des études et de ma collègue Sandrine Rousseaux. Le partenariat avec l'ESM n'est pas récent, il date de 1999. L'ESM a pris différentes formes notamment un centre de formation des enseignants en danse et musique et actuellement l'ESM propose un diplôme d'État de professeur de musique et le DNSPM, pour lequel l'université de Bourgogne propose une double diplomation en licence avec un parcours musical spécialisé. Plus récemment, le ministère de la Culture s'est rapproché du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de l'attribution du grade universitaire de licence aux titulaires des diplômes nationaux d'interprètes dans les domaines du spectacle vivant. Et ce valant grade doit répondre à un cahier des charges, le dossier doit être déposé aujourd'hui, c'est-à-dire que si vous donnez votre accord pour ce partenariat, ces éléments vont remonter au ministère. Donc l'arrivée du DSNPM valant grade de licence vient réorganiser la structuration, le partenariat, il n'y n'aura plus de licence telle qu'elle était proposée mais un valant grade. L'objectif toujours de consolider les liens entre l'ESM et l'uB pour une plus grande participation, notamment réciproque, dans les instances respectives, donner plus de place à l'université pour assurer des enseignements qui sont propres à la recherche, en cours d'initiation, en cours de méthodologie. Préparer les étudiants également de ESM à pouvoir poursuivre en master en master proposé par l'université de Bourgogne, master en musicologie de la création, de l'interprétation et de la performance tout en s'accordant avec des enseignements qui existent déjà dans les licences de musique et musicologie. Donc vous est présenté ici, l'ensemble des semestres, du semestre 1 en semestre 6. En jaune, ce sont les cours qui sont dispensés par l'université de Bourgogne, les cours d'histoire, des matières complémentaires qui notamment vont concerner la recherche qui auparavant n'arrivaient qu'au semestre 6, à partir de maintenant arriveront au semestre 4, également des cours de langue vivante. Donc 3 matières enseignées par semestre, au semestre 6 ce sera 4 matières. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention et a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Merci Carine, y a-t-il des demandes de précision, des remarques à propos de ce partenariat entre l'ESM et l'université de Bourgogne ?
Paul ?

M. Alibert.- Bonjour. Je n'ai pas bien compris s'il y avait des mutualisations entre ce qui sera proposé à l'école de musique et la licence de musicologie qui existe chez nous ?

Mme Michel.- Ce sont des cours qui sont complémentaires. Ce sont deux établissements qui interviennent pour proposer ce valant grade avec ce qui est propre à l'ESM et d'ailleurs le valant grade est délivré par l'ESM et ce que peut apporter l'université, la recherche, l'initiation à la recherche là où on va dire, l'ESM est moins compétente. C'est une articulation de la mutualisation, il y en aura avec la licence de musicologie donc c'est pour ça que les collègues ont réfléchi à une articulation avec la licence existante en musicologie.

Mme Cénac.- Il me semble que pour avoir le grade de licence il y a un certain nombre de critères à remplir, vous évoquiez l'initiation à la recherche mais il y a aussi que 50% du corps enseignant doit être docteur donc je n'ai pas eu le temps d'ouvrir le fichier pour voir si respecte les critères de l'obtention du grade de licence. On est d'accord que ce n'est pas une licence mais bien grade de licence pour le partenariat ?

Mme Michel.- Sandrine, est ce que tu peux intervenir ?

Mme Rousseaux.- Bonjour à toutes et à tous. Alors on a aussi une particularité car le valant grade est une demande du ministère de la Culture. Donc il y a des points communs avec les valant grades que l'on peut avoir, mais on est sur quelque chose d'un peu plus atypique, donc les exigences ne sont pas forcément les mêmes. Ce qui était surtout recherché et la demande qui a été faite du ministère de la Culture, c'est surtout l'adossement à la recherche et également l'enseignement d'une langue étrangère plus particulièrement. Après, on a des dispositions qui sont un petit peu différentes de ce qu'on pourrait retrouver dans un cas classique de valant grade, parce qu'on est à cheval sur deux ministères.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres demandes de précision, je vous propose de voter le partenariat entre l'ESM et l'uB pour l'organisation des enseignements du diplôme national supérieur professionnel de musicien valant grade de licence.
Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

24 voix pour, 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie et nous avons clôturé pour cette matinée notre conseil d'administration, je vous propose que nous reprenions nos travaux à 13h45.

Pause déjeuner

: - : - : - : - : - : - : - : - :

Reprise de la séance à 13h45

VI - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 26 novembre 2024)

6. Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale

M. Weckerlé.- (...) Comprendre comment l'université participe à l'effort de formation de la population, aux enjeux sociaux et environnementaux, comprendre aussi comment elle participe à la production des savoirs sur ces questions et de comprendre comment elle s'engage pour participer aux transitions dans ses multiples dimensions. Donc, c'est dans cette volonté qu'on a cherché à écrire et à travailler le schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale. Nous avons une échéance ministérielle puisque le ministère attend le schéma directeur de l'université pour le 31 décembre et donc je vais vous proposer aujourd'hui une démarche en deux temps.

Le premier temps, sur le cadre général sur lequel vous allez vous prononcer tout à l'heure, un deuxième temps, lors du premier trimestre 2025 vous sera présenté la totalité des actions qui ont été élaborées par les groupes de travail. Ce schéma directeur de l'université de Bourgogne s'inscrit dans la continuité de plusieurs autres documents qui existent, on ne part pas de rien. Il s'inscrit en continuité dans l'effort qui a été fait précédemment, notamment, vous le connaissez sûrement, le rapport du développement durable qui a été rédigé les années passées. Nous avons aussi un nouveau bilan des gaz à effet de serre qui porte sur l'année 2022 qui nous a donné quelques directions fortes de l'établissement. Ça s'inscrit aussi en conformité avec le plan sobriété 2022-2024 dont on fera un bilan à la fin de l'année. Le dernier élément sur lequel nous travaillons en continuité, c'est le schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 du CROUS, qui est aussi un élément fondateur sur lequel le schéma directeur de l'université doit bien sûr travailler en continuité.

Donc l'objectif d'un travail plus massif sur le développement durable au niveau de l'université s'inscrit dans une triple logique, une logique d'atténuation de nos effets, de nos impacts, sur l'environnement. Une logique d'adaptation de nos modes de vie, de nos modes de travail par rapport à ce changement climatique. Et le troisième c'est un axe de coopération, c'est-à-dire que c'est vraiment un travail qui est destiné à être collectif et à être porté par le collectif qui va agir à tous les échelons de l'établissement, que ce soit les étudiants, les enseignants, mais aussi les personnels et les services et c'est collectivement qu'on arrivera à mener à bien ce schéma directeur dans ses actions et dans ses axes stratégiques. Donc la démarche d'écriture par rapport à ces éléments-là, le schéma directeur devient le document de référence en matière de développement durable et des transitions socio-écologiques à l'université et pour ce faire, il a été écrit en très peu de temps, en six mois, depuis la prise de fonctions début d'année 2024 avec la constitution d'abord, d'un portage politique avec la création d'une vice-présidence dédiée au développement durable. Ensuite, la mise en place d'un réseau de référents. Ensuite, nous avons constitué des groupes de travail à partir des cinq axes stratégiques sur lesquels nous allons candidater au label DDRSE. Les axes sont les suivants, le premier, c'est la stratégie de la gouvernance, le deuxième axe, c'est la formation et l'enseignement, le troisième axe, c'est la recherche et l'innovation, le quatrième axe, c'est la réduction de l'impact environnemental de l'université, le cinquième axe, c'est la politique sociale. Donc ce schéma directeur repose sur ces cinq axes-là. Ils ne sont pas totalement intitulés de cette manière dans le schéma directeur, vous pouvez le voir

dans le document que vous avez sous les yeux mais globalement, on est dans cette directive. Une comitologie a été mise en place. On la trouve aussi dans le cadre général qui vous a été présenté autour d'un COPIL, d'un COCON, d'un COOPÉ, d'un CODEV. Donc quatre comités qui seront en charge, tout au long de la durée du schéma directeur, de faire vivre le schéma directeur et de le mettre en œuvre. Le premier point, c'est l'écriture. Ensuite, la tâche la plus ardue, c'est la mise en œuvre, donc il faudra bien sûr que ce soit suivi d'effets. Le schéma doit engager l'université et faire en sorte que les actions arrivent à leur aboutissement.

Ce schéma directeur n'est pas figé dans le temps, c'est-à-dire qu'on l'a voulu comme quelque chose d'agile qui peut être complété par des d'actions d'opportunité au fil de son écriture. C'est pour ça que la comitologie qu'on a proposée est une comitologie qui permet cette agilité avec des allers-retours incessants entre des actions qui ont été menées à bien et des actions nouvelles qui se profileraient dans les années à venir. Au niveau des axes, chaque axe ensuite a été travaillé par un groupe de travail qui a œuvré et qui a choisi les objectifs opérationnels pour répondre à chaque axe. Donc sur l'axe 1 nous avons trois objectifs, sur l'axe 2, trois objectifs, sur l'axe 3, trois objectifs, sur l'axe 4, nous avons quatre objectifs, sur l'axe 5, deux objectifs. Ces objectifs opérationnels s'assortissent ensuite de différentes actions qui ont été également priorisées, réfléchies, définies par les groupes de travail et associés aux objectifs opérationnels. Aujourd'hui, le cadrage général qui nous est présenté dans le document ressource présente les axes, présente les objectifs, présente l'intitulé des actions. Alors pour certains, et c'est bien normal, je pense qu'il vous manque du détail pour le contenu de chaque action. Alors aujourd'hui, les actions sont écrites, il faut qu'on relie ces différentes actions, qu'on les mette ensemble pour qu'on puisse vous présenter dans un deuxième temps, c'est le volume 2 de notre démarche, au premier trimestre 2025, l'ensemble des fiches actions, elles sont au nombre de 42, donc ce document vous sera présenté dans un deuxième temps.

Aujourd'hui le CA se prononce sur le cadrage général, donc les axes, les objectifs et les intitulés d'actions et nous présenterons un document finalisé avec un portage politique et administratif totalement défini et totalement dans la continuité du travail que nous avons fait en amont. Il reste aujourd'hui à mettre en forme le schéma directeur, le cadre général. Le service communication est en train de le travailler. Vous n'avez qu'un document de travail, bien sûr le schéma directeur sera un peu plus « léché » au niveau de la présentation visuelle. Il nous reste aussi à relire ensemble les fiches action et à les finaliser, à les épurer et ensuite les mettre en forme pour vous les présenter je pense, avant les vacances de février. Je tiens à remercier tous les groupes de travail et l'ensemble du réseau de référents ainsi que les représentants étudiants qui ont permis de faire avancer ce cadrage général dans un temps si contraint.

Si aujourd'hui le vote du conseil d'administration est positif, nous pourrons tenir le délai de présentation au 31 décembre 2025 et donc le deuxième temps sera la présentation devant les instances de l'université de l'ensemble des actions qui seront versées à l'annexe d'accompagnement du schéma directeur. J'en ai terminé pour cette présentation rapide, je reste disponible pour d'éventuelles questions suite à la lecture du schéma.

Mme Castano.- Je voulais juste vous féliciter parce que vous avez eu un trophée pour la mobilité douce pour l'université, pour votre première participation, pour les organismes de salariés. Donc bravo et je le partage parce que nous, on a le

même pour Crossject, donc on continue sur cette lancée. C'est une petite reconnaissance, mais je trouve que c'est hyper motivant pour les gens en interne qui essaient de faire bouger ce sujet.

M. Weckerlé.- Merci.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce schéma directeur ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le schéma directeur du développement durable, de la responsabilité sociale et environnementale de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie François pour sa présentation particulièrement rapide et claire.

On va poursuivre par un point sur la création du service universitaire de l'action culturelle et artistique. Marie-Laure Baudement, responsable du pôle culture va vous en faire une présentation.

1. Création du service universitaire d'action culturelle et artistique

Mme Baudement.- Bonjour à tous et à toutes, je voudrais excuser Tadeusz Sliwa qui n'a pas pu être là mais ce projet nous l'avons bâti ensemble bien entendu. Le pôle culture existe depuis un certain nombre d'années et de par la loi, de par un décret de 2018, il était intéressant de créer un service universitaire chargé de l'action culturelle, en parallèle avec le SUAPS. Il existe un service universitaire des actions sportives depuis de très nombreuses années, c'est pour se mettre en conformité, finalement, avec le décret de 2018. Ce décret dit que on peut créer, par décision du conseil d'administration, un service chargé des actions culturelles et artistiques et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Donc on a travaillé au sein du pôle culture depuis plus d'un an pour voir comment on mettait en place ce service universitaire, qu'est-ce que ça changerait, comment on allait travailler tous ensemble. On continuera pour améliorer les fonctionnements et faire en sorte que l'on puisse travailler encore plus, tous ensemble. Je vous rappelle que le pôle culture aujourd'hui, c'est quatre services, les EUD, les éditions universitaires de Dijon, l'université pour tous, la mission culture scientifique et l'Atheneum.

Alors ce SUAC, ce service universitaire de l'action culturelle, il développe toutes les actions relevant du domaine de la culture, des arts et de la diffusion de la culture scientifique, pour les étudiants bien entendu, mais aussi pour les personnels et pour les publics extérieurs. Voilà les différentes missions que nous avons décrites tous ensemble. L'idée, c'est d'avoir à la fois un accès à la culture pour tous, une réflexion sur les relations entre science et société, de développer des pratiques culturelles et artistiques pour les étudiants aussi, de soutenir les pratiques culturelles et artistiques de la communauté universitaire, des associations étudiantes en particulier, faire en sorte que les artistes soient présents au sein de l'université, développer des partenariats avec les acteurs du territoire, participer à l'offre de formation, assurer la production et la diffusion de spectacles, valoriser le patrimoine architectural et artistique, scientifique et technique, renforcer des échanges entre l'université et son territoire, assurer la production et la diffusion de manifestations scientifiques, techniques à destination de tous les publics, renforcer les échanges

entre l'université et le territoire et valoriser les savoirs et la recherche par le biais des éditions sous toutes ses formes.

Le fonctionnement du service culturel de service universitaire est celui du pôle culture avec un petit plus, c'est la création d'un conseil culturel qui est indiqué dans le décret. Ce conseil culturel permettra de réunir, une fois par an, les partenaires de la culture. Dans ce conseil culturel, il y a bien entendu les représentants des étudiants, des représentants du conseil d'administration, des directeurs de service, des enseignants-chercheurs, mais aussi la DRAC, le DRARI et puis les collectivités territoriales qui nous soutiennent donc la mairie de Dijon, la métropole, mais aussi les mairies des sites décentralisés, le conseil régional et son représentant et les conseils départementaux ou leurs représentants. Donc ça sera l'occasion une fois par an de faire vraiment le bilan de ce qu'on fait en matière de culture à l'université et puis de voir quelles perspectives on pourra mettre en place pour l'année d'après. Ce conseil culturel permettra aussi de travailler en relation étroite avec l'ensemble des composantes de l'université, donc celles qui vont rejoindre l'EPE. C'est un changement de fonctionnement qui n'est pas énorme mais qui permet de s'asseoir un peu plus au niveau du territoire.

M. Tizio.- Merci Marie-Laure. J'ajouterais, tu l'as signalé mais j'ajouterais que la création de ce service tombe en quelque sorte à pic puisque comme tu l'as dit, on accueille au sein de l'établissement Université Bourgogne Europe, les écoles d'art de la région. Donc c'est une coïncidence particulièrement heureuse. Évidemment, si vous avez des questions, des remarques, n'hésitez pas.

Mme Baudoux.- C'est noté que il y aurait des représentants de l'EPE. Est-ce que il va y avoir des élections pour ces représentants-là ou est-ce que ça va tout simplement être décidé entre les membres.

Mme Baudement.- Le conseil culturel, ce sont des représentants qui sont désignés par le Président de l'université. Et quand on parle de l'ENSA, quand on parle de l'ESM, on demandera bien entendu à l'ENSA et à l'ESM de donner le nom du représentant de cette structure.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la création du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie aussi Marie-Laure pour sa présentation. Je vais désormais me donner la parole pour les points suivants qui concerne d'une part les additifs à la campagne d'emploi des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS pour l'année 2025, les prévisions de recrutement et les opérations de mise à jour de la cotation des postes BIATSS pour 2024. Évidemment, il s'agit à chaque fois d'additifs puisque nous avons précédemment voté les différentes campagnes d'emploi et les opérations de gestion pour les différentes catégories de personnels.

2. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2025

M. Tizio.- Dans un premier temps, les additifs à la campagne d'emploi des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS. Alors, si vous me le permettez, je vous les présente en bloc et puis nous aurons évidemment un débat et un vote séparé pour chacune des deux catégories de personnels.

Pour ce qui concerne l'additif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS, il s'agit tout simplement d'un oubli de ma part d'ailleurs, pas des services, de transmission post-DOM de deux postes qui devaient être mis au concours et que nous avons remis dans la première campagne d'emploi, donc deux postes au SCD, un poste de bibliothécaire assistant spécialisé et un poste de magasinier des bibliothèques. Il s'agit de rectifier cet oubli matériel, donc ça c'est pour ce qui concerne les personnels BIATSS.

Concernant les personnels enseignants, en fait c'est un additif mais qui n'est vraiment additionnel que pour deux postes, un poste de professeur au labo DRIVE à l'ISAT qui, malheureusement, a été vacant du fait du décès de notre collègue à Nevers et donc nous le republions en PR au DRIVE. Et puis un poste de maître de conférences en maïeutique, donc à l'UFR des Sciences de santé avec un rattachement au laboratoire CREDESPO. Là il s'agit d'une création de poste liée au développement du département maïeutique. Pour ce qui concerne les autres additifs, ils relèvent d'erreurs matérielles pour la plupart sur les profils qui avaient été transmis initialement au CAC, et puis des fiches de postes qui sont arrivées un peu tardivement, donc voilà qui est rectifié. Il s'agit d'un poste de professeur à l'UFR SVTE, d'un poste de maître de conférences à l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, d'un poste de maître de conférences à l'INSPE sur le site de Mâcon et un poste de professeur encore une fois à l'INSPE, au département sciences de l'éducation. Voilà ce que je peux vous dire sur ces postes.

J'ajouterai que cet additif à la campagne d'emploi a été présenté à la fois au CSA, dans un premier temps, puis au CAC dans un second temps et que les votes ont été unanimes, que ce soit pour la campagne enseignants-chercheurs ou la campagne BIATSS au CSA et au CAC. Je suis à votre disposition si vous avez des questions puis nous procéderons à un vote séparé.

Mme Kilani.- A tous les CA, on vote toujours l'additif à la campagne d'emplois mais là les deux postes pour les BIATSS ce sont des postes qui ont été oubliés à la première campagne d'emplois, donc ça veut dire que finalement on n'a pas eu de poste en plus cette année. D'habitude, tous les ans, on vote toujours un additif.

M. Tizio.- Oui, techniquement, il n'y a pas eu d'additif.

Mme Kilani.- Il n'y a pas eu de demande depuis fin septembre de la part des composantes ?

M. Tizio.- Non. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en n'a pas, je vous propose de procéder au vote de ces additifs à la campagne d'emplois, donc dans un premier temps on va approuver l'additif à la campagne d'emplois des personnes BIATSS pour l'année 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Ensuite, même motif, même punition pour ce qui concerne l'additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs pour l'année 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

3. Prévisions de recrutement BIATSS 2025

M. Tizio.- Le point suivant concerne les prévisions de recrutement pour les personnes BIATSS pour l'année 2025. Alors, ces prévisions de recrutement, vous avez eu le document c'est la mise en musique de la campagne d'emplois précédemment votée puisqu'il s'agit de rentrer l'ensemble des postes de notre campagne d'emplois dans l'application Atria qui va donc permettre de publier et de mettre ces postes au concours, en précisant notamment les différentes voies de recrutement pour chacun de ces postes. Vous pouvez aussi constater sur le document que nous y intégrons les republications des postes dont le recrutement avait été infructueux à la campagne d'emploi précédente, signalés dans le document par un astérisque rouge. Et donc, ceci étant posé, cela porte notre campagne d'emplois au total, à 33 emplois qui sont offerts aux différentes voies de mouvements pour l'année 2025. Vous en avez le détail par filière sur le document qui vous a été soumis et vous voyez donc apparaître les deux postes de la filière bibliothèque que nous venons de voter dans l'additif à la campagne d'emplois précédente.

Si vous avez des remarques ou des questions, vous avez la parole ? J'ajouterai que ces prévisions de recrutement ont été soumis au CSA et l'avis du CSA s'est soldé par 4 votes pour et 5 abstentions. S'il n'y a pas de question, je vous propose de voter les prévisions de recrutement des personnels BIATSS pour l'année 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

22 voix pour, 3 abstentions

4. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2024 – additif

M. Tizio.- Je vous remercie. Enfin, dernier point me concernant plus spécifiquement, c'est là encore une mise à jour, mais cette fois-ci de la cotation des postes BIATSS pour l'année 2024. Nous avons précédemment voté la mise à jour des cotations de poste, certaines opérations de gestion des personnels concernant la filière ITRF ont eu lieu, à savoir les examens professionnels ou les concours de catégorie A et puis les résultats des examens professionnels ASI liés au repyramidage ITRF qui apparaissent là aussi dans le document que vous avez reçu. Les principes de classement dans les groupes de fonctions restent les mêmes, à savoir que ces nouveaux postes puisque n'ayant jamais été encore cotés, sont cotés en entrée de corps c'est-à-dire en groupe 2 en ce qui concerne les assistants ingénieurs et groupe 3 en ce qui concerne les ingénieurs d'études et les ingénieurs de recherche. Y a-t-il des remarques, des questions concernant cette mise à jour de la cotation des postes, qui est purement liée aux opérations de gestion de fin d'année qui concernant les personnels ITRF de catégorie A qui sont en léger décalage par rapport aux autres. Si il n'y a pas de remarque où question, je vous

propose d'adopter la mise à jour de la cotation des postes BIATSS dans le cadre du RIFSEEP, au 1^{er} septembre 2024 et au 1^{er} décembre 2024. Le CSA s'est prononcé sur cette question par 6 voix pour et 3 abstentions.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? 4 ? Qui vote contre ?

21 voix pour, 4 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous passons maintenant à la présentation par Vanessa Vaizant du schéma directeur du handicap pour 2024-2027.

5. Schéma directeur du handicap 2024-2027

Mme Vaizant.- Bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui, je suis venue vous présenter le schéma directeur du handicap. Vous avez dû avoir ce schéma dans les pièces qui vous ont été fournies, c'est un document qui est plutôt conséquent, il est volontairement documenté parce qu'il s'adresse à un public varié. Donc les lycéens tout d'abord, qui vont entrer dans notre université, à leurs parents, aux enseignants du secondaire qui suivent ces lycéens, mais également à nos étudiants, aux enseignants du supérieur et aux personnels BIATSS. Il n'y a donc pas uniquement des nouveautés dans ce schéma qui est notre deuxième schéma directeur du handicap, mais il y a un descriptif complet et détaillé de ce qui existe pour accueillir, accompagner et permettre l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Donc il décrit nos objectifs pour tendre, évidemment, l'université essaye de tendre vers une université handi-accueillante et ce pour les trois prochaines années.

Tout d'abord, il fait un état des lieux de la situation du handicap à l'université de Bourgogne, donc tout d'abord pour les étudiants, puisqu'on a vu que le nombre d'étudiants en situation de handicap avait fortement progressé. Donc il donne un petit peu les différents troubles qu'on peut avoir. Il faut savoir que 93% des étudiants en situation de handicap, on les trouve invisibles, donc ça permet de se rendre un peu compte et dans quelle filière ils se trouvent. Donc, nous devons continuer à poursuivre nos efforts pour les accueillir et les accompagner puisque ils sont 5 fois plus nombreux qu'il y a 10 ans. Et puis on doit également encourager les étudiants le mieux possible pour poursuivre jusqu'à la thèse si c'est possible. Maintenant, concernant les personnels, on voit que le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi a quand même progressé, on est quasiment à 4%, ce qui est à peu près identique dans toutes les autres universités, on est encore loin des 6%, pourtant on pense les avoir. Vous voyez également que majoritairement, ce sont des personnels BIATSS qui vont effectivement se déclarer et faire leur RQTH. Donc pour arriver à 6% parce qu'on les a forcément, on va essayer de créer des conditions humaines et professionnelles et matérielles plus importantes. Favoriser également le recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Et puis développer, il faut absolument une vraie culture de l'inclusion et changer le regard sur le handicap.

Donc déjà pour accueillir, il faut déjà une bonne accessibilité, donc il existe un programme depuis 2015 qui a commencé et l'ordre des priorités pour les interventions seront en fonction des effectifs qu'il y aura dans nos bâtiments et des besoins identifiés. Parce que d'une année sur l'autre, on peut avoir des problèmes de handicap complètement différents donc on priorisera en fonction des besoins. Le bâtiment Droit-Lettres où il y a le plus grand nombre d'effectifs par an, même par jour, sera notre priorité numéro un. Il y a des choses qui ont été détectées donc il y a fort à faire dans ce bâtiment. Et puis nous souhaitons également mettre en place une

application digitale gratuite qui permettra aux usagers, tous les usagers, qu'on soit en situation de handicap ou pas, d'arriver à se guider à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Et là encore, nous souhaitons faire un test déjà sur les bâtiments Droit-Lettres puisque comme vous le savez, ça peut être un petit peu compliqué quand on ne connaît pas le bâtiment de se repérer pour trouver une salle. Ensuite, pour renforcer l'accueil des étudiants en situation de handicap, nous avons souhaité simplifier le circuit d'information dès le lycée, donc on a mis en place une procédure avec les médecins, la mission handicap et puis les personnes qui travaillent déjà sur les liaisons lycées-université, de façon à faciliter toute la partie administrative pour ces étudiants, pour qu'ils aillent un petit peu plus vite dans leur démarche et que ce soit beaucoup plus simple. Et puis le guide du handicap, qui existe déjà depuis trois ans, sera mis à jour systématiquement chaque année. Enfin, nous avons maintenant des référents handicap également au sein des bibliothèques, et nous souhaitons nous inscrire à la plateforme Platon qui permet d'avoir des documents accessibles à toute forme de handicap. Et au sein des bibliothèques nos référents handicap accompagneront les étudiants en situation de handicap ou même faire des drive pour les aider à trouver les documents plus simplement. Au niveau de l'aménagement pour nos étudiants, le SSE réfléchit à donner des pistes d'amélioration en autorisant, on l'a vu en début d'année, les composantes à appliquer les aménagements du bac parce qu'on avait quasiment deux ans de retard parce que les étudiants sont de plus en plus nombreux et malgré l'embauche de nouveaux médecins, ça ne suffit pas pour les accueillir. Donc il faut qu'on trouve des pistes pour aller plus vite et pour ne pas pénaliser ces étudiants, donc ça peut être effectivement une piste. On peut également étendre la validité de l'avis médical sur l'entièreté du parcours d'étude. Et on peut également renforcer les réunions pluridisciplinaires. Donc pour rappel, ces réunions pluridisciplinaires, on va trouver l'étudiant qui a des problèmes de santé, ses parents, les médecins, le responsable pédagogique, la mission handicap et tous ensemble, on essaye de trouver les solutions les plus adaptées pour la poursuite d'étude de l'étudiant.

La mission handicap devra également en fin de l'année vérifier la pertinence et l'effectivité de tous les aménagements qu'on essaie de mettre en place. Et d'autre part, nos chargés d'accompagnement dans les missions handicap, suivront bientôt des formations Apaches pour connaître davantage tous les dispositifs et être en lien avec les autres chargés de l'accompagnement handicap des autres universités, ce qui permettra de créer des liens et de leur apporter une meilleure connaissance de ce qui existe.

Concernant les personnels en situation de handicap, comme vous le savez, on informe déjà les nouveaux arrivants lors de la journée d'accueil, des dispositifs qui existent parce que ils peuvent avoir un problème de santé en arrivant mais ça peut leur arriver tout au long de leur carrière, malheureusement, donc il faut qu'ils sachent que si ça arrive, il y a des dispositifs. Il y a également une plaquette d'informations qui leur est donnée à ce moment-là. Et puis nous souhaitons former également les encadrants sur les dispositifs afin qu'ils puissent accueillir dans les meilleures conditions des personnes en situation de handicap dans leur service.

Concernant l'accompagnement. Vous l'avez peut-être vu, au mois de novembre, on a signé la charte Atypie Friendly de façon à s'améliorer pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui ont des troubles du neurodéveloppement. En gros, ce sont des étudiants qui peuvent avoir des troubles de dyslexie mais également des troubles du spectre de l'autisme. Parce qu'on s'aperçoit qu'on a de plus en plus d'étudiants avec ce genre de troubles, on en a plus d'une cinquantaine

qui se sont volontairement identifiés mais il y en a probablement plus, qui ne le savent peut-être pas ou qui n'ont pas souhaité le dire. Grâce à une équipe, aujourd'hui il y a 6 personnes dans l'équipe Atypie Friendly de l'université, donc un kit de survie pour les nouveaux arrivants c'est-à-dire des innovations pédagogiques et numériques plus adaptées, plus inclusives pour les étudiants. On va former nos enseignants justement pour utiliser ces kits d'outils, pour faire de l'information et de la sensibilisation plus inclusive, on va également les aider à préparer leur entrée à l'université, mettre en place des partenariats avec des spécialistes et puis il y a un comité opérationnel qui existe également avec des enseignants-chercheurs, des étudiants qui eux-mêmes sont porteurs de troubles du neuro-développement et tous ensemble, on va essayer de s'améliorer grâce au réseau Atypie Friendly avec lequel nous nous sommes engagés.

Concernant le sport, ça ne touche pas assez d'étudiants ou de personnels en situation de handicap. Donc il faut qu'on renforce notre communication. On souhaite mettre en place des cours inclusifs spécifiques pour les porteurs de handicap, mais également des séances partagées entre des handi et des valides. Et puis le sport santé sur ordonnance qui existe déjà depuis trois ans à l'université de Bourgogne est finalement un succès et Odile Tribolet, qui a mis en place ce dispositif, va aider les personnes avec des troubles de santé à pratiquer du sport en fonction de leurs problèmes de santé. Mais le problème c'est qu'elle a beaucoup de succès et il manque un peu de place pour les étudiants et les personnels puisqu'elle mélange dans ces cours, aussi bien les étudiants que les personnels. Donc on essaye de voir pour prévoir une deuxième enseignante qui pourrait venir en soutien.

La commission solidarité étudiante, vous la connaissez, elle vient en aide aux étudiants qui ont des problèmes de santé. Malheureusement, ils ont double peine. Ils peuvent être en précarité et en plus avoir des problèmes de santé. Donc dans ces cas-là, la commission vient aider les étudiants, peut-être pour payer leur chambre, éventuellement s'ils ne peuvent pas, ou leurs soins si ils n'ont pas les moyens de payer leurs soins, par exemple.

Au niveau communication, je vous ai dit que c'était vraiment quelque chose de très important et notre directrice de communication, Emilie Beauvois a fait un grand plan de communication, un gros benchmarking et est allée regarder un peu tout ce qui se passe au niveau de la France et puis même les universités canadiennes pour voir comment on pourrait être plus performant. Et comme vous le savez, on va bientôt avoir un nouveau site internet avec l'EPE, donc on veut développer une vraie culture du handicap, valoriser les réussites et puis augmenter le nombre de déclarations de personnes porteurs de RQTH mais pour ça il faut arriver à les convaincre. Donc on aura une page dédiée handicap, et on aura même une boîte à outils pour aider les enseignants-chercheurs, les personnels BIATSS, à mieux comprendre ce qu'est le handicap donc on fera ensuite une vraie campagne de communication.

Pour aider nos étudiants, nous avons des aides humaines avec les référents handicap dans les composantes, on en a quasiment une cinquantaine dans toutes les composantes. Mais il faut malheureusement renforcer ce réseau parce que ils sont nombreux et il y a des vrais besoins. On veut également proposer des formations pour ces référents parce que des fois, c'est un peu compliqué, certaines maladies sont un peu difficiles à comprendre donc il faut former ces référents, donc ils seront formés dès le mois de février et plus particulièrement sur les troubles du spectre de l'autisme. Et puis on pourra leur proposer également des ressources en fonction de leurs besoins. Mais ça, c'est le cas particulier.

Au niveau de l'assistance aux examens, on a des salles adaptées pour permettre de composer sans stress, on va également mettre en place des séparateurs de bureaux avec des casques pour pouvoir composer sans stress. Et puis on va tester un logiciel Evaluo pour permettre également de passer ses examens à distance à la maison, parce que pour certains étudiants, c'est très compliqué de passer leurs examens, ils sont très stressés d'être avec les autres donc être à distance, ça pourrait être un vrai outil. Et puis au niveau du matériel, on fait de la veille sur le matériel parce qu'il y a énormément d'innovations. Vous connaissez les robots Beam, ils sont très connus sur notre campus, ils aident énormément tout type de handicap.

Au niveau des personnels maintenant, on a des acteurs internes qui sont là pour aider nos personnels. Nous souhaitons aller plus loin pour soutenir le médecin et donc mettre en place deux infirmières qui permettraient de vérifier la santé au travail de tous nos agents, titulaires ou contractuels, et ce pendant trois années consécutives de façon à déjà vérifier que tout le monde aille bien. Si ce n'est pas le cas, les informer de ce qui existe en termes de dispositifs, les aider si nécessaire parce que le dossier MDPH pour la RQTH, c'est quelque chose de très lourd, très compliqué à mettre en place. Donc on va expliquer à nos agents que s'ils souhaitent mettre en place un dossier RQTH, on est là pour les aider et pour les informer.

Au niveau des acteurs externes, le FIPHFP vient également en soutien à l'université, donc on se demande si, mais c'est une projection, rien n'est fait, on va travailler avec le pôle RH et les services pour voir si une convention provisoire pourrait être mise en place, voir si c'est quelque chose d'intéressant ou pas, sur une année seulement au départ. Et puis le dispositif de retour à l'emploi est déjà très important mais on souhaite le consolider. C'est une vraie volonté du pôle RH d'aider nos personnels qui ont des problèmes de santé pour retourner à l'emploi.

Maintenant pour favoriser l'insertion professionnelle, tout d'abord au niveau de nos étudiants, les contrats doctoraux handicap sont des dispositifs très intéressants mais qui sont malheureusement peu connus et on a peu de demandes. Donc on souhaite informer davantage les composantes, les directeurs de laboratoire également et puis informer également les étudiants, et ce dès le master 1 pour savoir, si toutefois ils ont un problème de santé et s'ils souhaitent faire des études, ces dispositifs sont intéressants pour eux. Et au sein des entreprises, on va développer des partenariats pour que nos étudiants avec des problèmes de santé puissent trouver des entreprises qui pourraient les accueillir parce que ils ont une vraie volonté de recruter des personnes en situation de handicap compétentes et on a plein de compétences à l'université.

Pour nos personnels, pour recruter nos personnels, nous souhaitons former, sensibiliser les jurys de recrutement au handicap pour qu'il n'y ait pas de préjugés. Et puis sensibiliser, former également les responsables des services qui vont accueillir ces personnes au sein des services pour pas que ça soit un petit peu difficile à gérer au sein d'une équipe. Donc pour ça, il faut les soutenir. Et puis, comme je l'ai dit, il faut améliorer notre référencement aussi bien avec de la communication qu'avec éventuellement nos infirmières.

Et puis enfin, pour terminer, on va parler également de la sous-traitance auprès de sociétés adaptées, donc il faut continuer à sensibiliser à l'achat réservé et il faut accompagner cette démarche d'achat.

Je suis allée un peu vite sur cette présentation mais je vais vous fournir le diaporama. Vous aurez le temps de le relire. Je vous remercie de votre attention.

M. Tizio.- Merci Vanessa pour cette présentation synthétique d'un schéma directeur qui fait vraiment la suite du schéma qui avait été précédemment voté avec tout un ensemble d'innovations qui me semble aller dans le très bon sens pour améliorer l'inclusion, c'est quelque chose d'extrêmement important. Si vous avez des commentaires, des remarques ou des questions, vous avez la parole.

Oui, Tahani ?

Mme Baudoux.- Je n'ai pas vu dans le schéma, est-ce qu'il y a des prévisions pour faire des travaux, pour adapter certaines infrastructures aux personnes à mobilité réduite ? Dans certains bâtiments, c'est un problème récurrent.

Mme Vaizant.- Vous avez raison, ce n'est pas parfait. Il y a plein de choses qu'on a déjà été réalisées et ça c'est bien donc on a vu avec Murielle Pierre, on a fait un bilan de la situation et on va aller aux priorités parce que ça coûte quand même très cher. Donc effectivement, il y a des bâtiments où il y a des besoins parce que il y a des personnes à mobilité réduite, donc ces bâtiments-là ils seront prioritaires mais ça va dépendre des besoins et de ce qui a été identifié. On fera au fur et à mesure mais on va prioriser en fonction des effectifs et surtout des besoins parce qu'on peut avoir des années où il n'y a pas du tout d'étudiants en situation de handicap, par contre il y a des bâtiments où il y a des vrais soucis.

M. Tizio.- Si tu me permets d'ajouter, Vanessa, dans le schéma il est bien stipulé que dans les nouveaux projets, les projets d'amélioration bâtementaire, l'adaptation justement à la mobilité réduite est nécessaire. C'est systématique, que ce soit dans le cas de la surélévation du bâtiment santé B4, l'Atheneum, la P'tite fac, enfin tout un ensemble de projets intégrant évidemment une dimension de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Président.- On le fait systématiquement sur tous nos nouveaux projets. Le SSE par exemple, il y a une rampe d'accès. Chaque fois qu'on touche un bâtiment, on le fait. Maintenant, clairement, par rapport au 315 000 m2 construits, il y a des choses qui n'ont jamais été faites à l'origine, il y a aussi les ascenseurs qui tombent en panne. Ce n'est pas parfait, mais en tout cas, la volonté politique est là. C'est mis en œuvre systématiquement dans toute rénovation bâtementaire lorsque le projet le permet en budget.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres remarques, questions, je vous propose d'adopter le schéma directeur du handicap de l'université de Bourgogne pour la période 2024-2027. J'ajouterai, que présenté au CSA, ce schéma a reçu une unanimité.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- je vous remercie et je remercie Vanessa pour sa présentation.

7. Rapport social unique pour l'année 2023

M. Tizio.- Il reste un point concernant les ressources humaines, c'est la présentation du rapport social unique pour l'année 2023. Alors ce rapport social unique, c'est un document assez touffu qui retrace assez bien l'ensemble de nos données, en tout cas, les données disponibles sur la situation des ressources humaines dans notre établissement. Il s'organise dans un premier temps par quelques données sur les chiffres clé, les effectifs, etc. Et puis il va un petit peu plus en profondeur sur les grandes questions qui traversent les ressources humaines, comme les mouvements, l'organisation du travail, les rémunérations, la formation, etc. Plutôt que de vous présenter ce document, vous l'avez reçu, lu, je préfère qu'on puisse éventuellement discuter de points qui vous semblent importants ou saillants qui ressortent de l'analyse de ce rapport social unique. J'ajouterai, avant de vous laisser la parole, que depuis cette année, ce rapport social unique se double d'une base de données sociales, avec un certain nombre d'indicateurs dont la réglementation nous fait obligation de mettre à la disposition des membres du CSA. C'est la petite nouveauté par rapport à ce qui existait précédemment, mais en tout cas sur l'architecture de ce rapport et sur les données, elles sont évidemment issues des applications métiers et du travail important des services du pôle RH, du pôle pilotage et du pôle finances notamment. Je vous laisse la parole.

Peggy ?

Mme Cénac.- Alors déjà, merci pour les ajouts par rapport aux versions précédentes suite à nos différentes demandes. Je suis retournée lire l'article de la transformation publique qui décrit qu'il doit y avoir un rapport social. Je fais la lecture de ce passage, *le rapport social unique intègre l'état de la situation comparée des femmes et des hommes. Cet état comporte des données sexuées relativement au recrutement, la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, le harcèlement sexuel où moral et aux agissements sexistes, à la rémunération, à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, dont les modalités sont fixées par le décret. Il détaille l'état d'avancement des mesures du plan d'action prévu à l'article 6 septies.* Donc la production de données sexuées sous la forme d'un rapport de situation, c'est une obligation légale, mais normalement le rapport doit aussi s'accompagner de commentaires qui identifient clairement les inégalités. Donc ça n'est pas le cas encore dans notre rapport à l'uB, souvent on dispose de chiffres non associés à une lecture en termes d'inégalité. De plus, par rapport aux éléments obligatoires, ils manquent des données sur les actes de violence, au harcèlement et agissements sexistes, ainsi que les données sur l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Et donc sur les données sur le temps de travail, même si ce n'est pas une obligation légale, il pourrait être aussi intéressant de savoir s'il s'agit de temps partiel choisi où imposé pour le poste ou la fonction et si les femmes sont plus exposées au temps partiel pour des raisons qui relèvent non de l'établissement mais plus de la division du travail domestique, l'établissement peut envisager les adaptations de poste pour permettre aux femmes une meilleure conciliation vie pro et vie familiale et donc le maintien d'un temps de travail et d'une rémunération à 100%.

Je vous fais part de plusieurs commentaires avec une lecture sur les inégalités hommes-femmes dans le rapport, donc le plafond de verre est clair chez

les BIATSS et chez les enseignantes, on remarque en particulier pour les BIATSS, parmi les catégories C, on a 73% de femmes alors que dans les catégories A, il n'y en a plus que 54%. Pour les enseignants-chercheurs, maîtres de conférences ou MCPH 45,4% sont des femmes alors que chez les professeurs et PUPH 23,8% sont des femmes. C'est une régression par rapport à 2022. Une petite coquille s'est glissée dans le tableau 2.3.2 ou alors je n'ai pas compris les chiffres, dans le tableau il est indiqué que les maîtres de conférences, y a 13 femmes à l'uB et 12 hommes. Je pense que j'ai, soit pas compris ce que c'est que le tableau, soit il y a une petite coquille sur ce tableau. Ensuite, quand on regarde la répartition par groupe de sections CNU, pour chaque groupe de sections CNU, l'écart entre le taux de féminisation prof et le taux de féminisation maîtres de conférences, on voit que les disparités sont très grandes entre les disciplines, donc par exemple il y a une différence de 36% entre la proportion de femmes prof et la proportion maîtres de conférences femmes en économie et gestion. On voit également qu'il n'y a aucune femme prof en sciences vie. Et dans le tableau 2.3.3, ce qu'il serait aussi intéressant d'ajouter, ce que j'ai calculé, c'est ce qu'on appelle l'indice d'avantage masculin ou d'avantage féminin, qui est plutôt un désavantage ici. Et on s'aperçoit que les situations les plus inégalitaires sont en science vie et en maths. Ensuite sur les primes, page 60, il est intéressant de noter, pour les enseignants titulaires, la prime moyenne pour les femmes est légèrement supérieure à celle des hommes, alors que pour les contractuels, elle est trois fois plus grande pour les hommes. Donc je ne m'explique pas bien cette différence, je voulais vous faire part de cette remarque. Et plus de 60% des bénéficiaires du RIPEC sont des hommes. Et enfin, après ces commentaires et remarques sur le document j'avais une question sur la partie médecine du travail, les données ne sont pas disponibles, est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi il n'y a pas les données émanant de la médecine du travail ?

M. Tizio.- Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse, je commencerai par le plus simple et le plus déplorable, sur les données sur la médecine du travail, il n'y a pas de données parce que on ne nous les a pas fournies, tout simplement. Je le déplore. On a des difficultés importantes avec le service de médecine du travail et qui fait que on n'a pas eu de transmission de données, en tout cas fiables, sur ces questions.

Mme Cénac.- C'est vraiment dommage parce que c'est un indicateur important les conditions de travail des collègues.

M. Tizio.- Je suis bien d'accord avec toi. Ensuite, il y avait un ensemble de questions sur les données VSS, etc. Alors là, effectivement on ne les a pas intégrées dans le rapport social unique parce que ces données vont faire l'objet justement du plan d'action QVT. Et donc on devrait avoir les données d'ici le printemps, une fois que l'enquête sera administrée parce que ces données-là nécessitent un traitement particulier et puis il y a fallu le temps que nos dispositifs de lutte, de signalement contre le harcèlement etc. rentrent en régime de croisière pour qu'on ait une véritable photographie plus que quelques données parcellaires qui n'auraient pas eu, je pense, l'intérêt qu'elles méritent. Donc, c'est simplement parce que ça fera partie d'une présentation à la fois de l'enquête et du plan d'action. Par ailleurs, effectivement, les données générées sont disponibles, peut-être pas facilement traitables, je crois quand même qu'il y a un progrès par rapport à ce qu'il y avait précédemment sur les données générées, dans les différentes catégories qui ont été

signalées et qui permettent encore une fois de souligner ce plafond de verre concernant nos collègues BIATSS et enseignantes. Je ne connaissais pas cet indice d'avantage ou de désavantage, ça pourrait être intéressant effectivement de disposer d'éléments sur cet indicateur, pourquoi pas ? Je n'ai pas de problème à le rajouter sur notre RSU. Effectivement, les constats que tu fais, je les fais avec toi. Sur les 12 maîtres de conférences, il y a vraisemblablement une coquille, on va rectifier le fichier. Mais, je pense que hormis le RSU qui fait vraiment une photo, peut-être que nous aurions motif à faire une étude particulière justement sur la différence femmes-hommes en se focalisant vraiment sur ces questions, par exemple, de différentiel de rémunération. Alors qui peuvent s'expliquer de manière brute quand on compare les rémunérations des femmes et les hommes après une photographie à un moment donné, qui dit déjà des choses, mais qui ne dit rien, par exemple sur les rapidité de promotion, c'est-à-dire que on n'a pas de véritable vision qui pourrait laisser entendre que une situation pseudo égalitaire ne cache pas une inégalité, par exemple dans la rapidité de progression de carrière, dont on se sait que c'est une grande partie de l'explication des inégalités hommes-femmes notamment dans la fonction publique. Ce que je peux dire également, cette différence de prime entre titulaires et contractuels hommes femmes, m'a aussi frappée. Honnêtement je n'ai pas d'explication, mais c'est quelque chose qui avait attiré mon attention, honnêtement je n'arrive pas à expliquer ce différentiel qui me semble un petit peu contre-intuitif en plus.

Mme Cénac.- Merci pour tes réponses. Donc c'est vrai que on a beaucoup gagné en information par rapport au précédent sur ce point-là. Et l'aspect évolutif serait aussi intéressant et éventuellement aussi, une comparaison avec le niveau national. Mais là j'ai juste regardé par rapport au précédent donc 2022, de voir que la proportion femmes hommes avait diminué par rapport à 2022, alors c'est toujours des petits effectifs donc il peut y avoir des fluctuations en fonction des départs à la retraite mais quand même donne le sentiment qu'on n'est pas sur une pente très optimiste sur l'égalité. Et pourquoi pas effectivement un focus particulier sur cette question qui fait ressortir des indicateurs usuels et qu'on voit évoluer au cours des différentes années pour voir la tendance. Et pour le pourcentage d'indice féminin et masculin on pourra en discuter, sur la manière de calculer c'est facile à calculer avec les données qui sont dans le tableau, c'est juste rajouter une colonne.

M. Tizio.- C'est simplement ce que je ne connaissais pas cet indicateur. Y a-t-il d'autres remarques ? Oui Bruno ?

M. Domenichini.- Alors c'est pour corriger une erreur, le groupe 6, ce n'est pas sciences vie, celui qui est le plus défavorable aux femmes, c'est la physique. C'est une erreur dans le tableau. C'est important parce que la physique est la discipline en France, qui est, de loin, la moins féminisée et l'université de Bourgogne ne se distingue pas par rapport aux autres universités. Le CNRS a une politique volontariste, il y a quelque chose qui se passe en physique et il y a vraiment une volonté, en physique au CNRS, il y a une vraie politique de féminisation notamment au niveau des promotions. C'est sensible, et à tous les niveaux, jusqu'aux invitations dans les congrès. Vous pouvez voir que la physique à l'université de Bourgogne c'est zéro prof sur 18 et 2 maîtres de conf sur 15, c'est quand même révélateur.

M. Tizio.- Je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle ce que tu dis de la physique, une politique en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes et à ma connaissance, je parle sous votre contrôle, mais je n'avais jamais entendu parler en matière de politique de section, donc c'est plutôt une bonne chose et ça serait pas mal surtout dans les sections où il y a un écart national très important, je pense aux maths mais il y en a d'autres où une telle politique aurait sans doute des chances d'aboutir à une amélioration.

Mme Cénac.- En maths aussi il y a une volonté au niveau du CNRS. Il y a quelque chose qui est important, qui explique la différence entre le pourcentage de profs femmes et le pourcentage de DR femmes, c'est que les classements DR sont des classements mixtes donc quand on ne classe aucune femme, ça se voit. Alors que sur des classements de professeurs, le premier est un homme, le deuxième est une femme, le premier prend le poste et les inégalités sont plus difficiles avec un recrutement personne par personne, quand on recrute sur une liste c'est un petit peu plus facile pour une (*mot inaudible*) de faire des choses mieux que ce que font les universités sur leurs recrutements propres. Sur les maths, on a aussi une spécificité qui fait que il n'y a pas de recrutement local au (*mot inaudible*) propre. Et ça, je pense que c'est malheureusement les femmes qui en payent les conséquences. Donc tu évoquais le cas des physiciens, si on regarde la section de maths purs au niveau national, il y a 5,7% de femmes.

M. Domenichini.- Sur le CNRS, ce que tu dis est complètement vrai sur des listes, c'est tout à fait vrai. Mais par exemple, pour les médailles de bronze, en tout cas dans les sections de chimie, le CNRS impose de donner le nom d'une femme et d'un homme pour chaque médaille, c'est obligatoire. Même quand on doit donner un nom, le CNRS demande qu'on en donne deux à égalité, sans classement, un homme et une femme.

Mme Cénac.- Donc faire pareil pour les postes.

M. Domenichini.- On peut se poser la question, c'est une solution. Je pense qu'il faut faire preuve d'intelligence, d'imagination, il y a peut-être des solutions qui sortent de ce qu'on a l'habitude de faire depuis 30 ans, 40 ans, 50 ans, 100 ans, il y a peut-être des choses à trouver qui sont originales et qui pourraient fonctionner. Je ne prétends pas avoir la solution mais se poser la question de sortir des schémas, ça peut nous aider peut-être à trouver des solutions parce que pour l'instant ça ne marche pas.

M. Tizio.- Ce que tu dis Bruno est très vrai. Je me suis souvent interrogé d'ailleurs, parfois devant cette instance, de trouver des leviers justement pour améliorer l'égalité hommes femmes et sur la réglementation qui nous impose par exemple sur les concours etc., franchement ce n'est pas évident. On ne trouvera pas la panacée tout de suite mais on devrait pouvoir peut-être en étant un peu plus directif sur les concours, sur les recrutements. D'ailleurs ça ne concerne pas que les personnels enseignants, on parle de l'ensemble des personnels. Peut-être qu'en étant plus directif, on arrivera peut-être à infléchir et améliorer les choses. Encore une fois, je suis preneur de toutes les bonnes idées en la matière sans aucun a priori.

M. Alibert.- Une question, Stéphane, quand dans les comités de sélection pour les postes de maîtres de conférences ou les profs, il y a une obligation de parité comme une obligation de cadres A, cadres B (*suite inaudible*).

M. Tizio.- La parité dans les recruteurs n'entraîne pas la parité dans les recrutés.

M. Domenichini.- D'autant plus que ça a des effets rebonds, il y a beaucoup d'universités parisiennes, toujours en physique, qui imposent la parité dans les jurys de thèses. Ce qui embête beaucoup les directrices de recherche et les professeures en physique parce que elles sont submergées de demandes de participation dans des thèses et elles peuvent moins se consacrer à leur recherche donc elles font moins avancer leur recherche et donc c'est typique d'un effet rebond pas forcément bien vu. Donc il faut travailler la question, les réponses ne seront pas ça, il faut les trouver.

M. Tizio.- On voit bien que le problème est complexe, même si l'égalité femmes hommes, ça ne devrait plus être un sujet mais ça l'est de plus en plus et on voit bien que les habitudes sont hélas difficiles à changer. Et puis quand on essaie de les changer, on peut avoir des effets contre-productifs, des collègues femmes qui font le tour de France des comités de sélection, parce qu'elles sont peu nombreuses dans leur section et évidemment, ça joue forcément, sur leur propre évolution professionnelle.

Mme Cénac.- Un autre exemple de conséquence de telles actions, je ne sais pas si c'est plus en physique, mais en maths l'INSMI commence à baisser la dotation récurrente des laboratoires qui n'ont pas recruté de femmes lors des n derniers recrutements et donc la conséquence c'est une concurrence encore plus exacerbée entre les facs parisiennes ou d'autres qui recrutent encore des femmes et donc les autres universités qui ont de plus en plus de mal à faire venir des femmes.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres remarques au sujet de notre rapport social unique ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter le rapport social unique de l'université de Bourgogne pour l'année 2023.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous allons désormais passer aux travaux de la commission de la recherche du 3 décembre dernier avec différents points à l'ordre du jour qui vont vous être présentés, en l'absence de Nadine Millot, par Emmanuel Ranc, directeur général des services adjoint.

VII - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 3 décembre 2024

1. Validation des demandes de financement portées par l'uB et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : Dispositifs Amorçage, Envergure

M. Ranc.- Merci beaucoup. Le premier point portera sur les demandes de financements qui ont été formulées au titre du dispositif régional Envergure et Amorçage. Pour ce point-là, et notamment pour celui sur les financements BQR, je ne vais pas paraphraser les documents qui vous ont été transmis. Je me permettrai de donner quelques mots de contexte et de méthode qui ont présidé aux délibérations par les élus de la commission de la recherche.

S'agissant de l'appel à projets Envergure et Amorçage, je rappelle que la différence entre Amorçage et Envergure c'est qu'Amorçage sont des projets mono équipe et que les projets Envergure peuvent impliquer deux équipes d'un même labo, deux équipes de labos différents ou deux labos différents. Je précise également que pour cet appel à projets du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ne sont éligibles que les laboratoires qui n'appartiennent pas au dispositif graduate school, dispositif structuration de la recherche donc pour les labos qui prétendent à cet appel à projets, ce sont ceux qui (*suite inaudible*) Transbio et Inthérapi. Dernier élément de contexte que je voulais porter à votre connaissance, c'est que pour cette année 2025, il ne devrait pas y avoir d'appel à projets AENR qui était le dispositif du conseil régional qui permettait de soutenir l'accueil de nouveaux collègues et que en l'état de nos informations, pour l'heure, il n'y aurait pas d'appel à projets Plateformes non plus, comme l'année dernière. Ensuite, la méthode qui a présidé à l'établissement de ce classement, pour les projets qui incluent un projet de thèse, l'avis des écoles doctorales a été sollicité et tous les avis étaient favorables. Ensuite, quand des labos présentaient plusieurs projets, les labos ont dû classer ces projets et interclasser, c'est-à-dire que le conseil régional demande depuis 2023 non pas un classement pour les projets Envergure, un classement pour les projets Amorçage, mais un interclassement confondant ces deux appels à projets.

Ensuite, il y a donc eu une réunion du bureau de la commission de la recherche qui a défini la méthode, une méthode qui vise assez classiquement à essayer de veiller à une répartition, une alternance entre les grands domaines scientifiques, mais aussi à tenir compte de l'historique des financements qui avaient été obtenus au titre de ces appels à projets les années précédentes pour essayer de veiller à ce que les projets les mieux classés ne soient pas toujours ceux de quelques labos.

Je précise par ailleurs qu'il n'y a pas eu d'évaluation scientifique de ces projets parce que le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour ces appels à projets Envergure, Amorçage, sous-traite une évaluation scientifique auprès de l'ANR. C'est la raison pour laquelle le bureau de la commission de la recherche a estimé que ce n'était pas nécessaire de refaire ce travail. Ce point est important parce que le classement de l'université de Bourgogne qui sera transmis au conseil régional, sera croisé avec les retours d'évaluation qui seront faits par les experts de l'ANR. C'est pour ça qu'il peut parfois y avoir des discordances, un projet classé plus bas qu'un autre peut être retenu, plutôt que celui qui était classé le plus haut. Ça, ça dépend du retour que la région obtient de l'ANR. Dernier élément que je voulais porter à votre connaissance, c'est le projet classé en 1 du laboratoire DRIVE. Il s'agit d'un projet dont la CR estimait qu'il était légitime de le reclasser en 1 parce que

c'était un projet qui était porté initialement par Madame Lefort, avec une bourse de thèse notamment, et que suite à son décès, le conseil régional et nonobstant le ou les courriers qui ont été adressés avait décidé de suspendre ce projet de recherche. Donc ce projet a été redéposé, porté par un nouveau collègue, et il nous semblait légitime quand même de le classer en 1, même s'il avait été financé puis abandonné l'année dernière.

Dernier élément, cette proposition de classement qui vous est soumise aujourd'hui a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CR du 3 décembre dernier.

M. Tizio.- Merci Emmanuel, y a-t-il des prises de parole, des demandes d'explication ? S'il n'y en a pas je propose d'adopter les demandes de financement portées par l'université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : dispositifs Amorçage et Envergure.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Emmanuel tu as la parole.

2. Campagne BQR 2025 : Attribution des subventions - Programme 1 "Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 3 « Recherche en Réseau"

M. Ranc.- Le deuxième point porte sur deux programmes BQR. Le premier, c'est « Colloques, congrès et journées d'études » et le second c'est « Recherche en réseau ». Je précise qu'il y a un autre appel à projets BQR sur les allocations postdoctorales qui intervient en début d'année civile donc qui interviendra en début d'année 2025. Alors, sur ces deux appels à projets BQR, les éléments de contexte sont les suivants, les enveloppes qui avaient été définies s'élevaient à 50 000€ pour le programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et 60 000€ pour le programme « Recherche en réseau ». 60 000€, c'était 10 000€ de plus que l'année dernière, l'idée étant, éventuellement, de soutenir des projets en lien avec le développement de l'EPE. Ça, c'est le contexte. S'agissant de la méthode, le bureau de la commission de la recherche s'est réuni deux fois, la première pour effectuer la répartition des dossiers pour expertise auprès de collègues, pour chaque dossier deux collègues étaient sollicités, parfois on n'a obtenu qu'une seule réponse, ce qui explique que parfois il n'y a qu'une note dans chacune des lignes. Le bureau de la CR s'est réuni une seconde fois, afin d'une part d'analyser les retours d'évaluation, de regarder également le classement qui avait été formulé par les labos, et aussi un petit peu de revenir sur l'historique des différentes demandes de financement sur les années précédentes.

Pour le programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études », la somme demandée s'élevait à 98 000€ pour une enveloppe estimée à 50 000 donc le bureau de la CR a travaillé, je précise qu'il n'a pas retenu un projet qui a obtenu une évaluation B et C, il a décidé de ne pas le financer. Il a aussi décidé de ne pas retenir un projet qui s'assimilait plus à une journée de laboratoire plutôt qu'à un colloque, une journée d'étude ou un congrès et de ne pas retenir enfin un projet qui impliquait beaucoup d'établissements partenaires mais dont l'organisation même ne relevait pas expressément de l'uB, c'est-à-dire que le congrès ne se tenait pas à Dijon et

n'émanait pas d'un laboratoire de l'université. C'est la raison pour laquelle le bureau a soumis à la CR l'idée de ne pas retenir ce projet-là. Ensuite pour tenir dans les clous, le bureau a essayé de redimensionner les subventions demandées en tenant compte essentiellement de la taille des événements et de la proportion de participants (*suite inaudible*). Au final, la proposition qui a été soumise à l'avis de la commission de la recherche, porte les subventions demandées au titre du programme 1 à un total de 42 250€. Et le bureau de la CR a aussi proposé à la CR que le delta entre 50 000 et 42 250 soit ventilé sur le projet « Recherche en réseau » pour lequel il y avait un coup de pression très important. Donc le tableau programme 3 « Recherche un réseau » présente les avis de la CR sur ces projets-là. La méthode qui a été utilisée est à peu près équivalente, deux bureaux, le premier répartissant les dossiers pour l'évaluation, le second pour faire l'analyse des évaluations, tenir compte du classement des labos, avoir un petit peu d'historique au porteur, c'est-à-dire veiller que ces projets de recherche en réseau qui visent à développer des réseaux intra ou extérieurs à l'uB ne soient pas des porteurs qui avaient été financés notamment l'année dernière et au final, puisque ça n'entrait pas dans les clous, le bureau a choisi de raboter un petit peu tous les projets de manière équivalente, les ramener pour ceux qui étaient supérieurs à cette somme-là, les ramener à 4 800€ chacun. Je précise que pour le programme 3 « Recherche en réseau », un projet n'a pas été retenu parce que mal évalué et un projet a été écarté car le bureau de la CR puis la CR ont estimé que c'était des demandes pour frais de publication et ne relevaient pas de l'objet du programme « Recherche en réseau », et donc au final, les subventions accordées au titre de ce BQR s'élèveraient à 65 000€, il y avait une enveloppe initiale de 60 000, mais avec ce qui est reventilé du programme 2 vers le programme 3, on tient dans les clous. Sur ces deux appels à projets, programmes 1 et 3 du BQR, la commission de la recherche du 3 décembre dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Tizio.- Merci Emmanuel. Y a-t-il des questions, des remarques sur la ventilation des subventions pour le programme 1 et le programme 3 BQR ?

Peggy ?

Mme Cénac.- Des commentaires plus que des questions. Donc c'est en écoutant tout à l'heure un des critères d'évaluation des colloques, le nombre de chercheurs internationaux invités, d'autant plus par rapport à la présentation qu'on a eu tout à l'heure sur le développement durable et la transition climatique, on pourrait mener une réflexion un peu plus large, quand on exige de faire bouger beaucoup les gens pour aller aux colloques, les deux sont un peu en antagonisme. Je pense que ça pourrait valoir le coup de réfléchir globalement à nos critères d'évaluation au regard de cette urgence climatique et une autre petite remarque, c'est le travail considérable qui est fait au niveau de la communauté de l'uB pour évaluer, classer, discuter, que ce soit le bureau de la CR ou les collègues qui ont rapporté alors que pour le premier point donc pour la région où y a pas eu de travail d'évaluation locale par les collègues en amont et les montants sont vraiment très différents entre le premier et le deuxième, je me demande si il n'y a pas une surenchère d'évaluation par projet et plutôt que de rallonger un petit peu du récurrent au niveau du laboratoire et de faire gérer par les laboratoires sur les organisations de recherche en réseau ou de colloques. Je me dis que c'est peut-être beaucoup de temps consacré localement à évaluer des projets pour des montants qui n'ont rien à voir avec les montants qui sont votés au premier point et pour lequel on n'a pas fait travailler les collègues.

Voilà, c'était juste deux petits commentaires sur ces deux points. J'avais eu l'occasion de faire une remarque un peu analogue auprès de Pascal Neige, je souhaitais la faire auprès de Nadine Millot mais elle n'est pas là aujourd'hui.

M. Tizio.- D'autres prises de parole. S'il n'y en a pas, nous avons deux délibérations, une concernant le programme 1 et une concernant le programme 3, voyez-vous un inconvénient à voter les deux programmes ensemble ? C'est vous qui décidez. Puisqu'il n'y a pas d'opposition, je vous propose un vote bloqué sur les deux points. Donc, le conseil d'administration approuve dans le cadre de la campagne BQR 2025, d'une part l'attribution des subventions pour le programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et l'attribution des subventions pour le programme 3 « Recherche en réseau ».

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie, Emmanuel tu peux continuer.

3. Validation des demandes de financement déposées par l'université de Bourgogne au programme de bourses Eiffel, volet doctorat

M. Ranc.- Le troisième point porte sur un dispositif qui s'appelle le programme Bourses Eiffel et pour le volet doctorat, il s'agit d'un appel à projets qui est porté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au niveau master et doctorat, étant entendu qu'on ne parle que du volet doctorat. Il fonctionne par un appel à projets annuel. L'objectif global de cet appel à projets, c'est d'attirer les étudiants étrangers brillants, pour venir faire leur thèse ou une partie de leur thèse puisque le financement peut être de 12, 24 ou 36 mois, en France avec aussi, c'est assumé, l'idée de former les futurs décideurs étrangers à travers ce programme de bourses Eiffel. C'est un appel à projets qui est plutôt très compétitif au plan national. Et donc cette année, quand Campus France a ouvert cet appel à projets sur la plateforme, il y a eu une information qui a été envoyée par le pôle recherche aux directeurs d'école doctorale, relayée auprès des directeurs de labo pour que, éventuellement, des candidatures ou des dossiers soient déposés émergents de nos laboratoires, puisque l'année dernière notamment, c'est plutôt des étudiants ou des étudiantes étrangers/étrangères qui connaissent ce dispositif qui candidatent et qui demandent éventuellement l'université de Bourgogne comme affectation plutôt que des dossiers qui émanent, émergent de nos structures de recherche. Trois dossiers ont été déposés, ont été jugés complets avec l'ensemble des pièces demandées. Ils ont été soumis à l'avis des écoles doctorales et aussi d'un expert qui doit émettre un rapport sur le projet de thèse et donc la proposition qui est faite, c'est de transmettre ces trois dossiers dans le cadre de la réponse à l'appel à projets bourses Eiffel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sans proposition de classement. Tous les dossiers sont complets, sur ces trois-là, un des trois émane d'un laboratoire, ce n'est pas des candidats qui demandent éventuellement un de nos laboratoires.

M. Tizio.- Y a-t-il des commentaires, des questions concernant ces candidatures au programme de bourses Eiffel. Si j'ai bien compris, il s'agit simplement que le CA donne son approbation à la transmission des candidatures ?

M. Alibert .- Juste une petite question, est-ce que tu as une idée du taux de succès l'année dernière ? Comme tu disais que c'est très compétitif, il faudrait suivre ces trois-là pour savoir ce que ça donne parce que c'est vrai que c'est intéressant de les étudier. C'est pour savoir quelle chance ils ont.

M. Ranc.- Je ne sais pas, je peux me renseigner mais je ne sais pas. Mais effectivement, on va voir si ces dossiers aboutissent ou pas.

M. Tizio.- S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose d'approuver les demandes de financement déposées par l'université de Bourgogne au programme de bourses Eiffel, volet doctorat, pour la session 2025. Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

4. Éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche - année 2023

M. Ranc.- Le troisième point porte sur les éléments probants du potentiel valorisable de l'activité de recherche des unités de recherche pour l'année 2023. Le contexte est le suivant, depuis 2019, le conseil d'administration de l'université avait pris une délibération sur le fondement d'un travail qui avait été mené à l'époque, en particulier par l'agence comptable. C'est un sujet extrêmement précis. Délibération qui considère que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des structures de recherche, les termes ont leur importance, doivent être considérées comme des dépenses préparatoires aux opérations de recherche dont les résultats sont, j'insiste, potentiellement valorisables. C'est suite à cette délibération qu'une partie des crédits de recherche est passée en hors taxes, comme notamment c'est le cas dans les organismes nationaux de recherche et non plus en TTC. Le corollaire de cette décision, c'est qu'à tout moment, les finances publiques peuvent conduire un contrôle au sein de l'établissement pour demander ce qu'ils appellent des éléments probants du caractère valorisable. Ce n'est pas les éléments probants de la valorisation effective, mais bien du caractère valorisable de l'activité de recherche qui justifie cette exonération de TVA. Je ne sais pas si je suis clair, mais c'est à peu près ça le contexte, en gros, les dépenses recherche peuvent être passées en hors taxes parce qu'on considère qu'elles ont un potentiel valorisable, néanmoins, encore faut-il, en cas de contrôle, que l'on soit en mesure de démontrer à l'administration fiscale, que l'on veille au caractère réellement valorisable de ces opérations. Donc c'est pour cela que, c'est la deuxième année, on a déjà proposé une délibération l'année dernière, que pour anticiper à un contrôle de l'administration fiscale, il y a un travail qui a été conduit par les collègues du pôle finances, de l'agence comptable, du pôle recherche et de la cellule maîtrise des risques et amélioration continue pour que, dans l'hypothèse d'un contrôle, anticiper et définir un certain nombre de points attestant du potentiel valorisable de notre recherche. Donc ces éléments et cette procédure, c'est la pièce qui vous a été fournie en deux pages et le principe qui a été retenu est de considérer que le potentiel valorisable doit être appréhendé au sens large. C'était la même chose l'année dernière, mais je refais l'historique. Donc au sens large, c'est-à-dire appréhender la valorisation dans sa dimension économique,

prestations, revenus de licences, brevets, ce qu'on va trouver en page 2 du document, mais aussi considérer que la valorisation de la recherche, c'est la valorisation de tous les résultats de la recherche, y compris les données économiques, les publications, les posters, les communications aux congrès, les activités de culture scientifique et technique, les rapports d'expertise, etc.

Donc c'est sur ce double postulat qu'est établi chaque année le document qui vous a été transmis. Comment ce document est-il construit ? Il est construit à partir des fiches de caractérisation qui sont demandées aux laboratoires chaque année et dans lesquelles on demande de référencer le nombre de publications, le nombre d'ouvrages scientifiques et on croise ces données-là avec les données qui nous sont communiquées par la SATT Sayens pour les éléments de valorisation économique pure. A partir de là, les collègues dans les pôles font la synthèse de toutes les fiches, on ne le fait pas labo par labo, on le fait à l'échelle de l'établissement et la synthèse aboutit au document qui vous a été présenté et dont les spécialistes jugent que, en cas de contrôle, on est en mesure, par notre procédure, par les données identifiées, de montrer que les dépenses de recherche en fonctionnement et investissement sont en hors taxes parce que on est capable de montrer quel est tout le potentiel de valorisation. Donc le document qui vous est transmis aujourd'hui, vise surtout à ce que le CA prenne une délibération sur les données 2023, mais aussi sur les éléments probants du potentiel valorisable de la recherche de l'université de Bourgogne.

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques sur ces éléments probants qui sont de nature fiscale, à mon avis plutôt que scientifiques. Si il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les éléments probants du potentiel valorisable de l'activité de recherche et des unités de recherche de l'université de Bourgogne pour l'année 2023.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre

22 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

5. Demandes de financement.

M. Ranc.- Dernier point, ce sont des demandes de financement, formulées au titre de la recherche pour lesquelles l'approbation du CA est requise en tant qu'organe délibérant pour les soumettre aux financeurs. Il y en a deux, une première qui est une demande de financement au titre du FEADER qui émane du laboratoire CSGA et la seconde est une demande au titre de l'appel à projets de la région pour un colloque, c'est un appel à projets au fil de l'eau pour le laboratoire TIL. Je précise que la commission de la recherche du 3 décembre dernier a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention, l'abstention tenant au fait que un des membres de la CR était directement impliqué dans une de ces demandes de financement.

M. Tizio.- Y a-t-il des questions, des prises de parole à ce sujet ? Si il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les demandes de subventions de l'université de Bourgogne auprès du FEADER et de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Emmanuel pour ces éléments.

Point B : Points adoptés sans débat

VIII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Tizio.- Nous abordons le point B, c'est-à-dire les points qui comme vous le savez sont adoptés sans débat sauf demande expresse d'un ou d'une administrateur, administratrice sur les tarifs, subventions et dons, le catalogue générale des EUD, les sorties d'inventaires, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Est-ce qu'il y a une demande ?

Oui Peggy ?

Mme Cénac.- Juste pour m'assurer que les tarifs de location de salles de l'UFR des Sciences de santé sont uniquement à destination de l'extérieur et pas entre composantes de l'uB et ce qui me questionne c'est qu'on trouve des tarifications d'heure de ménage après manifestation, par le pôle patrimoine, qui ne s'adressent pas qu'à l'extérieur, qui peut s'adresser aussi aux colloques qui sont organisés localement. Donc je pense que ça vient en complément de ce qu'on a voté ce matin pour des cas spécifiques mais comme il y a des tarifs de ménage qui doivent à priori s'appliquer à des personnels de l'uB, je me demande si les tarifs de location de salles peuvent aussi se facturer de composante à composante. Juste avoir l'assurance que c'est pour l'extérieur.

M. Helleu.- C'est un point qu'on avait déjà débattu il me semble, on en avait déjà parlé. Après non, je pense que pour les colloques, il faut remettre en état, s'il y a un colloque un samedi, il faut remettre en état pour le lundi, le nettoyer, tu ne peux pas le laisser comme ça. Les colloques c'est particulier, après si vous demandez une salle dans votre UFR je pense que il n'y a pas de souci. Si c'est un colloque de 300 personnes, ce n'est pas la même chose que si c'est une salle, je crois que ça se discute au cas par cas mais l'idée c'est que si on organise un colloque, on bénéficie de ressources qui peuvent intégrer toutes les prestations.

Mme Cénac.- Mais il faut le savoir en amont. C'est vrai que quand on budgétise un colloque et qu'on arrive à la fin du colloque, il peut ne plus y avoir de crédit disponible pour le ménage. La location de salle, par exemple si on a besoin de faire un examen dans une grande salle et qu'on demande à l'UFR Santé de prêter la salle modulable, est-ce que l'UFR Santé va le faire payer à Sciences et techniques par exemple ?

M. Helleu.- Non, c'est pour ça que c'est des discussions au cas par cas. Si c'est une salle d'examens, c'est non. Les colloques ça peut être différent, ça dépend de la taille, ça dépend de plein de choses, il faut en discuter.

Mme Cénac.- C'est par rapport au statut de ce qu'on vote aujourd'hui, pour dire les choses plus clairement, je voterai contre le fait de se facturer entre composantes de l'uB la location de salles donc c'est pour ça que comme il y a une tarification à une location de salles, que je ne suis pas sûre que ce soit juste pour l'extérieur, c'est le sens de ma demande.

M. Helleu.- Oui, mais il peut aussi avoir un surcoût. On a une société de nettoyage qui intervient régulièrement mais si il faut une prestation particulière de nettoyage suite à une manifestation, un colloque, je trouve logique que le pôle patrimoine facture à celui qui organise le colloque, c'est une charge particulière et exceptionnelle par rapport au fonctionnement classique.

M. Tizio.- C'est typiquement ce qu'on a voté précédemment. C'est-à-dire que la mise à disposition de la salle, évidemment il n'est pas question de se refacturer une salle entre composantes. En revanche, dès lors qu'il y a une prestation particulière, elle peut éventuellement être facturée par le pôle patrimoine si c'est du nettoyage. C'est vraiment les services particuliers qui peuvent être facturés mais la mise à disposition de salles entre composantes, je ne vois pas comment on refacture. L'exemple que tu donnais sur les examens, je sais que ma composante est fortement utilisatrice, par exemple, de la salle d'examens en Santé, on n'a jamais donné un centime. La mise à disposition de locaux n'est pas facturée. En revanche les services additionnels peuvent l'être, si besoin.

Le Président.- Le principe c'est la gratuité et là-dessus il n'y a aucun problème. En revanche, comme le disait Alain, si il y a une prestation, il est normal que l'utilisateur paie la prestation. Par ailleurs, il arrive par exemple, mais je pense que ça n'arrive même plus dans notre établissement que par exemple, les médecins organisent des colloques avec 300 ou 400 personnes et tout une machine de guerre et tout un ensemble de prestations. Et souvent, on n'a pas la place de les accueillir et très souvent ils organisent leur colloque à l'extérieur en louant le Palais des congrès. Et là pour en avoir discuté avec le doyen, si on le faisait par exemple dans un lieu à l'université, on louerait quand même la salle parce qu'en fait il y a un chiffre d'affaires qui est réalisé par les inscriptions qui permet de financer une part du fonctionnement de l'université. Donc voilà, c'est typiquement l'état d'esprit qui anime ce type de facturation. Comme le disait Stéphane Tizio à l'instant, les composantes utilisent indifféremment l'ensemble des espaces de l'université sans facturation. C'est valable pour les examens, c'est valable pour les colloques normaux, les colloques qui sont organisés à la MSH, par exemple, pas un centime n'est facturé aux collègues juristes par exemple qui organisent un colloque. Le principe c'est la gratuité, l'exception c'est quand il y a des frais supplémentaires ou un modèle économique qui permet de payer un peu le fonctionnement de l'université.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver. Le conseil d'administration approuve les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne ?

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

IX – Compte rendu des conventions hors subvention

M. Tizio.- Je vous remercie et le dernier point dans les points B concerne simplement une prise d'acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention de l'université de Bourgogne.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention

Point C : Questions diverses

Motions

Le Président.- Parmi les questions diverses, nous avons reçu deux motions qui concernent le conflit israélo-palestinien. Une première motion que je qualifierai, on va dire, de solidarité vis-à-vis du monde académique palestinien que je pourrai vous lire et une autre qui me semble davantage teintée de dimension politique qui qui à mon avis pose problème.

La première motion est la suivante :

Soucieux du respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui reconnaît l'éducation comme un droit humain fondamental, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne, réunis ce lundi 16 décembre 2024, souhaitent rappeler les exigences du droit international général et du droit humanitaire visant à la préservation des conditions de vie et d'enseignement à Gaza qui depuis plus d'un an subi un véritable "scolasticide" de la part des forces armées de l'État Israélien.

En conséquence, les membres du CA de l'UB apportent leur soutien aux étudiant-es et à leurs familles et invitent à encourager les initiatives telles que PAUSE (Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil), Education4Gaza, SAWP (Scholars Against the War in Palestine), University Network for Human Rights, CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre Solidaire) ainsi que l'accueil des chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, doctorants et doctorantes palestiniens et palestiniennes dont les vies sont en danger.

En ce sens, l'université de Bourgogne appelle le gouvernement français à permettre aux lauréats du programme PAUSE à venir en débloquant leurs visas.

Alors, il y a plusieurs aspects ici, donc il y a la question des droits fondamentaux, la question des études et des conditions de vie des étudiants et des enseignants. Le programme PAUSE, je connais, en revanche Education4Gaza, SAWP (Scholars Against the War in Palestine), University Network for Human Rights, CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre Solidaire), je ne connais pas, la seule chose que je connaisse c'est PAUSE, c'est un dispositif d'État qui co-finance avec les universités, l'accueil des universitaires, on l'a déjà mobilisé. Les autres, j'avoue que je ne sais pas et je ne sais pas pourquoi je me prononcerais s'agissant de ces quatre autres organismes mais l'accueil de chercheurs et de chercheurs, d'étudiants, étudiantes, etc., ça ne pose évidemment aucun problème.

Donc ça c'est la première motion, je lis la deuxième et on en discutera du bien-fondé de ces motions et leur adoption par le CA.

La deuxième motion :

Comme le craignait la Cour Internationale de Justice, et comme l'a publié Amnesty International dans un rapport d'enquête en date du 5 décembre 2024, les autorités israéliennes commettent un crime de génocide contre la population palestinienne de Gaza. Afin de manifester leur soutien aux Palestiniens et Palestiniennes, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne décident que le drapeau Palestinien soit érigé sur le bâtiment Gabriel, aux côtés de celui de l'Ukraine.

Alors là je ne vous cache pas, que je suis beaucoup plus circonspect sur cette deuxième motion mais je vais laisser la parole aux administrateurs sur ces deux points.

Mme Baudoux.- Ce sont des motions qui ont été écrites par le collectif Paix 21, je ne sais pas si vous connaissez ? C'est un collectif qui se rassemble tous les vendredis de manière hebdomadaire depuis le début du génocide en Palestine et qui nous a demandé de porter leurs motions au niveau du conseil d'administration de l'université. On a décidé d'accepter parce que l'UNEF Bourgogne fait partie du collectif Paix et on considère également que ça touche l'entièreté des personnes qui font partie de cette université. Par rapport à la première motion, je vous avoue que les autres programmes Éducation pour Gaza, SAWP, University Network for Human Rights, CCFD-Terre solidaire, je les connais beaucoup moins que Pause et concernant la motion 2, la demande est d'ériger le drapeau palestinien comme celui de l'Ukraine.

Le Président.- Le parallèle entre l'Ukraine et la Palestine est un peu osé. L'Ukraine est un pays qui a été agressé par l'État Russe sans que l'Ukraine ait provoqué cette agression, c'est une attaque très claire de la Russie contre l'Ukraine. Là, ici, avec la Palestine, on est dans une attaque terroriste diligentée par le Hamas, organisation terroriste qui joue un rôle politique important en Palestine, notamment sur la bande de Gaza, attaque qui a déclenché d'une manière outrageusement disproportionnée à mon avis, mais ça c'est mon avis de citoyen, une réaction armée de l'État d'Israël. Donc on n'est pas là du tout dans le même contexte. On est, dans le premier cas, Russie contre l'Ukraine dans une agression d'un État contre un autre, alors que, en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, on est sur une agression du Hamas depuis la bande de Gaza contre Israël, qui a donné lieu à une réplique terrible, ça je ne le nie pas. On n'est pas du tout dans le même contexte on va dire, géopolitique. Donc ce parallèle pour moi n'est pas recevable.

Mme Baudoux.- J'entends que le parallèle par rapport au contexte géopolitique n'est pas recevable mais n'empêche que ça a été reconnu par la Cour internationale de Justice et par Amnesty international.

Le Président.- Ce n'est pas parce que une information est ouverte par la Cour internationale de Justice que la qualification de génocide est acquise. C'est-à-dire qu'elle sera acquise le jour où il y aura un procès contre ceux qui ont diligenté cette réplique. Que le conseil d'administration soutienne une qualification de génocide contre une population quelle qu'elle soit, c'est faire œuvre politique et non pas juridique et pour une simple raison, c'est que nous ne sommes pas cour d'instruction,

nous ne sommes pas juges et nous sommes simplement établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Donc non, je crois que il y a une dimension politique majeure dans cette motion n°2 qui consiste à qualifier de génocide des faits qui sont terribles et qu'à titre personnel, en tant que citoyen, je conteste, il n'y a aucune difficulté là-dessus mais je rappellerai que une université n'a pas à prendre, et la loi ne lui permet pas d'ailleurs, à prendre un positionnement politique. Je rappelle le code de l'éducation, article 141-6 que j'ai cité l'autre jour d'ailleurs lors de l'intervention d'un membre du collectif en faveur de la Palestine, *le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique*. Donc, à mon sens, le conseil d'administration ne peut pas se prononcer sur ce type de motion dont le caractère politique est certain.

Mme Baudoux.- J'entends, après le geste symbolique d'ériger le drapeau ukrainien, est politique en soit.

Le Président.- Dans un contexte complètement différent. Parce que là il s'agit, au contraire, de défendre des valeurs qui sont celles portées par la République, portées par l'Ukraine, qui sont des valeurs européennes pour lesquelles nous sommes d'accord, très clairement. Avec cette motion n°2, il s'agit de prendre parti dans un conflit qui oppose ouvertement une organisation terroriste contre l'État israélien, dont la réaction est, à mon avis, je le répète, totalement disproportionnée. Là, on est dans une situation, où prendre parti pour l'un ou pour l'autre au-delà du périmètre de la motion n°1 sur laquelle je vais revenir, au-delà de ce périmètre-là devient un engagement politique en faveur d'une argumentation qui est développée par le Hamas notamment, dans le champ politique international. Donc pour moi, non, on franchit la frontière qui nous est posée par l'article L141-6 du code de l'éducation.

En revanche, la première motion, elle, me semble tout à fait acceptable et tout à fait recevable sous une réserve qui est celle de la référence aux organisations qui sont visées, qu'on ne connaît pas. PAUSE, on l'a fait pour des Ukrainiens, on l'a fait pour des Syriens, on continuera de le faire. On l'a toujours fait et ça fait partie de notre rôle d'accueillir des étudiants, des doctorants, des collègues, pas de problème. Ce qui me gêne davantage, c'est que moi, aujourd'hui, je ne sais pas quelles sont ces organisations, je ne les connais pas et donc les mentionner alors que on ne s'est pas renseigné dessus, moi ça me gêne.

Mme Baudoux.- Je comprends, je ne peux pas vous les expliquer plus.

Le Président.- Alors il y a deux possibilités. La première, on soumet cette motion expurgée des références à ces quatre organisations, on garde PAUSE, et elle reste cohérente. L'autre hypothèse, on sursoit, on enquête et on soumet au prochain conseil d'administration en fonction de l'enquête qu'on aura réalisée.

M. Crognier.- Une autre possibilité, c'est de ne pas mettre d'organisations.

Le Président.- Oui mais PAUSE, c'est l'État, c'est nous, on maîtrise parfaitement, c'est l'État, c'est le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou un autre ministère des Affaires étrangères donc ça on maîtrise. Là-dessus je suis sûr, sur le reste, je n'en sais rien, je ne sais pas ce qui se cache derrière.

Mme Baudoux.- Dans ce cas, je propose d'enlever cette partie-là et de la soumettre aujourd'hui.

Le Président.- Très bien. Donc en conséquence,

Soucieux du respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui reconnaît l'éducation comme un droit humain fondamental, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne, réunis ce lundi 16 décembre 2024, souhaitent rappeler les exigences du droit international général et du droit humanitaire visant à la préservation des conditions de vie et d'enseignement à Gaza qui depuis plus d'un an subi un véritable "scolasticide" de la part des forces armées de l'État Israélien.

En conséquence, les membres du CA de l'UB apportent leur soutien aux étudiant-es et à leurs familles et invitent à encourager les initiatives telles que PAUSE (Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil) ainsi que l'accueil des chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, doctorants et doctorantes palestiniens et palestiniennes dont les vies sont en danger.

En ce sens, l'université de Bourgogne appelle le gouvernement français à permettre aux lauréats du programme PAUSE à venir en débloquant leurs visas.

Voilà ce que donne la motion expurgée des références aux quatre organismes. Est-ce que ça vous va ? Si ça vous convient, je soumetts cette motion au vote des administrateurs en l'état.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

Le Président.- Dans ces conditions-là, je suis heureux qu'on ait pu la voter.

Nous avons donc terminé avec l'ordre du jour de ce CA. C'est le dernier CA de l'uB, on a fait ce matin un CA UB Europe en début de matinée, un CA provisoire. Là, c'était le dernier CA de l'université de Bourgogne, l'université de Bourgogne est morte, vive l'Université de Bourgogne Europe. En fait, elle n'est pas morte, elle continue. On se retrouva le 7 janvier, tout de suite après les vacances, merci pour votre participation active, toujours intéressante, je vous souhaite un bon repos et de bonnes vacances de Noël et du jour de l'an et d'excellentes fêtes de fin d'année bien méritées parce que, une fois de plus, l'année 2024 a été dense et le semestre a été très exigeant.

Bonnes fêtes à tous et à très vite.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15)

Le Président

Vincent THOMAS

Mme Baudoux.- Dans ce cas, je propose d'enlever cette partie-là et de la soumettre aujourd'hui.

Le Président.- Très bien. Donc en conséquence,

Soucieux du respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui reconnaît l'éducation comme un droit humain fondamental, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne, réunis ce lundi 16 décembre 2024, souhaitent rappeler les exigences du droit international général et du droit humanitaire visant à la préservation des conditions de vie et d'enseignement à Gaza qui depuis plus d'un an subi un véritable "scolasticide" de la part des forces armées de l'État Israélien.

En conséquence, les membres du CA de l'UB apportent leur soutien aux étudiant-es et à leurs familles et invitent à encourager les initiatives telles que PAUSE (Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil) ainsi que l'accueil des chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, doctorants et doctorantes palestiniens et palestiniennes dont les vies sont en danger.

En ce sens, l'université de Bourgogne appelle le gouvernement français à permettre aux lauréats du programme PAUSE à venir en débloquent leurs visas.

Voilà ce que donne la motion expurgée des références aux quatre organismes. Est-ce que ça vous va ? Si ça vous convient, je soumetts cette motion au vote des administrateurs en l'état.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

Le Président.- Dans ces conditions-là, je suis heureux qu'on ait pu la voter.

Nous avons donc terminé avec l'ordre du jour de ce CA. C'est le dernier CA de l'uB, on a fait ce matin un CA UB Europe en début de matinée, un CA provisoire. Là, c'était le dernier CA de l'université de Bourgogne, l'université de Bourgogne est morte, vive l'Université de Bourgogne Europe. En fait, elle n'est pas morte, elle continue. On se retrouva le 7 janvier, tout de suite après les vacances, merci pour votre participation active, toujours intéressante, je vous souhaite un bon repos et de bonnes vacances de Noël et du jour de l'an et d'excellentes fêtes de fin d'année bien méritées parce que, une fois de plus, l'année 2024 a été dense et le semestre a été très exigeant.

Bonnes fêtes à tous et à très vite.

:-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15)

Le Président


Vincent THOMAS

Verbatim du conseil d'administration provisoire
de l'EPE Université Bourgogne Europe
Séance du 7 janvier 2025

Membres élus de l'université de Bourgogne

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC (présente jusqu'à 14h30 puis procuration à Madame Virginie KILANI),
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Madame Lia GODINHO,
Monsieur Antoine SABATIER.

Membres absents

Monsieur Jean FÉVRE,
Madame Thaïs MASSON,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Francine CHOPARD,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Brice LÉTHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre Excusé

Madame Laurence KLEIN.

Membres absents

Madame Xavière CASTANO,
Madame Marylin VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Représentants des établissements-composantes et associés de l'EPE « Université Bourgogne Europe »

Etablissements-composantes

Membres présents ou représentés

Madame Laurence JACQUEMART, École nationale supérieure d'art de Dijon (ENSA).

Membre absent

Monsieur Jules DARWICH, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).

Etablissements associés

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, ESC Dijon-Bourgogne,

Monsieur Stéphan BOURCIEU, ESC Dijon-Bourgogne,

Monsieur Charles COUTANT, Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL),

Madame Laurence MANGENOT, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie Paris, campus de Dijon, (procuration à Monsieur Stéphan BOURCIEU),

Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne (procuration à Monsieur Charles COUTANT),

Monsieur Cyril VALLEE, École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO) campus de Dijon (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).

Membres absents

Monsieur Jean-Yves HEBRARD, École supérieure d'arts appliqués de Bourgogne (ESAAB),

Madame Myriam LEMERDY, CESI École d'ingénieurs campus de Dijon,

Invités

Vice-présidents de l'université de Bourgogne

Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles.

Autres invités

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,

Madame Joëlle MENANT, Directrice du pôle documentation.

***Pour la gestion du conseil d'administration** : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.*

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	2
II - Adoption du règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe.....	5
III - Remboursement des frais d'hébergement des agents partant en mission et plafonds des nuitées réservées par bons de commande.....	10
IV - Changement de direction et de direction adjointe de l'UMR PAM à compter du 1 ^{er} janvier 2025.....	11
V - Versement d'une aide à l'université de Mayotte.....	11

VERBATIM

du conseil d'administration provisoire de l'EPE Université Bourgogne Europe Séance du 7 janvier 2025

*La séance est ouverte à 14h00
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et permettez-moi tout d'abord de vous adresser collectivement, je l'ai fait individuellement, mais vous adresser collectivement mes vœux les plus sincères, les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2025 qui est une année un peu étrange où on a une dynamique nouvelle d'établissement et un État qui, pour l'instant, cherche à rétablir un fonctionnement normal après les attermolements politiques que vous connaissez. On vole un petit peu à vue de ce point de vue-là, je n'ai pas beaucoup d'informations à vous livrer, nous on continue, on a un budget propre, un décret a été publié qui autorise la mise en œuvre de 25% du budget prévu. Je parle sous le contrôle du représentant du rectorat. Ça suppose de régler des questions extrêmement pratiques qui ont fait l'objet de différentes questions ce matin en réunion, on n'a pas nécessairement toutes les réponses parce que nos interlocuteurs n'ont pas nécessairement toutes les réponses. Enfin, on va faire en sorte que ça fonctionne, nous, à notre échelle au regard des difficultés que nous rencontrerons.

Nous sommes maintenant l'EPE Université Bourgogne Europe, vous le savez évidemment, depuis avant les vacances puisque le décret de création de l'EPE Université Bourgogne Europe a été signé le 4 décembre, a été publié le 5 décembre et donc l'EPE existe depuis le 6 décembre. Le 31 décembre à minuit, c'est l'uB qui a disparu, mais pas vraiment puisqu'il s'agit d'une transformation. Donc c'est la même université qui continue avec un costume un peu plus large, depuis le 1^{er} janvier 2025.

On est aujourd'hui dans le cadre d'un conseil d'administration provisoire, dont la formation est provisoire dans le sens où elle est transitoire entre le moment où l'établissement est transformé complètement au 1^{er} janvier et le moment où les conseils centraux, conseil d'administration, CFVU, CR seront renouvelés par notre cycle électoral qui aura lieu le 18 février prochain. Le conseil d'administration dans cette formation provisoire reçoit en principe, non seulement toutes les compétences du conseil d'administration telles que on les connaît habituellement, mais également les compétences de la CFVU et de la CR parce que pendant cette courte période transitoire, l'État a décidé que c'était comme ça pour faciliter les opérations. Il reste que ces deux instances centrales n'avaient pas vraiment vocation à siéger pendant ces périodes-là parce que tout a été soldé fin 2024 pour ce qui concerne ces instances. Néanmoins, nous avons décidé, si nécessaire, de réunir ce qu'on a appelé des groupes de travail, un groupe de travail CFVU, un groupe de travail CR dans l'hypothèse où il y aurait matière à traiter des dossiers relevant de la compétence traditionnelle de la CFVU ou de la CR, de telle sorte que le fonctionnement démocratique de l'établissement puisse se poursuivre dans les conditions les plus normales possibles.

Aujourd'hui, l'ordre du jour est consacré essentiellement à l'adoption du règlement intérieur provisoire, lui aussi il faudra revenir dessus une fois que tout sera définitif, il va nous permettre de fonctionner jusqu'au renouvellement des conseils centraux. C'est assez technique et Laurence Bronner pourra vous en parler tout à l'heure.

Et puis à l'issue de ce CA, nous enchaînerons avec une réunion des chefs d'établissement de l'EPE qui sont présents ou représentés ici, aujourd'hui, et que je salue tout spécialement.

I – Informations du Président

Le Président.- Avant de rentrer dans l'ordre du jour, l'adoption du règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe et les deux autres points qui sont des points assez techniques, quelques informations.

Une information assez désagréable de fin décembre, période à laquelle plusieurs membres de la communauté, plusieurs membres du conseil d'administration également, ont reçu une lettre anonyme qui était intitulée « courrier relatif au poste 67 PR 02 77 » qui dénonçait des choses qui ne semblent pas devoir être développées ici dans le cadre du CA mais qui jette un trouble sur la procédure de définition d'un profil de poste. Donc après plusieurs échanges, un peu avant les vacances, après les vacances, très peu pendant les vacances puisque chacun a fait valoir un repos bien mérité, il a été décidé deux choses à ce propos. Un, l'ouverture d'une enquête administrative sur le courrier et sur son contenu qui a pour objectif de mettre fin à tout risque de discrédit de l'institution. Quelque chose est dénoncée de manière anonyme, très bien, je vais vous dire dans un instant de ce que je pense du procédé, néanmoins, ça jette le discrédit sur les modalités de fonctionnement de l'établissement, il faut tordre le coup à ça en faisant une enquête, une information tout simplement. La deuxième décision prise, c'est l'octroi de la protection fonctionnelle au profit d'un de nos collègues qui est nommément désigné dans ce courrier et d'autres collègues éventuellement. L'un d'entre eux a fait la demande de protection fonctionnelle, je lui ai accordée bien entendu après avoir consulté le PAJI, évidemment, pour vérifier que les conditions étaient remplies. Elles le sont et tout collègue visé par la dénonciation calomnieuse que comporte ce courrier, qui ferait la demande de la protection fonctionnelle l'obtiendrait dans les mêmes conditions, bien entendu. Je vais vous dire maintenant ce que je pense du procédé. D'abord, j'ai pour principe, toujours, et j'en reçois très régulièrement, de ne jamais donner suite aux dénonciations anonymes. Ce n'est pas un procédé, on n'est pas sous Vichy et il n'est pas question de donner du crédit à ce genre de procédé. Et ça, il faut que ce soit très clair. Mais la différence ici, c'est que le document a été très largement diffusé au sein de la communauté, tant qu'il n'était pas diffusé, je n'avais pas de raison de réagir, je n'ai pas réagi. Aujourd'hui, la diffusion était telle que il fallait réagir, d'où ma réaction. Et puis autre point, c'est que j'ai été saisi par différentes organisations syndicales qui m'ont interpellé non pas pour donner du crédit à ce courrier ou pour le dénoncer, mais simplement pour dire « attention, il y a potentiellement une difficulté sur la procédure de recrutement liée à ce poste ». Donc, les deux décisions qui sont prises sont le fruit de cette réflexion, de ces échanges, et nous avons jusqu'à la fin du mois de février pour régler cette question. Pourquoi à la fin du mois de février ? Parce que c'est la date à laquelle commence la campagne synchronisée pour le recrutement des enseignants-chercheurs au titre de l'année 2025 et donc dans ce délai, le poste concerné fera l'objet d'un moratoire. Mais si l'information que nous ouvrons aboutit avant la fin février, eh bien ce moratoire n'aura même plus d'objet. Je le souhaite, je l'espère en tout cas et ça sera la fin de l'histoire, on reprendra le cours normal des

choses. Donc j'espère que ces mesures seront à même de rétablir un peu de sérénité dans la communauté s'agissant de ce dossier et que nos diligences, la direction générale des services est associée, l'équipe de gouvernance aussi évidemment et donc que nos diligences permettront d'aboutir à une solution satisfaisante dans un temps compatible avec le calendrier de recrutement. Je tiens à remercier toutes les personnes, dont les représentants syndicaux, qui m'ont saisi rapidement de ce sujet et merci aussi à nos interlocuteurs pour la sérénité avec laquelle ils ont abordé cette question. Je ne sais pas si quelqu'un veut apporter un commentaire supplémentaire, Paul ?

M. Alibert.- Oui, je vais dire un petit mot. Alors déjà merci Vincent pour la rapidité de la réaction, dans le fond comme dans la forme, je pense que les mesures que tu as annoncées sont tout à fait à même de traiter l'affaire, surtout la traiter dans la plus grande sérénité possible. Mais juste un petit mot pour expliquer que cette lettre, elle ne sort pas n'importe où, elle a germé dans la tête de certains ou d'une personne dans un climat qui est, dans notre équipe pédagogique, très très lourd et depuis longtemps, pour différentes affaires, dont vous avez d'ailleurs probablement déjà entendu parler et donc elle est le résultat d'une ambiance qui s'est dégradée au fil des années, en particulier au cours des derniers mois. Il y a eu une tentative tout à fait intéressante et méritoire de l'uB qui a réalisé un audit, des conclusions ont été rendues par Alain et par Édith Salès-Wuillemin il n'y a pas longtemps, il y a quelques semaines. Alors, soit il n'y a pas eu assez de temps pour que ces conclusions fassent leur effet, soit ça nous montre qu'en tout cas certaines personnes chez nous sont totalement hermétiques aux recommandations qui ont été données. Bref, le climat est très compliqué. Je ne vais pas répondre point par point à cette lettre, je veux juste vous dire que c'est un tissu de mensonges, évidemment, très facilement démontable. Donc je ne comprends même pas comment ça a pu germer dans la tête de quelqu'un et finalement le débat, et c'est peut-être ce qui a alerté les syndicats, il peut y avoir un débat autour de est-ce que c'est opportun de faire des profils resserrés ou pas, en fonction des politiques de recherche, pédagogique ou de gestion des carrières des membres de laboratoires. Il peut y avoir un débat là-dessus. Ce débat a eu lieu, il a été tranché, en tout cas chez nous, par les chefs d'équipe, par les membres de la commission de sélection, par l'UFR. Tous ces gens ont discuté, ont voté, donc la démocratie s'est exprimée et maintenant on a quelqu'un qui vient, un ou plusieurs personnes, je ne sais pas, remettre en cause ces choses-là, ça me paraît moi aussi totalement déplacé. Je trouve que c'est important de réagir parce que moi je suis nommé dans cette affaire, mais je ne suis pas le seul, notre doyen et notre chef de labo sont accusés vraiment de menteurs, de mafieux, ça va loin, surtout que ce sont des gens qui sont, on a tous des défauts, mais alors en termes d'intégrité, l'un comme l'autre, ils n'ont rien à prouver. Je parle ici sous le contrôle des membres de notre UFR donc c'est un petit peu dur. Je trouve que c'est bien qu'on puisse réagir et puisse cette action mettre un point final, je ne suis pas naïf, mais en tout cas un coup d'arrêt à cette ambiance qui se dégrade assez fortement depuis quelques mois. Merci Vincent.

Le Président.- Merci pour ces précisions. On est aussi dans notre rôle, il faut aussi essayer de garantir la paix sociale, maintenant quand les gens ne veulent pas de cette paix sociale, qu'ils se repaissent du conflit, on fait ce qui est à notre portée. Il faut que ça reste dans des limites.

M. Alibert.- Je vais juste rajouter une précision, c'est que comme cet acte est un acte de dénonciation calomnieuse qui est un acte délictueux qui, en plus, est

doublé d'un deuxième acte illégal qui est, pour ceux ou celles qui ont reçu le courrier un email destiné à quatre personnes a été joint à ce courrier, un email personnel, donc ça aussi, la communication d'un courrier professionnel, sans le consentement de l'auteur du courrier, est un acte délictueux. Donc pour ces deux raisons là, en plus de l'enquête administrative, pour ma part, je ne sais pas pour mes deux autres collègues, mais je vais me tourner vers le commissariat pour porter plainte auprès des autorités de ce pays, que les choses soient claires pour tout le monde.

Le Président.- D'où l'attribution de la protection fonctionnelle. On ne va pas rentrer dans le fond de la question, simplement comme vous avez été un certain nombre à recevoir copie de ce courrier, de manière anonyme d'ailleurs, je voulais rendre compte de ce qui avait été décidé.

Dans un autre domaine, une autre information très rapidement qui concerne la solidarité entre universités. Vous savez tous ce qui est arrivé à Mayotte, le typhon qui s'est abattu sur l'île et qui l'a complètement ravagée. A France Universités, juste avant les vacances, nous avons évoqué la question et il a été décidé collectivement, c'est un engagement moral qu'ont pris les présidents d'université présents à l'assemblée générale, de manifester notre solidarité en versant un don à l'université de Mayotte, dont une partie des bâtiments a été complètement ravagée. Ce n'était pas la partie en dur, j'y suis allé il y a une dizaine d'années dans le cadre de la conférence des doyens de faculté de droit, et donc y a une partie en dur et puis il y avait une partie en préfabriqué. Inutile de vous dire que les préfabriqués se sont envolés comme un fêtu de paille. Donc, on prend l'initiative aujourd'hui de vous proposer de voter un don exceptionnel, c'est un point supplémentaire qui a été ajouté à l'ordre du jour, de 10 000€ pour manifester notre solidarité à l'égard des collègues de Mayotte. J'ai pris sur moi d'écrire un courrier immédiatement après, à notre collègue pour lui dire que j'allais proposer au conseil d'administration une aide. Je n'ai pas mentionné le montant, parce que, évidemment, je ne pouvais pas anticiper sur les décisions du conseil d'administration, mais que on manifestait notre solidarité à l'égard des collègues étudiants et des personnels de l'université de de Mayotte. Mayotte qui n'avait pas besoin de ça. Je peux vous assurer que pour y avoir été, vous survolez Mayotte et vous voyez un paysage absolument idyllique, paradisiaque, et quand vous arrivez dans Mayotte, vous voyez la misère, les problèmes de sécurité, les problèmes de santé publique, les problèmes d'éducation, etc., c'est absolument terrible. Ils n'avaient vraiment pas besoin de ça. Donc on y reviendra tout à l'heure si vous voulez bien.

Autre actualité dramatique. 7 janvier 2015, 7 janvier 2025, ça ne vous a pas échappé. C'était il y a 10 ans et il y a 10 ans, la barbarie, pendant trois jours a frappé notre pays, c'est l'attentat contre Charlie Hebdo, le 7 janvier, mais il faut savoir que les 7, 8 et 9 janvier, la cavale a continué, qu'il y a eu d'autres morts, les quatre clients de l'hyper cascher parce qu'ils étaient clients d'un supermarché juif, tout simplement, ont été abattus. Il y a eu une policière qui s'appelle Clarissa Jean-Philippe, qui est une policière de Montrouge qui elle aussi a été abattue de manière totalement épouvantable. Et donc toutes ces personnes ont été assassinées, certaines pour avoir exercé leur liberté d'expression, tout simplement, liberté qui est fondamentale et qui est au cœur de notre République, de notre mission de service public universitaire, pour avoir été simplement des clients d'un supermarché juif, pour avoir existé finalement, ou pour avoir voulu aussi exercer la mission première dans une société démocratique qui est de protéger les personnes tout simplement parce que les policiers servent aussi à ça. C'est quand même le minimum dans une société où la liberté est un principe cardinal. Donc en tant qu'université, en tant que lieu de savoir, de réflexion critique, de débat, je crois que nous avons le devoir de perpétuer

la mémoire de ces événements tragiques. Ils nous rappellent que la liberté d'expression, la liberté de penser, la liberté académique d'une manière générale, de la recherche, ne sont jamais définitivement acquises. Elles sont souvent remises en cause, eh bien, à nous aussi, en tant que citoyen, en tant qu'acteur, en tant qu'universitaire, en tant que personnel du service public de l'ESR, de prendre notre part modeste de travail en faveur de ces valeurs. Ce midi, accompagné de Cyril Gomet, directeur de cabinet, j'ai participé au rassemblement qui a été organisé par Nathalie Koenders et la ville de Dijon dans la cour de l'Hôtel de ville, place de la libération, pour montrer tout simplement notre communion dans cette commémoration. Et je vous propose que symboliquement, le conseil d'administration que nous sommes, les membres du conseil qui représentent notre communauté élargie aux membres nouveaux de l'EPE, que nous puissions respecter une minute de silence, si vous en êtes d'accord.

*Les membres du conseil d'administration observent une minute de silence
en hommage aux victimes des attentats de janvier 2015*

Le Président.- Je vous remercie. Pour terminer sur ce point, nous avons été sollicités par Charlie Hebdo pour recevoir en mars prochain, sur le campus de Dijon, une conférence organisée par l'association Génération Charlie, qui va à la rencontre des étudiants et des personnels dans les universités. Et donc évidemment, on n'a pas hésité longtemps, je crois que le contact a été pris au mois de novembre et on fera en temps utile une communication pour donner à cet événement tout l'écho qu'il mérite. On le fera, on fera attention à la sécurité autour de cet événement c'est une évidence parce que on ne sait jamais, il ne faut pas tomber non plus dans la paranoïa mais il faut être vigilant et donc on le fera avec beaucoup de volonté, beaucoup de convictions et vous serez tenu au courant dès que nous aurons davantage d'informations.

Toute dernière information avant de rentrer dans le point n°2 sur le règlement intérieur provisoire. Simplement un petit rappel, la cérémonie des vœux de l'université de Bourgogne aura lieu jeudi prochain 16 janvier à 16h00 dans la salle Multiplex. Vous êtes toutes et tous évidemment invités à y participer. Je crois qu'il y a une petite procédure d'inscription, ce qui nous permet simplement d'avoir une évaluation du nombre de personnes présentes et d'ajuster l'organisation en fonction, en espérant vous y voir nombreux. Évidemment, la galette des rois sera de rigueur.

Laurence, je vais vous demander de venir nous rejoindre au bureau pour le point n°2 de l'ordre du jour, qui concerne l'adoption du règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe. C'est un document qui va vous être présenté avec des éléments techniques, des toutes petites modifications au dernier moment, par un aller-retour avec les services de la réglementation du rectorat, ce matin, mais globalement les grandes lignes sont reprises dans l'arrêté électoral qui sera publié après, puisque l'arrêté électoral procède de ce règlement intérieur.

II - Adoption du règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe

Mme Bronner.- Je fais un très bref rappel. Le décret portant création de l'EPE et approbation de ses statuts est paru au Journal officiel du 5 décembre 2024. Il y avait une période transitoire du 6 décembre au 31 décembre où il y avait la coexistence de UBE et de l'université de Bourgogne, et depuis le 1^{er} janvier 2025, l'UBE s'est substituée à l'université de Bourgogne, comme l'a rappelé le président. Le décret est paru au Journal officiel, dans le chapitre 3 il y a les dispositions

transitoires qui sont prévues et notamment l'article 8 qui indique que le conseil d'administration provisoire, donc cette assemblée, adopte un règlement intérieur provisoire. L'article 44 de ces mêmes statuts précise que les dispositions électorales communes renvoient, pour un certain nombre de points, au règlement intérieur. Les points principaux sont la répartition des sièges par grands secteurs de formation, les modalités de désignation du représentant des ONR, des organismes de recherche au sein du conseil d'administration et de la commission de la recherche de l'EPE, la désignation du représentant des établissements-composantes au sein du conseil d'administration et la désignation du représentant des établissements associés. Donc, une réflexion s'est engagée pour rédiger ce règlement intérieur. Je cherche du regard Emmanuel Pucéat, puisque c'était elle qui avait conduit les groupes de travail qui ont eu lieu dès l'année universitaire 2022-2023. Il y a eu plusieurs groupes de travail qui se sont réunis pour constituer ce règlement intérieur et notamment la répartition par secteur de formation. Ça a abouti à un projet de règlement intérieur qui a été présenté au conseil des chefs d'établissement le 16 septembre 2024 et rediscuté le 25 novembre 2024. Entre ces deux réunions, il y a eu des réunions des établissements associés qui se sont entendus pour organiser une représentation tournante au conseil d'administration de l'EPE. L'adoption de ce règlement intérieur s'inscrit dans un calendrier très contraint, très arrêté, puisque les élections ayant lieu le 18 février 2025, les listes électorales doivent être arrêtées au plus tard le 10 janvier 2025. Donc le règlement intérieur doit être soumis au conseil d'administration provisoire avant cette date puisque c'est lui qui permet d'organiser les élections. Une fois que les élections ont été organisées, que les conseils auront été installés, le conseil d'administration qui ne sera plus provisoire, devra voter dans les six mois après son installation, le règlement intérieur définitif de l'EPE. Vous avez été destinataires du projet de règlement intérieur, je ne vais pas vous le décrire ligne par ligne mais je vais simplement vous préciser les points sensibles et qui ne sont pas prévus dans le décret.

Le premier point concerne la composition du conseil d'administration. Il est indiqué *un représentant désigné par et parmi le CNRS, CEA, INSERM et l'INRAE*, donc le règlement intérieur précise par rapport au décret que les quatre organismes *désignent d'un commun accord, un représentant ainsi qu'un suppléant de même sexe*. Pour le représentant des établissements-composantes de UB Europe, il est aussi précisé dans le règlement intérieur *les établissements-composantes désignent d'un commun d'accord en leur sein, un représentant ainsi qu'un suppléant de même sexe*. Pour le représentant des établissements associés de UB Europe, c'est là où le contrôle de légalité, la vigilance du rectorat intervient. Ils nous ont fait parvenir ce matin une observation nous indiquant que le CGFL ne pouvait être représenté au CA au titre des établissements publics de santé parce que c'est un établissement privé, donc le CGFL en tant qu'établissement associé doit participer à la désignation tournante des établissements associés au sein du conseil d'administration. Donc dans l'article premier du règlement intérieur, il y a donc 10 personnalités extérieures à l'établissement, un représentant des établissements associés de UB Europe et il est indiqué *les établissements associés, BSB, CESI, ESAAD, ESEO, ESTP, - et donc on rajoute le CGFL-, désignent d'un commun accord en leur sein, un représentant ayant voix délibérative*.

M. Coutant.- Excusez-moi, Charles Coutant, Directeur général du CGFL, je trouve cette décision tout à fait illogique. D'abord parce que le CGFL est certes un établissement privé, mais d'intérêt collectif participant au service public, nous avons exactement les mêmes missions que les hôpitaux publics et les mêmes règles de financement. La deuxième chose, qui avait du sens, on en avait parlé avec Vincent

Thomas, c'était que le CGFL soit en binôme avec le CHU pour représenter les établissements de santé. Le CGFL est un établissement de santé et rien d'autre qu'un établissement de santé. Donc je trouve cette décision totalement incompréhensible et en tout cas, pour ma part, je ne la comprends pas et je trouve qu'elle est tout à illogique.

M. Didier.- Je peux faire une réponse rapide. Effectivement, là on s'est rapproché du point de vue juridique et j'entends bien ce que vous dites, c'est du point de vue purement juridique. Alors je ne connais pas sur le bout des doigts le statut du CGFL mais en tout cas il n'a pas de caractère public au même titre que par exemple le centre hospitalo-universitaire. Comme l'a rappelé Laurence Bronner, tout ça, s'est fait grâce au contrôle méticuleux du contrôleur de légalité, hier en fin d'après-midi, on a réagi le plus vite possible, l'idée étant de réagir en amont pour éviter de vous faire des observations a posteriori, ce qui est logiquement le cas, on ne fait le contrôle qu'a posteriori. Maintenant, j'entends ce que vous dites. La question est ouverte sauf à ce que vous m'indiquiez qu'il a un statut public, entièrement.

M. Coutant.- Non, le CGFL n'a pas de statut public sinon ce serait un hôpital public mais par contre, ce qui était logique quand on a construit l'EPE, Vincent Thomas souhaitait que les établissements de santé soient associés à l'EPE, ça avait un sens du fait de l'excellence académique qui se fait dans nos établissements. Il fallait que le CHU et le CGFL, en tant qu'établissements participant au service public, parce que finalement c'est ça qui compte, c'est qu'on participe à la mission de service public, - le CGFL est un centre de lutte contre le cancer, avec un statut juridique très à part, créé par ordonnance du Général De Gaulle en 1945 -, c'était ça qui avait du sens. Après, si vous m'expliquez que pour des raisons juridiques, ce n'est pas possible, on se pliera à cette décision, mais je pense que ce n'est pas pertinent et il faut à un moment donné qu'on remette de la logique et de la pertinence dans les décisions qu'on prend pour être visible, pour être visible dans ce que l'on fait. Parce que sinon, on n'est pas visible. Après, on restera un hôpital, je vous assure qu'on continuera à soigner des malades.

Mme Bronner.- J'apporte juste une précision, c'est-à-dire que là il s'agit de savoir qui a voix délibérative au conseil d'administration. Mais tous les établissements associés sont invités de manière permanente au conseil d'administration.

M. Coutant.- Merci, mais une fois de plus, la logique c'était que, et le CHU et le CGFL portent l'axe stratégique santé, santé et recherche en santé. Moi, j'ai beaucoup de respect pour mes collègues mais en on n'est pas du tout sur les mêmes thématiques. Nous, on est sur les thématiques de la santé, de la recherche en santé, etc. On a un lien très fort avec le CHU, on a des équipes de recherche en commun et c'était ça qui avait du sens en termes d'image, en termes de visibilité, pour l'EPE. Ce n'est pas le problème d'avoir une voix délibérative, c'est juste un problème d'affichage. Voilà, c'est tout. Mais je ne vois pas en quoi il faut que ce soit obligatoirement un hôpital public, il faut que le secteur de la santé soit représenté par deux établissements de santé, l'un de lutte et l'autre un hôpital public.

M. Didier.- Si je peux me permettre, c'est tout simplement parce que dans les statuts, et le règlement intérieur découle des statuts et donc ne peut pas aller à l'encontre de ce qui est indiqué dans les statuts, dans les statuts, c'est bien marqué

un établissement public de santé. Alors je ne sais pas la terminologie précise, mais c'est en tout cas le sens.

M. Coutant.- L'erreur vient de là. Il aurait fallu mettre un établissement public de santé ou participant au secteur public.

M. Didier.- Je ne sais pas si c'est une erreur mais on est lié par les statuts et le règlement intérieur ne peut pas être en contradiction avec les statuts.

Le Président.- Ce que je propose, c'est de mettre cette question sous réserve dans le vote du règlement intérieur parce que cette question n'est pas critique pour l'organisation des élections.

M. Coutant.- Non, c'est juste un problème d'affichage.

Le Président.- Et de représentativité, la part santé, en volume de chercheurs, de laboratoires, etc., dans l'EPE, si on fait une proportion, c'est la part la plus importante. On l'a toujours dit, on s'y est toujours engagé, qu'il y ait une représentation des deux établissements de santé dans la construction de cet EPE, ça me paraît absolument indispensable. Là, on est sur un élément technique, ce qu'on peut essayer de faire c'est mettre cette question-là entre parenthèses, l'extraire du vote d'aujourd'hui pour essayer de trouver une solution puisque cette information date de ce matin, on est un peu pris de court, essayer de trouver une solution pour rétablir cette représentativité des établissements de santé dans la composition du conseil d'administration.

Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Oui, je voulais juste apporter un élément au niveau historique sur la dénomination qui a été utilisée justement pour la composition du CA. On avait repris quand on avait construit ensemble les statuts, avec les établissements, on avait repris tout simplement la dénomination qui existait déjà dans le CA de l'uB et ou le CGFL et le CHU étaient déjà concernés donc je pense que c'est quelque chose qui n'avait pas été détecté en fait avant ce matin, mais en réalité c'était la même dénomination que l'on avait anciennement dans le CA de l'uB.

Le Président.- On a reconduit l'historique et un peu comme Monsieur Jourdain ne savait pas qu'il faisait de la prose, on ne savait pas que ce qui était historique ne pouvait pas correspondre à ce qu'on souhaitait faire.

M. Coutant.- C'est vrai qu'il suffisait de marquer dans les statuts un établissement de santé publique ou participant au secteur public, et l'affaire était réglée.

Mme Bronner.- Donc ce point est mis en retrait. Ensuite, les autres précisions, pour la commission de la recherche, il était indiqué *deux représentants désignés par et parmi le CNRS, CEA, INSERM, INRAE*, alors il a été précisé *les quatre organismes désignent d'un commun accord, les deux représentants ainsi que deux suppléants*. Par ailleurs, pour la commission de la recherche et c'est là où c'est important, la répartition par grands secteurs a été modifiée. D'une part, on a rattaché au secteur lettres et sciences humaines, l'École nationale supérieure d'art de Dijon et l'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté. Et on a rajouté une catégorie de personnels enseignants et non enseignants des établissements

composantes, c'est pour donner de la visibilité aux établissements-composantes, qu'ils aient un représentant en propre.

Mme Pucéat.- Oui, c'est ça, la question s'était posée quand on avait travaillé justement en groupe de travail interne sur ce règlement intérieur de, soit inclure ces établissements dans un secteur déjà existant en rajoutant un siège, ce qui implique de les intégrer dans des listes, ou de faire un secteur à part. Et tout le monde a convergé en fait vers un secteur à part. C'était à la fois plus facile à gérer et ça assurait effectivement une représentation de ces établissements dans chacun des conseils.

Mme Bronner.- Ensuite, pour la commission de la formation et de la vie universitaire, c'est la même chose. Il y a une modification des secteurs de formation, l'École nationale d'art et l'ESM sont rattachées au secteur lettres et sciences humaines et sociales. Et de la même façon, on a ajouté un collège des personnels enseignants et non-enseignants des établissements-composantes.

Ce sont les modifications les plus sensibles. Le reste, c'est simplement des précisions administratives.

M. Didier.- Je crois qu'il y a une autre précision d'importance, dans la rédaction, pour la CFVU, la rédaction n'est pas bonne, elle ne reprend pas la dernière version des statuts et elle introduit une modification substantielle, je ne sais pas si tu en as pris connaissance, ça faisait partie des observations qu'on a faites ce matin. Je vais essayer de traduire le plus fidèlement possible. Dans la CFVU, parmi les personnalités extérieures, il y a quatre personnalités extérieures qui sont un représentant désigné par Dijon métropole, un représentant désigné par un établissement secondaire et deux personnalités désignées par le conseil et les personnes désignées au 1 et 2. Et dans le règlement intérieur, vous avez supprimé le 2 qui fait que ça change...

Mme Bronner.- Oui. On l'a rajouté, c'est une erreur dans la numérotation donc on a l'a rajouté donc y a quatre personnalités extérieures à la CFVU, on n'a rien ajouté, on refait la numérotation.

M. Didier.- Non, vous n'avez rien ajouté mais ça change de mode de désignation puisque effectivement ce n'est plus le seul représentant de Dijon métropole mais également le représentant de l'enseignement secondaire, qui participent à la désignation des deux autres représentants. Donc ça ce n'est pas qu'une modification d'alinéa, c'est que ça inclut une modification, ça veut dire que dans le petit 3 il faut rajouter, je me permets de lire de manière littérale, *2 personnalités désignées à titre personnel par les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire et les personnalités désignées au titre du petit 1 et du petit 2*, le petit 2 actuel devant le petit 3.

Mme Bronner.- Oui, ça a été pris en compte. De même, on a ajouté aussi pour le collège des chercheurs, il y a une nouvelle catégorie qui a été ajoutée, qui a été soulignée par le contrôle de légalité du rectorat, c'est les personnels recrutés sur une chaire de professeur junior.

Si vous avez d'autres questions ?

M. Alibert. Une toute petite remarque, c'est dans le tableau de l'annexe. J'ai remarqué que les femmes sont désignées par leur prénom et les hommes par leur

nom. Encore une fois une espèce de réflexe, parler de Ségolène ou de Rachida et pas de François ou de Nicolas, toujours un peu faire attention.

Mme Bronner.- De toute façon, cette annexe devrait être revue.

Intervenante.- Pour info, c'est une femme qui a fait l'annexe, c'est Laurence Mangenot.

Le Président.- Heureusement c'est une femme qui a écrit, ça nous sauve un peu la mise, ça a échappé à tout le monde sauf toi.

M. Alibert.- Dommage que Peggy ne soit pas là, je pense qu'elle aurait été...

Le Président.- Sachant que de toute façon on est bien sur un règlement intérieur provisoire et que un règlement définitif doit être adopté dans les six mois suivant la restauration des conseils centraux, donc on pourra régler cette question.
Luc ?

M. Imhoff.- Le conseil académique n'est pas évoqué dans le règlement intérieur ?

Le Président.- Non, parce que le conseil académique, c'est la fusion de la CR et de la CFVU.

M. Imhoff.- Donc ça veut dire que dans le conseil académique restreint, il pourrait éventuellement y avoir des membres de l'établissement mais qui ne sont pas personnels de l'université, qui pourraient intervenir dans les carrières des personnels de l'université ?

Le Président.- Non, parce qu'il faut être enseignant-chercheur, et il n'y a pas de statut enseignant-chercheur, à ma connaissance, dans les établissements-composantes. Il faut rappeler que chaque établissement-composante conserve sa propre RH, ses propres statuts, ses propres rémunérations, son propre budget. Il n'y a pas de fusion des corps, professions. Et donc évidemment de même que l'EPE ne peut pas statuer sur les postes les établissements associés, BSB par exemple, ou du CGFL ou du CHU, la réciproque est également vraie.

S'il n'y a pas d'autres questions je propose de valider, sous cette réserve et de toute façon avec son caractère provisoire, ce règlement intérieur.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 3. Des votes contre ?

26 voix pour, 3 abstentions

Le Président.- Je vous remercie. Il y a un point sur le remboursement des frais.

III - Remboursement des frais d'hébergement des agents partant en mission et plafonds des nuitées réservées par bons de commande

M. Tizio.- Bonjour, on va passer maintenant au point suivant de l'ordre du jour qui concerne les remboursements des frais d'hébergement en mission et les plafonds des nuitées réservées par les bons de commande. Comme vous le savez, c'est une délibération qu'on prend périodiquement et qui suit notamment l'évolution

de ces coûts et de ces frais de mission. Et aujourd'hui, dans un contexte inflationniste que nous connaissons tous, il s'agit de relever un petit peu les plafonds existants. Je vous rappelle que ces plafonds étaient définis par une délibération de 2023, donc ce qui vous est proposé ici, c'est d'abroger la délibération précédente pour la remplacer par la suivante. Je vais vous en donner lecture.

Les plafonds de réservation par bons de commande et les taux dérogatoires de remboursement des nuitées dans le cadre des déplacements des agents partant en missions, à :

- Paris : 170€ pour une chambre simple ou 180€ pour une chambre double
- Villes supérieures à 200 000 habitants : 140€ pour une chambre simple ou 150€ pour une chambre double
- Autres communes de province : 130€ pour une chambre simple ou 140€ pour une chambre double.
- Le plafond est fixé exceptionnellement à 300€ pour :
 - Accueil de personnalités extérieures
 - Absence d'offre hôtelières de proximité
 - Absence d'hôtels disponibles

Ces plafonds et indemnités dérogatoires sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente délibération abroge la délibération n°2023 – 27/09/2023 – 11

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces évolutions des frais de mission. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération portant rehaussement des plafonds.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

IV - Changement de direction et de direction adjointe de l'UMR PAM à compter du 1^{er} janvier 2025

M. Tizio.- Je vous remercie. Le point suivant concerne un point qui était effectivement habituellement traité par la commission de la recherche, mais qui, comme le Président vous l'a expliqué, relève désormais, et provisoirement en tout cas, de la compétence de notre conseil d'administration provisoire. Il s'agit du changement de direction et de direction adjointe de l'UMR PAM à compter du 1^{er} janvier 2025. Y a-t-il des questions particulières ? Donc s'il n'y a pas de question, je vous propose de donner un avis favorable à la nomination au sein de l'UMR PAM, au 1^{er} janvier 2025 de Monsieur Thomas Karbowski en tant que directeur et de Monsieur Laurent Beney en tant que directeur adjoint.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

V – Versement d'une aide à l'université de Mayotte

M. Tizio.- je vous remercie. Et enfin, comme annoncé par le président, un point additionnel à notre ordre du jour qui concerne le versement d'une aide exceptionnelle à l'université de Mayotte suite à la catastrophe que nous connaissons. Ce que nous vous proposons, pour notre Université Bourgogne Europe, c'est de

verser une aide exceptionnelle de 10 000€ à l'université de Mayotte suite aux dégâts causés par le cyclone Chido du 14 décembre 2024. Si personne n'y voit d'opposition, je vous propose de donner un avis favorable au versement cette subvention qui apparaît certes modeste au regard des dégâts subis par l'établissement, mais si toutes les universités métropolitaines font ce geste, ce sera quand même assez conséquent et permettra sans doute non pas de résoudre les problèmes liés au cyclone, mais en tout cas d'amoindrir les effets sur les personnels et les étudiants qui sont les principaux touchés par cette catastrophe à l'université de Mayotte.

Donc qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et les Mahorais avec moi.

Le Président.- Il y a une centaine d'universités en France, un petit peu moins, si chacune verse entre 5 et 10 000,00€, leurs préfabriqués pourront être reconstruits. Je pense que si ça nous arrive un jour, on sera peut être heureux aussi d'avoir un coup de main. Et au-delà, y a aussi la force des symboles et de la solidarité, comme pour Charlie, ce n'est pas parce que ça ne sert à rien de faire une minute de silence, objectivement ça ne sert à rien mais, si, en réalité c'est beaucoup plus profond que ça. Et même si ces 10 000€ sont peut-être une goutte d'eau dans l'océan des besoins de Mayotte, au moins on montre qu'on est en communion avec nos collègues et avec les Mahorais, merci beaucoup.

Je pense que nous avons épuisé l'ordre du jour avec un peu d'avance par rapport au planning prévu initialement. On n'a pas reçu de questions diverses. Donc il me reste à vous remercier, à vous souhaiter une bonne reprise et puis à très bientôt.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00)

Le Président

Vincent THOMAS

verser une aide exceptionnelle de 10 000€ à l'université de Mayotte suite aux dégâts causés par le cyclone Chido du 14 décembre 2024. Si personne n'y voit d'opposition, je vous propose de donner un avis favorable au versement cette subvention qui apparaît certes modeste au regard des dégâts subis par l'établissement, mais si toutes les universités métropolitaines font ce geste, ce sera quand même assez conséquent et permettra sans doute non pas de résoudre les problèmes liés au cyclone, mais en tout cas d'amoinrir les effets sur les personnels et les étudiants qui sont les principaux touchés par cette catastrophe à l'université de Mayotte.

Donc qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio. - Je vous remercie et les Mahorais avec moi.

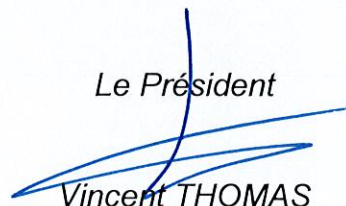
Le Président. - Il y a une centaine d'universités en France, un petit peu moins, si chacune verse entre 5 et 10 000,00€, leurs préfabriqués pourront être reconstruits. Je pense que si ça nous arrive un jour, on sera peut être heureux aussi d'avoir un coup de main. Et au-delà, y a aussi la force des symboles et de la solidarité, comme pour Charlie, ce n'est pas parce que ça ne sert à rien de faire une minute de silence, objectivement ça ne sert à rien mais, si, en réalité c'est beaucoup plus profond que ça. Et même si ces 10 000€ sont peut-être une goutte d'eau dans l'océan des besoins de Mayotte, au moins on montre qu'on est en communion avec nos collègues et avec les Mahorais, merci beaucoup.

Je pense que nous avons épuisé l'ordre du jour avec un peu d'avance par rapport au planning prévu initialement. On n'a pas reçu de questions diverses. Donc il me reste à vous remercier, à vous souhaiter une bonne reprise et puis à très bientôt.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00)

Le Président



Vincent THOMAS